

11463

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEgal

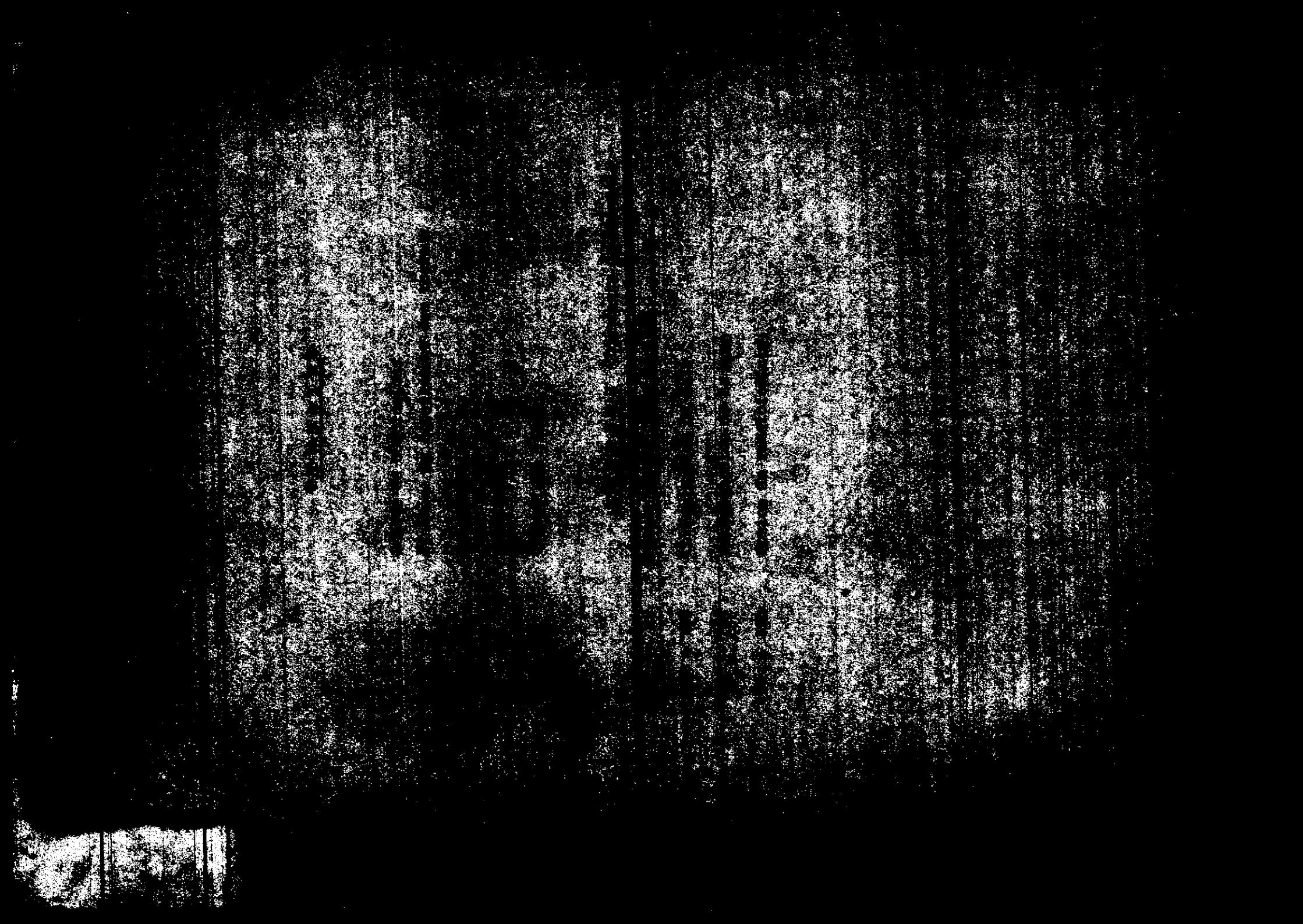
HAUT-COMMISSARIAT

DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA PROMOTION HUMAINE



Séminaire  
sur le Crédit agricole

Saint-Louis du 11 au 17 Septembre 1983



RELEVE DE CONCLUSIONS

Un séminaire d'échange d'expériences sur le crédit Agricole a réuni du 11 au 17 Septembre 1983, au Centre de Mdiaye, les délégations de l'OVSTM (Mali), de la SONADER (Mauritanie), de la SAED (Sénégal) sous l'égide de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénegal (OMVS).

Au terme des travaux, les participants sont parvenus à identifier les centres d'intérêt suivants :

- 1° - Promotion du paysannat en vue d'une autonomie dans le choix des investissements et de la gestion de crédit.
- 2° - Atténuation de l'intervention des sociétés de développement dans les fonctions approvisionnement et production,
- 3° - Consolidation des sociétés de développement en matière de conseil de gestion,
- 4° - Transfert de compétences aux paysans pour un contact direct paysan/banquier.

Par ailleurs, les séminaristes recommandent :

- l'accélération des procédures de mise en place des institutions de crédit agricole
- la création d'un fonds d'installation géré par les institutions de crédit agricole destinés à promouvoir l'emploi rural en faveur des jeunes en particulier,
- la rémunération au taux en vigueur dans le système bancaire des collectes au titre de l'épargne,

- la mise en place d'un crédit de soudure pour soustraire les paysans des pratiques usuraires et prévenir les reventes de matériels agricoles. Ce crédit spécial devrait bénéficier d'un taux bonifié.

Les séminaristes recommandent au Haut Commissariat de susciter la mise sur pied d'une politique d'harmonisation tendant à enrayer toutes les disparités entre les systèmes de crédit en vigueur dans les trois Etats.

---

#### **SYNTHESE DU DEROULEMENT DU TRAVAUX**

SYNTHESE DU DEROULEMENT DES TRAVAUX :

Un séminaire sur le crédit agricole s'est tenu du 11 au 18 Septembre 1983 au Centre National d'apprentissage des techniques d'irrigation. Il a regroupé les délégations suivantes :

Pour le Mali

Messieurs : Sambou TRAORE

Abdoulaye TRAORE

Mouhamed Alassane TOURE

Pour la Mauritanie

Messieurs : Alioune DIOP

Moustapha TANDIA

Pour le Sénégal

Messieurs : Robert CHATEAU

Amadou NDIAYE

Guy FRANCOIS

Pour l'OMVS

Messieurs : Mamadou Abdoul WANE

Serigne Mbacké NDIAYE

Dr. Moustapha BA

Mamadou MANKA

Madame Yaye Fatou FALL/Dieng

A l'ouverture du séminaire, par le Représentant du Président Directeur Général de la SAED empêché, le bureau ci-après a été mis sur pied :

Président :

Monsieur Amadou NDIAYE (Sénégal)

Rapporteurs :

- Mr. Mouhamed Alassane TOURE (Mali)
- Mr. Serigne Mbacké NDIAYE (OMVS)

Les communications suivantes ont été présentées :

- Communication introductory de l'OMVS,
- Communication du Mali,
- Communication de la SAED,
- Communication de la Mauritanie

De l'audition des rapports s'est dégagé des idées-forces autour desquelles la réflexion s'est articulée ; il s'agit des points suivants :

• L'évolution du Crédit Agricole

a) pendant la période coloniale les institutions ci-après font leur apparition :

- les sociétés de prévoyance (S.P)
- Les sociétés mutuelles de production rurale (S.M.P.R)
- les sociétés mutuelles de développement rural (S.M.D.R)
- les Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S)
- la Caisse Centrale de Crédit Agricole (C.C.C.A)

b) Après l'Indépendance les formes de crédit agricole ont revêtu un caractère particulier pour chaque pays, cela est lié à la diversité des politiques de développement.

- . La fonction du Crédit Agricole dans la production Rurale
- . Les perspectives d'avenir du Crédit Agricole

Cette présentation a suscité un débat dont les résultats ont donné lieu à l'identification des centres d'intérêt tels que :

1° - Les politiques de crédit agricole (Problématique et spécificité)

- Adaptation des systèmes de crédit aux nécessités du développement rural (analyse des besoins) :
  - Crédit Agricole et Développement Rural
  - Crédit Agricole et Politique de subventions,
  - Mobilisation des fonds (épargne, subventions, autre financement)
  - Crédit Sélectif ou crédit de masse, crédit-global ou crédit-sectoriel,
  - Taux d'intérêt et rémunération de l'épargne
  - le recouvrement des créances :
- . les hypothèques
- . le fonds de garantie
- . le fonds de calamité
- . Responsabilisation individuelle
- . Caution solidaire,
- . Prélèvement à la Commercialisation
- . Autres moyens de paiement

2° - Le rôle des sociétés régionales de développement rural

- Participation des paysans à toutes les phases des projets
- Méthode de prise en compte des opinions et objectifs des paysans en matière de crédit,
- mise en situation d'apprentissage de la gestion d'un patrimoine financier,
- Bilan des expériences en matière de crédit agricole,
- Conseil de gestion en direction des paysans

A l'issue des débats, deux commissions ont été constituées pour examiner en profondeur les questions mises en évidence/

COMMISSION n° I

C O M M I S S I O N   N° I

Pour le Mali

Messieurs Sambou TRAORE

Mouhamed Alassane TOURE

Pour la Mauritanie

Monsieur Alioune DIOP

Pour le Sénégal

Messieurs Robert CHATEAU

Amadou NDIAYE

Alassane GUEYE (Observateur)

Pour l'OMVS

Madame FALL Yaye Fatou DIENG

Messieurs Le Docteur Moustapha BA

Serigne Mbacké NDIAYE

PRESIDENT DE LA COMMISSION      Sambou TRAORE

RAPPORTEURS                  Alioune DIOP

Serigne Mbacké NDIAYE

## POLITIQUE DE CREDIT ET RECOUVREMENT DES CREANCES

### I - OBJECTIFS ET ROLES DU CREDIT AGRICOLE

Généralement les institutions de crédit agricole ont pour rôle le financement du développement rural et constituent un moyen d'intervention susceptible de promouvoir le monde rural en épaulant les actions étatiques qui consistent surtout à mettre en place une infrastructure de base.

Les principales fonctions que doit remplir une institution de crédit agricole sont les suivantes :

- a) Octroi de crédits d'équipement pour améliorer globalement les capacités de productions des paysans,
- b) Octroi de crédits de campagne pour répondre aux besoins de trésorerie des exploitations et entreprises agricoles.
- c) Promotion de l'agro-industrie en milieu rural
- d) Financement de la commercialisation
- e) Amélioration de l'habitat rural
- f) Collecte et valorisation de l'épargne rurale

Le crédit agricole est donc un instrument d'impulsion et d'orientation des activités économiques rurales.

#### I.1 - L'Impact du crédit agricole dans l'économie des Etats de l'OMVS

L'Importance du secteur rural dans nos économies (Population rurale supérieure à 80% de la population totale) et les besoins croissants en matière de financement auraient dû nécessité la mise en place de puissantes institutions de crédit agricole capables de répondre aux sollicitations de nos paysans en matière de crédit.

Or, on constate la quasi-inexistance ou l'inadaptation de ces institutions aux réalités de nos Etats, malgré la priorité accordée au développement du secteur rural. C'est ainsi qu'au niveau des pays membres de l'UMOA (Union Monétaire Ouest Africaine), les activités agricoles et annexes ne bénéficient que de 4,5% du total des concours bancaires en 1981 et la part destinée à ce secteur dans l'ensemble des crédits n'a cessé de décroître depuis 1978 alors que celle impartie aux secteurs industriels et miniers ainsi qu'à celui du commerce se chiffrent respectivement à 28,3 et 39,5%.

Devant cette situation d'inadaptation et d'insuffisance, nos sociétés de développement se sont vues dans l'obligation de s'assigner ce rôle. Dans cette optique, elles accomplissent leurs tâches de façon très sectorielle faute de moyens financiers suffisants pour satisfaire cette demande de plus en plus forte en matière de crédit.

Tirant enseignement des expériences passées, nous assistons de plus en plus, à une prise de conscience de nos gouvernements de ce problème épineux et à des tentatives de mise sur pied d'institutions spécialisées capables de faire face aux besoins de financement de l'agriculture.

## II - EVOLUTION DES STRUCTURES DE CREDIT AGRICOLE

### II.1 - Cas du Mali

Les premières expériences du crédit agricole du Mali remontent à l'époque coloniale, durant laquelle la caisse centrale de crédit agricole mutuel créée en 1931 effectua ses premières opérations à l'Office du Niger créé en 1932.

Le crédit agricole n'a cependant pas pu se développer pour les raisons suivantes :

- la masse totale de crédits alloués à l'économie est limitée
- le faible impact des institutions de crédit bancaire en milieu rural,
- la méconnaissance de l'agriculture par le système bancaire.

De l'indépendance à nos jours, le système de crédit agricole a connu beaucoup de changements.

En 1964, le Service de Crédit Agricole et de l'Équipement Rural (SCAER) a été créé mais n'ayant pas pu échapper aux difficultés des institutions qui l'ont précédé, il fut transformé en une Société de Crédit Agricole et d'Équipement Rural (SCAER) qui par sa fonction d'approvisionnement détenait le monopole de l'importation et de l'approvisionnement des Opérations de Développement Rural en matériels agricoles et en intrants. Les prix étaient fixés par le Gouvernement et la SCAER livrant des marchandises dans les magasins des O.D.R et dans des points de ventes au niveau régional. Les prêts consentis par la SCAER étaient généralement des prêts à court terme et rarement à moyen terme, le long terme n'étant pas pratiqué. Dans leur zone d'intervention, les Q.D.R étaient les mandataires de la SCAER chargées de mettre à la disposition des paysans des moyens de production. Les difficultés financières de la SCAER ont entraîné sa liquidation.

En 1981, la fonction de crédit de la SCAER a été reprise par la BNDA et un nombre très limité de paysans y ont accès au crédit. Par ailleurs, elle couvre une infime partie du territoire national (zone CMDT - Office du Niger). En attendant la création de la centrale d'achat, la CMDT et l'Office du Niger assurent les fonctions d'approvisionnement pour les Opérations de Développement Rural qui disposent d'une liquidité.

#### II.2 - Cas de la Mauritanie

La Mauritanie, contrairement à la plupart des colonies n'a pas connu de cultures de rentes à l'époque coloniale. Elle n'intéressait le colonisateur que pour ses richesses minières, halieutique et sa position stratégique comme zone tampon entre l'Afrique au Nord du Sahara et l'Afrique au Sud du Sahara. Elle n'a donc pas connu des institutions de crédit durant cette période.

Depuis l'indépendance, l'évolution des structures de crédit agricole a été étroitement liée à celle de la mise en place des petits pérимètres villageois et à leur généralisation sur la rive droite du fleuve Sénégal.

On peut la scinder en deux phases :

- une phase allant de 1967 à 1968 correspondant à une époque où deux organismes de financement (FAC et FED) se sont érigés en structures d'encadrement et de gestion octroyant du crédit aux paysans. Ce crédit était donné en nature et concernait les avances aux cultures (prêts de campagne) et des moyens de pompage (prêt à moyen terme). Par ailleurs, ces structures suivaient le procès de production d'amont en aval et dans ce cadre collectait les demandes de crédit, effectuaient les achats, et approvisionnaient les coopératives paysannes jusqu'au niveau des sites avec la collaboration des secteurs agricoles se trouvant au niveau des régions. La caractéristique générale des modes d'octroi de crédit FAC et FED est l'existence de conditions très favorables aux paysans. (GMP non amorti, livraison gratuite de facteurs de production pour les premières campagnes, manque de sérieux dans le recouvrement des dettes).

Ces modes d'octroi de crédit n'étaient pas viables eu égard au besoin croissant de crédit lié à l'augmentation permanente des superficies et du manque de responsabilisation des paysans. Cependant, cette phase était nécessaire pour un début malgré tout difficile, à cause de l'inexpérience des paysans à la culture irriguée.

- De 1979 à nos jours, avec la création de la SONADER, il y a une harmonisation du mode d'attribution des crédits pour l'ensemble des coopératives encadrées par la SONADER et également sur les anciens et petits pérимètres villageois FED et FAC. La SONADER a ainsi mis sur pied un système de crédit intégré totalement dans ses propres structures et subventionné également par elle, par le biais des financements qu'elle obtenait des bailleurs de fonds.

Cette politique de crédit s'est avérée non viable car sa continuité suppose une injection de fonds continue et l'aval permanent des bailleurs de fonds quant à la prévision dans chaque projet d'un volet crédit proprement dit, mais les dotations gratuites et les subventions.

Depuis 1982, la SONADER prend conscience de la non viabilité du système qu'elle a mis en place, malgré la diminution des facilités accordées aux paysans et en dépit des progrès accomplis dans le sens de la responsabilisation des paysans, à travers les groupements coopératifs et pré-coopératifs. C'est pourquoi aujourd'hui, une solution viable doit être trouvée pour résoudre les problèmes de financement et de recouvrement que connaît le crédit agricole au Fonds National de Développement étant entendu que l'Etat doit au préalable, statuer sur la question des subventions.

### III.3 - Cas du Sénégal

Au Sénégal, les Sociétés de prévoyance ont vu le jour depuis le 29 Juin 1910 et furent un outil d'intervention de l'Etat dans la production paysanne.

Les Sociétés de Prévoyance se contentaient d'un taux d'intérêt normal par rapport à la pratique des usuriers.

Les cotisations perçues par ces sociétés sur leurs membres étaient cependant loin de suffire pour financer le développement de l'agriculture.

Aussi a-t-il été créé dès 1933 des organismes de financement complémentaire et d'appui aux sociétés de prévoyance.

Ce sont :

- le fonds d'investissement pour le développement économique et social et,
- le fonds commun.

Le fonctionnement de ces organismes a occasionné la restructuration des sociétés de prévoyance au lendemain de la seconde guerre mondiale avec l'apparition des S.N.F.R et S.M.D.R qui bénéficient de l'appui technique et financier d'un nouvel organisme : la caisse Centrale de crédit agricole.

Avec les réformes survenues à l'Indépendance, les centres régionaux d'assistance au développement supplantent les anciennes structures. Ils disparaissent à leur tour au profit de l'ONCAD qui sera lui même supprimé en 1981 pour être remplacé par la SONAR (Société Nationale d'Approvisionnement du Monde Rural).

Il y a lieu de signaler l'existence du Fonds Mutuel de Développement Rural alimenté par des prélèvements sur la Caisse de Prééquation et de stabilisation des Prix. Le fonds garantit des prêts consentis au monde rural jusqu'à un taux de 20%.

### III - ORIENTATIONS NOUVELLES

#### III.1 - Cas du Mali

Le Mali a choisi un développement intégré de base comme stratégie de développement agricole.

Les actions seront auto-centrées, car leur conception et leur exécution dépendront des collectivités de base.

C'est à partir d'une planification à la base que sont conçues les différentes actions aux autres niveaux (sectoriel et régional avec des sous-régions homogènes) ainsi que la politique du crédit agricole et des prix agricoles.

Pour donner un sens réel à cette politique, d'importantes décisions ont été prises au niveau national qui consistent à la supprimer ou à refondre des activités dévolues à la SCAER (Crédit et Approvisionnement) et son remplacement par :

- La BNDA : Banque Nationale de Développement Agricole et
- La Centrale d'Achat dont le rôle principal serait l'approvisionnement des structures techniques et des producteurs.

#### Au niveau régional

Un transfert d'une partie des activités des O.D.R notamment OVSTM, doit aller aux structures paysannes (approvisionnement, commercialisation, jusqu'au processus des productions).

#### Au niveau du village

Les formules coopératives ne peuvent réussir que s'il y a un intérêt économique important pour les producteurs et si elles ont des initiatives réelles face aux organismes d'encadrement.

C'est ainsi qu'à la place d'un dispositif pyramidal, nous avons un dispositif horizontal qui amène les techniciens à examiner avec les paysans les contraintes de leurs systèmes de production et à tester avec eux des solutions technologiques adoptées permettant de résoudre certaines contraintes clefs.

### III.2 - Cas de la Mauritanie

L'augmentation des besoins en matière de crédit et les insuffisances constatées dans le passé ont amené le gouvernement Mauritanien à créer un Fonds National de Développement F.N.D. qui aurait entre autres pour tâche de mettre sur pied un système de crédit qui couvrirait l'ensemble des activités du monde rural (agriculture, un élevage, pêche etc...) Cependant le F.N.D qui compte octroyer le crédit par l'intermédiaire d'une structure d'achat n'est pas encore opérationnel, celle-ci n'ayant pas vu le jour.

### III.3 - Cas du Sénégal

Les orientations nouvelles se situent à deux niveaux :

a) niveau national

- Projet de création de la C.N.C.A (présenté au Conseil Interministériel, du 26 Mai, 1983).  
Options de base de la C.N.C.A
  - un crédit couvrant l'ensemble des besoins en financement du monde rural, y compris l'épargne, dans tous les secteurs et pour toutes les filières,
  - un crédit responsabilisé bénéficiant d'une indépendance de gestion et permettant des relations directes entre le banquier et l'emprunteur,
  - un crédit décentralisé et évolutif,
  - un crédit rigoureux par la systématisation de l'apport personnel et la prise de garantie collective et particulière.

b) Au niveau de la S.A.E.D

La SAED a pris une orientation nouvelle dans le domaine de l'équipement à moyen terme, parallèlement à la mise en place de la politique de responsabilisation des structures paysannes (groupements de producteurs).

Ce crédit a trait à la création de caisses d'amortissement qui ont été réorganisées et redynamisées pour une part être directement gérées par les bénéficiaires (comptes bloqués et identifiés à la B.I.C.I.S) et d'autre part, permettre le renouvellement effectif du matériel en service.

Ce principe est appliqué également au niveau du périmètre de NDombo-Thiago pour l'ensemble de son équipement.

En ce qui concerne le crédit de campagne, la situation est inchangée :

- prêt sans intérêt pour 6 mois sur les intrants
- avances sur prestations récupérables à la récolte sans intérêt.

#### IV - ANALYSE CRITIQUE DES ORIENTATIONS NOUVELLES

A l'exposé des projets ou orientations nouvelles présentées par les Etats, la Commission a identifié les aspects positifs suivants :

- crédit spécifique,
- décentralisation géographique et sur le plan de la gestion (couverture progressive de l'ensemble du territoire et responsabilisation relative des directions régionales),
- élargissement à toutes les activités rurales,
- identification des besoins à la base avec le concours des services techniques,
- adaptation des modes d'intervention aux spécificités locales,
- possibilités d'épargne des paysans,
- organisation des structures paysannes,
- volonté de création de centrales d'achat.

Par contre l'application rigoureuse des clauses concernant les garanties suscite l'inquiétude de la commission quant aux possibilités d'accès au crédit.

- Pour le cas du Mali

- Manque de coordination entre le démarrage de la BNDA et celui de la centrale d'Achat.
- Risques financiers trop importants pour l'Institution.
- Absence d'une caisse de garantie en cas de calamités naturelles.

- Pour le cas du Sénégal

- Taux d'intérêt très élevé
- Rémunération de l'épargne trop faible.

- Pour le cas de la Mauritanie

- La Commission n'a pas pu se prononcer sur les aspects positifs et négatifs de la politique de crédit préconisée à travers le PND étant donné que l'étude du projet de création de la structure d'appui et d'exécution (SORAPEL) n'est pas achevée.

Cependant la Mauritanie devrait autant que possible éviter de récupérer les erreurs commises dans le passé par le Sénégal et le Mali. Dans cette optique, certaines dispositions devraient être prises dans la mise en place d'une institution de crédit en Mauritanie, à savoir :

- Créer une institution spécialisée et autonome s'occupant spécialement du crédit,
- Mettre sur pied une structure d'approvisionnement d'appui,
- Procéder à une décentralisation du crédit aussi bien sur le plan géographique que sur le plan de la gestion,
- Simplifier au maximum les procédures,
- Adapter les systèmes de garanties aux réalités locales,
- Encourager et redynamiser les structures paysannes pour qu'elles puissent participer activement à la détermination des besoins et à la gestion des moyens mis à leur disposition.

V - POLITIQUES DES PRIX RECOUVREMENTS ET SUBVENTIONS

A la lumière des exposés faits sur les processus de fixation des prix, la Commission estime que la fixation de prix rémunérateurs au producteur appuyée d'une subvention modulée, sont des instruments efficaces pour concourir à la réussite d'un système de crédit agricole notamment en facilitant le recouvrement des prêts.

VI - RECOMMANDATIONS

Recommandations générales :

- accélération des procédures de mise en place des institutions du crédit agricole,
- création de fonds d'installation gérés par les institutions de crédit destinés à promouvoir l'emploi rural en faveur des jeunes en particulier,
- pendant la phase transitoire, les sociétés de développement devraient continuer à donner le crédit là où les institutions spécialisées n'opèrent pas,
- les fonds collectés au titre de l'épargne doivent être rémunérés conformément au taux en vigueur dans le système bancaire,
- la mise en place d'un crédit de soudure pour soustraire les paysans aux pratiques usuraires et prévenir les reventes de matériels agricoles. Ce crédit particulier devrait bénéficier d'un taux bonifié.

La commission recommande au Haut Commissariat de susciter la mise sur pied d'une politique d'harmonisation tendant à enrayer toutes les disparités existant entre les systèmes de crédit agricole en vigueur dans les trois Etats./-

---

SEMINAIRE SUR LE CREDIT AGRICOLE

---

RAPPORT DE LA COMMISSION N° 2

---

NDIAYE du 11 au 18 Septembre  
1983

Liste des participants

Abdoulaye	TRAORE	Directeur Général OVSTM (Mali)
Moustapha	TANDIA	Coordonnateur Cellule O.M.V.S Ministère Equipment - RIM
GUY	François	Directeur Adjoint du CNAPTI (Sénégal)
Mamadou Abdoul WANE		Directeur Formation et Promotion Humaine OMVS
El Hadji Mamadou MANKA		Expert Cellule Evaluation et Planification Continue. OMVS
Magatte	DIAW	S.A.E.D (Observateur)

La Commission n° 2 du Séminaire sur le Crédit Agricole s'est réunie du 14 au 15 Septembre au Centre de Formation de la SAED à l'effet d'examiner les points ci-dessous inscrits à son ordre du jour.

I - Le rôle de la S.D dans le cadre du crédit agricole

Ainsi les membres de la commission, dont les noms figurent à l'annexe, ont élu le bureau suivant :

Président	:	Guy FRANCOIS	Sénégal
Rapporteur	:	Moustapha TANDIA	Mauritanie
CO-Rapporteur	:	Mamadou WANE	Haut Commissariat OMVS

## INTRODUCTION

La réflexion que nous avons menée s'appuie sur les principes suivants ;

- L'investissement dans le secteur agricole de la région du fleuve répond à une double nécessité :
  - satisfaire les besoins vivriers des populations rurales et urbaines, même si ces derniers peuvent être considérés comme fictifs si l'on se réfère à leur origine, puisqu'ils font le plus souvent référence à des valeurs étrangères aux sociétés africaines,
  - compenser la dégradation des conditions climatiques dans un souci de bien-être social des populations rurales habitant la région.
- Cet investissement est essentiellement orienté vers les aménagements hydro-agricoles et peut prendre la forme de subventions, de prêts ou de mobilisation de l'épargne (auto-financement). L'utilisation de l'une ou l'autre de ces formes de financement doit tenir compte, notamment, du rapport traditionnel de l'homme à l'objet dans les sociétés africaines et de l'évolution de ce rapport en fonction des expériences vécues par les populations concernées.
- Si l'évolution dans l'emploi des différentes formes de financement doit conduire schématiquement de la subvention vers le crédit puis vers l'auto-financement, leur association et le passage de l'un à l'autre doivent tenir compte de la situation des économies des pays africains et de notre projet de société auxquels ils doivent se référer et également de la nécessité de ne pas faire supporter par les paysans des charges excessives qui pourraient porter préjudice à leur promotion.

- Notre démarche nous a conduit à :

- mettre en évidence les principales caractéristiques communes et faire le bilan critique des crédits gérés ou non par les sociétés de développement,
- formuler des propositions et des recommandations aux sociétés de développement en matière de crédit.

## I - CAS DU CREDIT INTEGRÉ AUX SOCIETES DEVELOPPEMENT

### I.1 - Historique et caractéristiques principales

Sans prétendre être exhaustifs, nous présentons ici les éléments les plus significatifs, communs aux différentes situations qui nous ont été présentées.

- la pratique du crédit par les S.D à le plus souvent pour origine la reprise par ces sociétés de projets **financés de l'extérieur sur subvention**.

Ces S.D gèrent encore souvent des subventions qu'elles continuent d'attribuer aux paysans sous forme d'intrants ou d'équipements divers.

- Lorsque les S.D gèrent du crédit, son attribution se confond avec la fonction approvisionnement et son remboursement avec la fonction commercialisation.
- les taux d'impayés sont en général très élevés et ils varient en fonction inverse des performances techniques des S.D. dans leur fonction de gestion de la production.

### I.2 - Analyse critique

#### Avantages du système de crédit intégré

- Il réduit les risques de détournement du crédit à des fins non-productives ou non-agricoles.
- Il favorise la mise en œuvre de la politique de l'Etat représenté par les S.D

#### Inconvénients

- Il entretient la confusion entre le crédit et la subvention.
- Il empêche le paysan de dissocier les différentes fonctions dans le processus de production, en particulier l'approvisionnement et la commercialisation par rapport au crédit.

- Il favorise l'auto-reproduction des S.D à l'intérieur du processus de production.
- Il néglige certains objectifs spécifiques des paysans, notamment en matière d'équipement (constructions, moyens de transport, infrastructures sociales, etc....)
- Il ne favorise pas l'esprit d'entreprise chez les paysans les plus dynamiques en réduisant, notamment l'autonomie de décision et la possibilité de recherche du profit maximum.

#### I--CAS DU CREDIT GERE : DES ORGANISMES SPECIALISES

Il s'agit là, des organismes spécialisés dans le crédit et non pas nécessairement dans le crédit agricole.

##### 2.1 - Caractéristiques principales

- Il s'adresse aux secteurs de production financièrement attractifs, soit en général ceux qui sont déjà les plus intégrés dans l'économie de marché.
- La solvabilité de l'emprunteur est un facteur déterminant dans l'octroi des prêts.
- les institutions spécialisées dans ce type de financement sont en général uniques sur le plan national.
- Les institutions spécialisées dans le crédit agricole apparaissent en général, après la constatation du délaissage du secteur agricole, par d'autres organismes de financement, elles finissent d'ailleurs elles-mêmes par se détourner de leur vocation originelle au nom d'une certaine rentabilité financière.

##### 2.2. - Analyse critique

###### Avantages du crédit hors des Sociétés de Développement (S.D)

- Il permet de dissocier le crédit de la subvention et également des approvisionnements.

- Il incite le paysan à une analyse de son système de production, en identifiant par exemple les spéculations les plus rentables.
- Il soustrait plus efficacement le paysan à l'usure en assurant des prestations multiformes.

#### Inconvénients

- Il laisse plus souvent de côté certaines activités rurales telles que l'élevage, les cultures vivrières, la pêche fluviale voire parfois l'agriculture elle-même.
- Il augmente la complexité de la procédure d'accès au crédit et souffre souvent d'une centralisation excessive.

#### III - PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Il ne nous appartenait pas de formuler des propositions sur le crédit lui-même. Toutefois, et cela ressort de notre analyse critique des cas étudiés, nous recommandons le transfert du crédit à des institutions spécialisées dans le crédit agricole.

Cependant, ce transfert devra nécessairement respecter les principes énoncés dans notre introduction et il appartient aux Sociétés de Développement de s'assurer que les conditions nécessaires sont réunies pour que ce système :

- puisse assurer la promotion de l'ensemble du monde rural,
- soit adapté aux conditions spécifiques de la production agricole et à l'expérience des paysans en la matière.

Nous présentons ici très succinctement les idées forces qui devraient guider en matière de crédit agricole par rapport à leurs principales fonctions.

### III.1 - Planification du développement régional

Elle doit être souple et indicative.

But :

- éviter les tensions sociales
- coordonner les actions de développement
- planifier les investissements et chercher les financements
- évaluer les besoins nationaux et les objectifs des paysans.

### III.2 - Conseil et Formation

But : permettre l'autonomie des paysans dans le choix et la gestion de leurs investissements.

#### Conditions d'intervention

- changement d'attitude de l'encadrement :
  - . écouter les paysans pour connaître leurs propres méthodes de gestion et ,
  - . leur proposer des méthodes de gestion et des investissements qui valorisent leur expérience.
- Prévoir dans le dispositif de conseil des possibilités de contact direct entre "le paysan" et l'ingénieur, particulièrement aux stades du diagnostic et de l'élaboration des réponses adaptées aux besoins.
- favoriser, et exploiter par des actions de formation, la succession de situations de complexité croissante.

### III.3 - Gestion

Il s'agit, pour le cas qui nous intéresse, de la gestion des approvisionnements et du crédit.

#### III.3.1 - Approvisionnements

But : décharger les sociétés de développement de ce volet en faveur des organisations paysannes et des fournisseurs.

- Conditions d'intervention

Vers les paysans :

- développer les capacités de stockage au niveau des paysans,
- favoriser le développement d'organisations paysannes adaptées aux nécessités de la production et aux structures sociales et affectives en place.

Vers les fournisseurs :

- aider les fournisseurs à évaluer les besoins en facteurs de production,
- proposer et fournir aux fournisseurs des lieux d'implantation et du personnel expérimenté (magasinier, intendant, etc...)

III.3.2 - Crédit :

But : décharger les sociétés de développement vers les paysans et le banquier et permettre une négociation directe entre eux.

Conditions d'intervention

- Au niveau des paysans :

- favoriser, sous forme de subvention au cas de besoin d'Etat, un fonds de roulement permettant de supprimer ou de réduire la nécessité d'un financement de crédit de campagne par la banque,
- encourager les paysans à s'associer entre groupements pour accéder à des crédits plus importants.

- Au niveau du banquier :

- moduler le transfert en fonction de la capacité du banquier à assurer des conditions de prêt (intérêt, rythme de remboursement,...) adaptées à la réalité micro et macro-économique,

- le guider dans le choix du personnel en matière de crédit
- l'encourager à traiter avec les organisations paysannes existantes, même si elles ne répondent pas toujours aux formes légales d'association.
- En général :
  - prévoir un dosage équilibré de la subvention, du crédit et l'auto-financement à chaque étape des questions de développement,
  - en informer les paysans et le banquier et favoriser la négociation entre eux.

#### III.4 - Contribution à la moralisation du marché

- Fournir les analyses techniques, économiques et sociales à l'appui des négociations sur les prix et l'organisation de l'approvisionnement de la commercialisation dans la région.
- Favoriser le rapprochement des paysans et des décideurs dans ces négociations,
- Veiller à l'application des décisions négociées.

#### CONCLUSIONS

Au terme de l'analyse à laquelle, elle vient de se livrer, la Commission recommande de :

- Promouvoir le paysannat en vue d'une meilleure autonomie dans le choix des investissements et de la gestion du crédit.
- atténuer au maximum l'intervention des Sociétés de développement dans la phase approvisionnement et production.

- Consolider cependant le rôle des Sociétés de Développement en tant que conseiller en matière de gestion, d'investissement et de commercialisation,
- transférer les compétences transférables aux paysans pour un contact direct paysan/banquier,
- procéder en ce qui concerne les institutions spécialisées, à un inventaire de tous les besoins des paysans en vue de satisfaire le maximum de ceux-ci (approvisionnement, secteurs).

COMMUNIQUE FINAL.

COMMUNIQUE FINAL

Les délégations du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal du Haut Commissariat de l'OMVS, respectivement conduites par :

Messieurs Sambou TRAORE , Chef de la Division Mali Ouest  
à la Direction de l'Agriculture  
du Mali,

Moustapha, Chef de la cellule OMVS au  
Ministère de l'Equipement et des  
Transports de la Mauritanie,

Amadou NDIAYE, Directeur de l'Unité rizeries,  
Intendance et Commercialisation  
de la SAED,

Mamadou Abdoul WANE, Directeur de la Formation  
et de la Promotion Humaine à l'OMVS

ont pris part au Séminaire sur le crédit agricole organisé par l'OMVS à NDIAYE, du 11 au 18 Septembre 1983, à l'effet d'examiner, dans la perspective de l'après-barrage, les possibilités d'actions et de collaboration devant permettre une meilleure valorisation du secteur agricole, en vue de la réalisation de l'objectif d'intégration économique fixé au programme de l'O.M.V.S.

Au cours de leurs travaux, les délégations ont eu à enregistrer avec satisfaction une identité de vue sur l'ensemble des questions abordées, et ont arrêté une position commune sur les importants volets du crédit agricole, à savoir :

- les politiques de crédit et de recouvrement,
- le rôle des Sociétés de Développement en matière du crédit agricole,
- les orientations nouvelles vers lesquelles doivent tendre les efforts des Etats membres de l'OMVS.

A cet égard, les délégations des Etats membres, conscientes du rôle et de la place de l'Agriculture dans le développement de leurs pays, ont souligné la nécessité d'une harmonisation de leur politique à défaut de l'élaboration d'une politique commune en la matière, et ont chargé le Haut Commissariat de mettre tout en oeuvre pour qu'une telle optique se réalise dès que faire se peut afin de garantir à nos populations toutes les retombées économiques elles sont en droit d'attendre de la construction des Ouvrages Communs de l'Infrastructure Régionale.

Les délégations se félicitent de l'atmosphère d'amitié et de franche collaboration qui a prévalu tout au long des travaux, et qui a permis d'arriver à des résultats fort encourageants, prouvant ainsi, une fois encore, la solidité des liens de tous genres qui unissent leur Etat et la validité des options préconisées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS.

Les délégations du Mali, de la Mauritanie et du Haut Commissariat expriment à la délégation soeur du Sénégal leurs plus sincères remerciements pour l'accueil si chaleureux qui leur a été réservé ainsi que pour les facilités matérielles dont elles ont pu bénéficier.

Elles félicitent le Haut Commissariat pour les efforts déployés tendant à garantir le plein succès de la rencontre.

Elles demandent au Conseil des Ministres de l'OMVS de bien vouloir prendre considération les propositions auxquelles elles ont abouti et de donner des directives bien précises au Haut Commissariat en vu de leur mise en oeuvre.

Fait à NDIAYE, le 18 Septembre 1983.

LE SEMINAIRE/

ANNEXES

SEMINAIRE SUR LE CREDIT AGRICOLE

---

COMMUNICATION INTRODUCTIVE

**PLAN**

I - · Introduction

II - Historique de l'intervention de l'Etat  
dans la production rurale.

III- Le système bancaire privé et la production paysanne

IV - L'usure en milieu rural

V - Nécessité d'une institution de crédit  
agricole autonome.

## I - INTRODUCTION

Le financement de l'agriculture peut s'opérer sur trois plans :

- L'investissement budgétaire étatique,
- Le crédit privé (bancaire ou usuraire)
- Le crédit agricole spécialisé

L'intervention de l'Etat dans le financement de l'agriculture s'effectue par le moyen des investissements d'infrastructure très importants et par des subventions à la production.

Cependant les limites de l'action de l'Etat obligent les paysans à faire appel à des sources de financement privées telles que les banques commerciales et les usuriers. La valeur ajoutée agricole est telle, que la banque commerciale classique, encore moins l'usurier du coin, qui appliquent des taux d'intérêt très élevés, ne sauraient être des moyens de financement propices au développement normal de l'agriculture.

Aussi est-il nécessaire, pour les pays en développement, de créer un crédit agricole spécialisé, pour répondre aux sollicitations légitimes des agriculteurs quant au financement de l'entreprise agricole.

## II - HISTORIQUE DE L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION RURALE

### I.1 - Origine des Sociétés de prévoyance

Crées, par le décret du 29 Juin 1910, la société de prévoyance fut un outil d'intervention de l'Etat dans la production paysanne.

Selon le décret sus-mentionné, elles "constituent essentiellement des groupes d'individus ayant les mêmes intérêts économiques et librement réunis pour les développer". L'objet de la société est entre autres ; l'octroi de crédit.

Le paysan fait appel au crédit dans des conditions onéreuses. Les taux de 50, 60, 100% sont souvent atteints,

La société de prévoyance, contrairement à la pratique des usagers, demande au producteur le remboursement de ses avances au moment de la récolte et se contente d'un intérêt normal, intérêt qui, d'ailleurs, est utilisé au profit de ses adhérents.

La société peut faire des prêts d'argent dans une mesure très restreinte et pour des cas sérieux. La société est habilitée à acheter, pour les mettre à la disposition de ses membres, des outils agricoles perfectionnés. Elle peut également établir des haras, creuser des puits, des abreuvoirs pour les bestiaux et en général, toutes installations nécessaires à l'agriculture et à l'élevage.

Les cotisations perçues par la Société de prévoyance sur ses adhérents étaient loin de suffire pour financer toutes les actions précitées.

### I.2 - Organismes de financement complémentaire et d'appui aux Sociétés de prévoyance.

a) Le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (FIDES).

Le FIDES

- paie jusqu'en 1958, une partie des engrais distribués par les Sociétés de prévoyance et une partie de leur coût de mise en place,
- contribue à l'achat des matériels agricoles et aux dépenses occasionnées par la vulgarisation,
- prend en charge une partie des dépenses que supportent les Sociétés de prévoyance pour augmenter le pourcentage des graines sélectionnées,
- fournit divers matériels ou équipements au titre de l'aide au paysannat,
- contribue au Fonds d'équipement au titre de l'aide au paysannat,
- contribue au Fonds d'équipement rural pour le développement économique et social (FERDES) au profit des Sociétés de prévoyance.

b) Le Fonds communs des Sociétés de Prévoyance

Crée en 1936 ses ressources proviennent :

- d'une part, sur les cotisations perçues par les Sociétés de prévoyance (1/10è),
- de subventions du budget local et général,
- de l'aide du FIDES,
- du remboursement des mutuelles sur les avances consenties
- de l'intérêt provenant des fonds placés,
- d'emprunts à des organismes de crédit.

Le fonds commun effectue des opérations de crédit au bénéfice des Sociétés de Prévoyance. Son fonds de soutien à la production fait des avances aux Sociétés de Prévoyance, pour distribution de crédit-hivernage, achat de semences sélectionnées, de vivres à la récolte, de vivres à la soudure. Par son fonds de dotation matériel en engrais, il achète pour le compte des mutuelles (Sociétés de Prévoyance), matériel et engrais.

Il a été pour beaucoup dans la restructuration de l'intervention étatique avec l'adoption de nouveaux instruments tels que les S.M.P.R et les S.M.D.R.

#### Les S.M.P.R et S.M.D.R

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les sociétés mutuelles de production rurale (S.M.P.R) préfiguration des futures sociétés mutuelles de développement rural (S.M.D.R) font leur apparition.

Ces structures, instruments d'intervention étatique dans la production rurale ont la particularité d'opérer une concentration régionale du crédit, de la production et de la commercialisation.

Elles ont été appuyées financièrement par la caisse centrale de crédit agricole (C.C.C.A)

#### La Caisse centrale de crédit agricole

Le fonds commun joue un rôle de relais entre les mutuelles de base et la caisse centrale de crédit agricole, garantissant certains avec l'aide du budget local.

Alors que le crédit du Sénégal consentit des prêts à moyen terme aux collectivités rurales en particulier, la C.C.C.A distribue le crédit à court terme (crédit de campagne) aux S.M.D.R, qui deviennent ainsi de véritables caisses locales.

Avec les indépendances les modes d'intervention et les instruments de réalisation des politiques agricoles se sont particularisés en épousant plus étroitement les réalités nationales.

Ainsi au Sénégal les centres régionaux d'assistance au développement (C.R.A.D) ont fait leur apparition à la place des anciennes structures. Il y a également lieu de signaler que c'est l'époque de la coopérativation généralisée.

Les C.R.A.D, Centres Techniques d'Intervention étatique, jouent le rôle de relais entre, la banque Sénégalaise de Développement, à travers son volet crédit rural, et les coopératives rurales.

Plus tard l'ONCAD fédéralise les C.R.A.D et joue le rôle d'intermédiaire entre la Direction du Crédit Agricole de la B.N.D.S (nouvelle appellation de la D.S.S) et les coopératives rurales.

Le Fonds mutuel de développement rural (F.M.D.R) constitue lui, une caisse d'avance et de garantie des prêts consentis au monde rural jusqu'à un taux déterminé. Il faut signaler que l'ONCAD a été supprimé et remplacé par la société d'approvisionnement du monde rural. (SONAR).

L'intervention de l'Etat souffre non seulement de déséquilibre structurel mais installe une mentalité novice à cause de sa bureaucratie paralysante et envahissante. Nous nous trouvons devant une économie rurale régie par l'administration étatique, une économie rurale qui évolue en dehors du mouvement naturel des phénomènes économiques. C'est pourquoi elle est à genou pour le moindre choc d'origine endogène ou exogène. La libre entreprise, l'esprit d'initiative, et la créativité sont étouffés.

Mais si l'Etat se désengageait de son intervention tant décriée, qu'aurait à la place? Le système bancaire privé constitue t-il un moyen approprié au développement de l'agriculture?

### III - LE SYSTEME BANCAIRE PRIVE & LA PRODUCTION PAYSANNE

Les banques privées pratiquent des taux d'intérêt très élevés, s'installent dans les agglomérations urbaines, c'est la raison pour laquelle elles ne sont pas enclines à financer l'agriculture qui nécessite l'implantation d'un réseau très vaste, le recrutement d'un personnel très nombreux, l'instruction de dossiers inombrables pour de petits montants, avec de grands risques de non remboursement de prêts consentis. Les agriculteurs sont généralement exclus des services rendus par les banques privées. Le crédit occulte (usuraire) peut-il être d'un quelconque intérêt pour le développement de l'agriculture ?

### IV - L'USURE EN MILIEU RURAL

Plus le secteur agricole est arriéré, plus il est soumis à cette forme d'exploitation. L'emprise de l'usure diminue avec l'évolution socio-économique, lorsqu'une mutation s'opère au niveau des structures agraires des techniques de production, du système de financement, du circuit commercial et de l'éducation des agriculteurs.

Tant que des conditions favorables à son maintien existeront, il continuera à jouer un rôle nocif sur le développement rural.

Le vide financier quasi - total, à des moments cruciaux (hivernage, évènement social etc...), installe confortablement les pratiques usuraires et consolide l'influence des usuriers en milieu rural.

Le crédit occulte présente, par rapport au crédit-officiel, l'avantage d'être moins formel, plus rapide, sans garantie matérielle. Il puise sa force dans les liens anciens et complexes qui unissent l'emprunteur à l'usurier.

Cependant, malgré ses "avantages", le crédit usuraire demeure inadapté sur le plan économique, et onéreux sur le plan financier.

COMMUNICATION DU MALI

INTRODUCTION

Les 14 et 15 Juillet 1983, s'était tenue dans la salle de Conférence du Haut Commissariat de l'OMVS à Dakar, la réunion préparatoire du Programme de Formation de la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine (DFPH) de l'OMVS.

A cette réunion assistaient les Structures Nationales des Etats Membres de l'OMVS chargées du Développement agricole du Bassin du Fleuve Sénégal.

- MAURITANIE : SO.NA.DE.R (Société Nationale pour le Développement Rural)
- MALI : O.V.S.T.M (Opération Vallée du Sénégal-Térékolé Magui).
- SENEGAL : S.A.E.D (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation du Delta et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé).

A l'issue de ces travaux, trois (3) thèmes de Séminaire avaient été retenus :

- 1°) - le Crédit Agricole
- 2°) - l'Alphabétisation Fonctionnelle
- 3°) - les Techniques de Communication

Ces trois thèmes constituent des axes de réflexion et de Formation opportuns et s'inscrivent parmi les préoccupations dominantes dans les programmes de développement en cours dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

Il apparaît que le passage d'une agriculture traditionnelle de subsistance à une agriculture de marché nécessite des injections massives de Capitaux pour la modernisation et la rentabilisation des exploitations paysannes. Les conditions historiques du développement de l'agriculture dans nos Etats attribuent aux pouvoirs publics un rôle particulier dans le financement de ce secteur qui occupe près de 70% de la population. Alors même que ces Etats disposent de peu de ressources mobilisables pour réaliser leurs différents programmes de développement en raison notamment de l'importance de la part du Budget consacré au fonctionnement (70 à 80%)

L'épargne locale est thésaurisée ou inexiste. C'est ainsi que nos pays en voie de développement se trouvent contraints de recourir aux sources de financement extérieures pour la réalisation des prêts agricoles. Depuis plus d'une décennie, la persistance de la sécheresse conjuguée à la crise économique mondiale viennent contrecarrer les efforts consentis dans les zones de production de la région Sahélienne en général.

Au Mali, les financements acquis pour la mise en oeuvre des projets agricoles inscrits au plan 1976/78 s'établissent à fin Août 1978 à 136,1 Milliards de F.M dont environ 115 Milliards sur fonds extérieurs.

Ces concours extérieurs pèsent lourdement sur la balance des paiements et sont généralement assortis de contraintes qui en limitent l'efficacité (capacité d'absorption, délais et conditions d'octroi des financements, frais financiers élevés, mesures d'accompagnement mal définies, etc..) Aussi, ils se sont révélés peu apte pour le financement de l'agriculture.

Toutefois, le crédit agricole se justifie par son rôle capable d'assurer le développement rapide de l'agriculture dans nos pays, à condition de l'adapter aux réalités des producteurs.

## I - HISTORIQUE DU CREDIT AGRICOLE - EVOLUTION

Avant les tentatives de mise en valeur agricole, l'entr'aide villageoise pouvant être définie comme un réseau de services mutuels au sein du lignage, du clan, de la famille ou encore entre les villages, constituait une base sociale de la production et fut pendant longtemps un facteur puissant de la prospérité rurale. Elle se traduisait par la réalisation de champs collectifs ou d'appoint de main d'œuvre pendant les pointes de travaux : défrichement, labour, récolte, battage etc... Cette forme d'organisation se rencontrait dans toutes les sociétés paysannes : Bambara, Sarakolé, Minyanka, etc... et codifiée selon les règles propres à celles-ci.

Elle existe jusqu'à présent sous formes d'association ou de groupe d'âge : jeunes, femmes, adultes. Cette organisation collective de la production entre dans le cadre général de la vie traditionnelle et influence beaucoup le mode de pensée (solidarité communautaire) le mode d'attribution et de gestion des terres.

C'est ainsi que dans la Haute Vallée du Niger, les biens collectifs ("Foroba") l'emportent en importance sur les biens personnels et gérés par le patriarche.

Dans les Sociétés d'initiation ("Komo") le chef peut prélever dans le grenier collectif pour consentir des prêts et avances aux membres de la Société qui en font la demande. Toutefois, il a besoin de l'accord des initiés. En revanche, les décisions collectives dans les différents domaines de la vie sociale sont soumises à son avis.

Le "Ndomo" est la Société des jeunes non initiés. Elle constitue un groupe de prestation de Services à la demande ou selon la situation individuelle de certains membres de la société villageoise (personnes âgées ou sans autre force de travail).

Dans le premier cas (à la demande) le travail est rémunéré en nature (repas, animaux, etc?) ou en espèce alors que dans le second cas les travaux sont faits à titre gratuit par solidarité.

Il est probable que les surplus de production agricole sont souvent utilisés à l'organisation de cérémonies nombreuses pendant la longue période d'oisiveté qu'est la saison sèche et ne sont pas orientés vers des investissements dans les unités de production.

La terre, au Mali notamment est inaliénable. Elle appartient à la collectivité (village, tribu, clan etc....) et l'usufruit est accordé par le détenteur des droits fonciers, généralement l'homme le plus âgé, à chacun des membres de la famille.

Toujours est-il que l'évolution de la tenue foncière traditionnelle permet de distinguer 2 modes de faire valoir :

1 - Le faire valoir direct : l'exploitation des terres est directement faite par le détenteur des droits fonciers ou le propriétaire (Office du Niger)

2 - Le faire valoir indirect : l'exploitation des terres est faite par une personne autre que le propriétaire. Dans ce dernier cas, il revêt 2 formes principales le "fermage" (ou location) moyennant avec redevance fixe et le "Métayage" dans lequel est payée en nature ou en espèce une redevance proportionnelle à la récolte (exemples : le Colonat à l'Office du Niger et les O.D.R des périmètres irrigués).

toire. Elles étaient contrôlées par l'administration.

Le Décret du 20 Juin 1931 disposait que ne pourraient être bénéficiaires de prêts que : "les agriculteurs de Statut indigène, détenteur de biens immatriculés dans les conditions du Décret du 24 Juillet 1906 ou individualisés suivant les modalités prévues au décret du 8 Octobre 1925 et instituant un mode de constatation des droits fonciers des indigènes".

De telles dispositions avaient pour but d'introduire la garantie hypothécaire. Ce faisant elles écartaient du même coup la grande majorité des paysans africains à l'accès au crédit agricole en raison de la nature du régime foncier traditionnel : peu de domaines faisaient l'objet d'immatriculation au cadastre.

Il est aisément dès lors de conclure à l'inadaptation de la législation du Crédit Agricole par rapport aux formes d'organisation et de gestion des terres. Les effets du Décret de 1931 resteront limités à une minorité de propriétaires fonciers.

A côté du Crédit Agricole officiel, il existait des Sociétés de Prévoyances qui effectuaient des Opérations de Crédit Agricole. Celles-ci disposèrent à partir de 1936 de leurs "Banques" propres grâce aux fonds Communs des Sociétés de Prévoyances alimentées pour une part par les cotisations des Sociétaires mais surtout par les subventions de la puissance Publique et d'autre part par les emprunts aux Caisses Centrales de Crédit Agricole.

Ces Sociétés de Prévoyances ont joué un rôle considérable dans l'équipement collectif des campagnes africaines : pistes et puits, et même dans l'équipement individuel de certaines catégories de paysans : semences sélectionnées, produits phytosanitaires, engrains, petit matériel, etc... .

Elles n'ont toutefois pas été à mesure de recouvrir les dettes. Ce qui se traduisait par la baisse du niveau des ressources des Fonds Communs. Les Sociétés de Prévoyance avaient ainsi recours aux subventions pour survivre.

Dans le cadre du système Autonome de l'Office du Niger fonctionnaient parallèlement des organismes para-coopératifs. Pour assurer la mise en valeur des zones aménagées, il avait été mis en place un "colonat" organisé en Associations agricoles indépendantes conformément à l'arrêté n° 1652 du 17 Juillet 1937.

Ces organismes de base furent regroupés en 1942 en Fédération avec un rôle à peu près identique à celui des Sociétés Mutualistes de Développement Rural (SMDR) mais fonctionnant dans le cadre de l'organisation commerciale de l'Office du Niger. Pendant longtemps ces structures n'ont apporté aucun changement notable au système de colonat tout en servant de fiction comptable par regroupement en 4 comptes les opérations des 2 500 colons. L'arrêté n° 25 du 31 Décembre 1955 réglementant l'attribution et l'exploitation des terres aménagées de l'Office du Niger fut interprété, surtout à partir de 1958, dans le sens de la Structuration du Colonat, pour faire prendre conscience aux colons de leur responsabilité pensant ainsi obtenir d'eux une meilleure utilisation des terres et par conséquent une diminution du niveau d'endettement.

Ces deux dernières formules ne semblent pas avoir permis d'atteindre les objectifs car une expérience nouvelle avait été initiée avec des moyens plus importants sous l'égide de la Caisse Centrale de Coopération Economique (C.C.C.E). C'est ainsi que virent le jour ce qu'on appelait les "Mutuelles de Crédit". Les Coopératives de Crédit Mutuel (ou de cautionnement mutuel) expérimentées à partir de 1955 au Cameroun, dénommées couramment "MUTUELLES" constituaient des Sociétés civiles à personnel et Capital variables, regroupant des porteurs nominatifs.

Elles se fondaient sur l'aide personnel et basées sur la responsabilité solidaire illimitée sur la totalité des biens possédés par chacun des membres.

## 1.2 - Période de 1960 - 1968 : EVOLUTION DEPUIS L'INDEPENDANCE

Dès son accession à la souveraineté internationale, le Mali comme aussi la plupart des Etats Francophones d'Afrique Tropicale a entrepris de refondre les dispositions législatives ou réglementaires qui régissaient l'organisation des populations rurales.

Pendant la période de l'autonomie interne, un travail réglementaire abondant inspiré de la "loi cadre" avait notamment traité des Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR) qui sous une forme renouvelée, prenaient la suite des anciennes Sociétés de Prévoyance et des prêts Mutuals Agricoles, premier essai d'organisation professionnelle paysanne.

Dans ce contexte, furent élaborées aussitôt après l'Indépendance, les lois 61-8 et 60-9 AS du 9 Juin 1960 qui, tout en se référant aux textes antérieures, visaient à adopter les SMDR, aux doctrines locales. En particulier, elles précisèrent les Statuts des Groupements Ruraux de Production et de Secours Mutual, considérés comme les organismes de base de l'évolution des structures paysannes à partir des structures communautaires traditionnelles.

Le particularisme de l'Office du Niger était respecté par le rattachement à l'Office et non à la SMDR locale, des GRPSM et GRA de la zone intéressée par les aménagements collectifs de l'Office.

Parallèlement à cette structuration du monde rural par la base, la réorganisation des Services centraux fut entreprise par la création, en Novembre 1960 de l'Institut d'Economie Rurale et en Mai 1962 du Service d'Action Rurale.

Ce dernier étant plus particulièrement chargé de contrôler et de coordonner les actions coopératives par une de ces Sections : le Centre National de la Coopération.

En 1963, le Gouvernement Malien a réorganisé l'Institut d'Economie Rurale et crée le Ministère du Développement où la Direction Nationale du Développement Rural prend une grande place, avec le Bureau Central de la Coopération et la Division de la Coopération et de la Vulgarisation.

Mais c'est par la loi 63-21 du 25 Janvier 1963, fixant le Statut Général de la Coopération en République du Mali : que l'Etat Malien a vraiment donné un caractère particulier à son organisation Coopérative : les unités Coopératives y prennent un caractère populaire et socialiste et doivent devenir le groupement principal de la production et des échanges dans la Société Malienne.

Cette nouvelle approche du développement économique et social se traduit par une tentative de transformation du monde rural par substitution de la grande exploitation collective moderne à la petite exploitation individuelle ou familiale.

Les champs collectifs furent présentés comme les points d'application privilégiés de cette nouvelle politique agricole. En fait cette expérience agricole n'a jamais pris de grandes proportions et les superficies des champs collectifs n'ont guère dépassé 1,3% des superficies cultivées.

Il y a donc une résistance très forte du milieu traditionnel à cette approche. Dès juin 1968, les SMDR étaient supprimées. Après Novembre 1968 des champs collectifs n'existaient pas non plus.

La diffusion du Crédit Agricole qui était assurée jusqu'en 1958 par la Caisse Centrale du Crédit Agricole (C.C.C.A) et qui accordait des prêts directs à des collectivités et à des exploitants agricoles, a été dévolue au Crédit du Soudan, devenue ensuite la Banque Populaire du Mali puis Banque de la République du Mali faisant à la fois le rôle d'Institut d'Emission et de Banque de Développement.

La C.C.C.A se limitait alors à donner son aval aux emprunteurs dont la surface financière était jugée insuffisante pendant que la Section Matériel Agricole (SMA) assurait sous la tutelle de l'Agriculture, l'approvisionnement de la profession agricole.

En 1964, afin d'assainir le circuit de financement de l'agriculture, le Gouvernement décida de confier les fonctions de Crédit et Approvisionnement à une structure unique.

La loi portant transfert des attributions de la Caisse Centrale de Crédit Agricole et de l'Equipement Rural de la B.R.M a pour vocations essentielles :

- le financement des travaux ruraux et agricoles d'intérêt local,
- le crédit aux organismes coopératifs ruraux,
- participation à des Opérations d'Investissements agricoles ou agro-industriels.

Dans l'organigramme de la Banque de la République du Mali, l'activité Crédit Agricole était assurée par un service spécialisé dénommé Société du Crédit Agricole et de l'Equipement (le S.C.A.E.R.).

Ce dernier ne commença ses activités qu'en 1965. En Avril 1968, la Banque de la République du Mali éclata en deux Banques : Banque Centrale du Mali (BCM) et la Banque de Développement du Mali (BDM), la mission assignée au Crédit Agricole fut confiée à la B.D.M.

Ainsi au sein de cet Institut, le Crédit Agricole était doté de l'autonomie financière. Le SCAER avait son bilan propre, son compte d'Exploitation et son compte des pertes et profits.

Cependant le détachement du Crédit Agricole du Service de l'Agriculture et son rattachement à la Banque de Développement du Mali n'apportait aucune modification significative.

Les moyens d'intervention du nouvel organisme restaient limités parce qu'il ne disposait pas d'une personnalité civile distincte de la Banque de Développement du Mali. Il ne pouvait prétendre obtenir par son propre compte des moyens de financement.

Aussi la Banque Centrale du Mali n'a pas pu ouvrir au SCAER des facilités spéciales de réescompte puisque celui-ci n'avait pas une signature bancaire distincte de celle de la Banque de Développement du Mali.

A cela il faut ajouter que l'organisme responsable de la distribution du Crédit, continuait d'avoir recours à des groupements ruraux mal gérés.

#### 1.3 - Période après le 19 Novembre 1968

Après la suppression des SMDR, et des champs collectifs, le Mali a généralisé le système de l'encadrement par Opération de Développement Rural (O.D.R) dont la genèse remonte à la période de 1963-1965 au regard des résultats positifs interventions semblables appliquées à la culture du Coton sous la conduite de la C.F.D.T devenue C.M.D.T.

Il y a transfert en faveur des Opérations de Développement des activités habituellement dévolues aux structures professionnelles paysannes. Ceci ne veut pas dire que là où existent des groupements viables, les Opérations les éliminèrent.

L'Ordonnance n° 22 CMLM du 24 Mars 1972, définit les Opérations comme des organismes publics à caractère technique, dotés de l'autonomie financière et de gestion chargées de coordonner et utiliser rationnellement les moyens nécessaires à l'exécution des programmes de développement rural. Elles sont financées par le Budget de l'Etat, par les ressources extérieures et par diverses redevances, taxes et recettes provenant de leurs activités.

Il résulte de cette ordonnance que l'Opération de Développement Rural se démarque très nettement des structures pré-existantes. Elle gère les infrastructures et les équipements appartenant à l'Etat, mais elle n'est plus un service administratif.

Elle bénéficie d'une large autonomie financière, mais ne jouit pas de la personnalité civile. Elles n'ont pas accès au crédit bancaire.

Le Décret n° 33 CMLM du 25 Mars 1972, définit les règles de fonctionnement des O.D.R comme suit :

- Recherches et études
- Aménagements
- Vulgarisation
- Crédit et équipement des paysans
- Commercialisation
- Transfert
- Transformation et Conservation des Produits
- Formation des cadres et animation des structures professionnelles,
- Perception des redevances ou autres taxes
- Prestation de Services.

Elles sont placées sous tutelle du Directeur National de l'Agriculture (maître d'œuvre des programmes et projets de Développement agricole).

Elles sont dotées d'un conseil d'Administration placé sous la présidence du Ministre de Tutelle.

La prise en charge par les paysans eux-mêmes des activités propres à améliorer ou faciliter leur travail est toujours souhaitable, mais l'expérience mène à conclure qu'il faut un travail d'animation très prudent avant de lancer des expériences d'autogestion dans un milieu rendu très méfiant par les initiatives du passé.

Ainsi en optant délibérément pour les Opérations de Développement Rural, le Gouvernement du Mali a permis au Crédit Agricole de prendre une orientation nouvelle.

Sans méconnaître les problèmes de la production en général, le Gouvernement donnait ainsi un caractère prioritaire à des actions intégrées où la vulgarisation s'appuie sur un encadrement technique dense.

Il en résultait des besoins importants en moyens de production (matériel agricole et intrants) qu'il convenait de satisfaire.

Il fut donc jugé indispensable de remodeler, encore une fois La SCAER.

Les expériences du passé conduisaient à la nécessité de donner à la nouvelle organisation :

- la forme d'une société commerciale, susceptible d'assurer avec toute la souplesse et la diligence nécessaires l'équipement et l'approvisionnement du monde rural.

L'autonomie juridique et financière, garantissant l'affection au profit des agriculteurs, des aides spéciales du Gouvernement et des subventions étrangères, destinées à la production agricole.

Des moyens financiers suffisants, pour pouvoir faire face aux besoins croissants de l'agriculture et recouvrir dans les conditions normales, aux concours bancaires.

Un équipement approprié permettant de réceptionner, de stocker et de distribuer matériels et produits dans les meilleures conditions.

Enfin, des cadres compétents capables de gérer sainement cet outil important d'économie agricole.

La SCAER est devenue ensuite SOCIETE de CREDIT AGRICOLE, indépendante de la Banque de Développement du Mali et repris à son compte les éléments sûrs de l'Actif et du Passif de l'ancienne Organisation.

Par ailleurs, malgré toutes les restructurations, la mise en place d'un Crédit Agricole efficace à la fois sur le plan technique et financier continuait à se heurter à d'énormes difficultés :

- Stocks pléthoriques à l'extrême sans nécessité et difficilement contrôlables,
- Octroi des prêts sous la pression d'intérêts contradictoires, plus en fonction d'objectifs théoriques, que de l'analyse de la réalité.
- Des impayés croissants.

En définitive, une efficacité douteuse et une fiable incidence sur l'augmentation de la production et de la productivité, ont mis à jour la nécessité de mieux organiser le crédit agricole pour mieux contrôler sa gestion.

Cette réorganisation a conduit à la dissolution de la SCAER et la création en Juin 1981, de la Banque Nationale de Développement Agricole (B.N.D.A).

La fonction crédit de la SCAER a été confiée à la BNDA et sa fonction : Approvisionnement doit être dévolue à une Centrale d'Achat qui est à créer et dont les fonctions seront :

- Centralisation des besoins des agriculteurs éleveurs et pêcheurs, en facteurs de production.
- Organisation des achats pour le compte des structures de Développement (Opération de Développement Rural, Institutions Coopératives, et autres structures socio-Professionnelles).
- Mise à la disposition de ces agents économiques des facteurs de production (distribution), par l'intermédiaire des O.D.R en ce qui concerne les zones encadrées et par l'intermédiaire des organismes coopératifs et Socio-Professionnels en ce qui concerne les zones diffusées. Compte tenu de son rôle, la Centrale d'Achat sera sûrement un instrument privilégié de l'Etat pour éclairer les décisions à prendre en matière de politique de prix et de subvention.

Mais d'ici là, le problème de l'approvisionnement en général reste posé avec la suppression de la SCAER qui assumait les deux fonctions et la Création de la B.N.D.A dont le rôle se limite au Crédit et à l'épargne.

Un vide se trouve ainsi créé avec cette suppression. L'absence de structure viable (structures professionnelles paysannes. O.D.R, Sociétés Privées etc...) capables de prendre le relai de la SCAER dans son approvisionnement) et de féconder le Crédit en est la raison.:

## II - FONCTION DU CREDIT AGRICOLE DANS LA PRODUCTION RURALE

---

Le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est d'une importance vitale pour le Mali. Il permet de satisfaire dans une proportion très importante les besoins alimentaires de la population et de redresser relativement la balance commerciale qui sont, dans leur majorité déficitaire.

La dépendance alimentaire du pays et la faiblesse des revenus des groupes sociaux, confèrent à la promotion de ce Secteur une priorité exceptionnelle.

La mise en place et le fonctionnement d'un crédit agricole efficace se heurte à de nombreuses difficultés techniques et financières qui ne peuvent être levées que par l'adaptation au contexte social des modalités de fonctionnement du crédit agricole.

Le problème est bien de créer une solidarité effective entre les emprunteurs, qui constituera une caution pour l'Organisme prêteur.

La garantie technique offerte par les Opération de Développement s'avère insuffisante. Les structures d'encadrement doivent être tenues financièrement responsables des Opérations de Crédit qu'elles initient.

Quelle que soit cependant la densité d'encadrement que l'on peut espérer atteindre il est utopique de penser qu'un Organisme quel qu'il soit, financier ou technique pourra suivre dans chaque village l'utilisation qui est faite du Crédit. Seuls les paysans, éleveurs, pêcheurs eux-mêmes peuvent se contrôler mutuellement et ils le feront si l'on trouve un moyen pratique de les rendre solidaires des faits dans le remboursement.

## 2.1 - Les secteurs d'Intervention

~~La situation continentale du Mali l'a amené dans le passé à être le fournisseur des pays limitrophes en produits de base : Mil; riz, sorgho, arachide, maïs pour ce qui concerne l'Agriculture, viande et poisson-séché pour l'élevage et la Pêche. Jusqu'à la fin 1958 l'action du crédit agricole était essentiellement orientée sur l'agriculture, écartant ainsi l'élevage et la Pêche.~~

Grâce aux Sociétés de Prévoyance de l'époque, la diffusion de l'équipement collectif et individuel a pu connaître un certain essor, ainsi que les semences sélectionnées, les produits phytosanitaires et le petit matériel agricole.

Cette expérience du crédit distribué par les services de prévoyances a laissé des traces profondes dans l'esprit des paysans aux moins dans deux domaines : celui des prêts dits de soudure et celui des prêts d'équipement "cadeaux".

Dès son accession à la souveraineté internationale, le Mali a conduit à une grande multiplication aussi bien des organismes pré-coopératifs que des coopératives.

L'action du Crédit Agricole s'est vue élargir et porter sur les coopératives agricoles, les coopératives de pêcheurs, les coopératives ouvrières et les coopératives artisanales .

Cette expérience a été favorisée par les efforts de promotion entrepris au nom des pouvoirs publics par divers organismes publics, para-publics et supra nationaux (Direction Nationale de l'Agriculture, Direction Nationale de l'Elevage, les Eaux et Forêts, OMBEVI (Office Malien du Bétail et de la Viande), ECIBEV (Etablissement du Crédit et d'Investissement Bétail viande) SEPAMA, (Société Malienne d'Exploitation des Produits Arachidiens du Mali), SEPOM (Société Malienne des Produits Oléagineux), SOMIEX, etc....

On notait dès lors les secteurs d'intervention suivants :

- Production agricole, animale, forestière et pêche  
(équipement en matériel agricole, semences sélectionnées, produits phytosanitaires, aliments de bétail, équipement de pêche, frais d'entretien des cultures ou bétail, commercialisation des produits découlant, de ces activités.

- Amélioration de l'habitat rural : hydraulique villageoise stockage des produits.

- Amélioration de l'artisanat: équipement de forge, moulin épineuse, etc....

- Agro-industrie : transformation des produits etc...

Cette expérience nous permet de dégager selon les Secteurs précités 4 types de prêts :

1° - Prêts d'Investissement : destinés aux travaux d'amélioration des terres et de leur mise en valeur : défrichement, irrigation, drainage, fumure de fond.

- Modernisation, aménagement, construction et extension des bâtiments d'exploitation, y compris des ateliers des artisans ruraux.

- Acquisition du Cheptel vif (bétail) et de Cheptel mort (matériel agricole et outillage, piroques, pinasses et matériel de pêche).

- Création de Vergers,

- Reforestation

- Amélioration de l'Habitat rural

- Fabrication et montage de matériel d'exploitation utilisé en milieu rural,

- Transformation des produits agricoles, piscicoles ou sybicoles.

Les prêts d'investissement peuvent être sollicités à tout moment de l'année tant par les particuliers que par des sociétés et associations villageoises et coopératives.

2° - Prêts de Campagne : Concernant les dépenses de l'exploitation : engrains semences, produits phytosanitaires, carburants, main d'œuvre, frais d'entretien et de réparation du matériel et des bâtiments d'exploitation, fonds de roulement des artisans, l'alimentation du bétail pour l'embouche.

Ils peuvent être sollicités par les mêmes emprunteurs que pour les prêts d'investissement, dont ils sont souvent complémentaires, mais du fait de leur caractère saisonnier, il convient de les solliciter auprès de la BNDA, deux mois avant leur date normale de mobilisation.

3° - Prêts de Commercialisation : ces prêts sont destinés à financer :

- la constitution de stocks de facteurs de production destinés aux ruraux,
- la commercialisation, le transport, le traitement, le conditionnement, le stockage et l'exploitation des produits agricoles et des produits dérivés.

4° - Prêts de Relais : Ces crédits sont mis à la disposition des Opérations de Développement ou des structures professionnelles paysannes qui attendent des subventions ou les crédits octroyés soit de l'Etat, soit des Organismes extérieures de financement.

## 2.2 - Méthodes d'Intervention

Avec l'instauration du mouvement coopératif, le système du crédit agricole (Crédit approvisionnement-commercialisation et recouvrement des prêts) a d'abord été confié à l'administration en collaboration avec les SDMR, ensuite à l'administration en collaboration avec les SDMR et les Services d'encadrement technique chargés de la vulgarisation.

Le Service du Crédit Agricole et de l'Equipement Rural considérait que la garantie des Opérations de Crédit relative aux fournitures de matériel, et de produits était constituée par le capital social des groupements ruraux constitué à partir d'une cotisation dont chaque groupement rural fixait le montant en assemblée.

Ces parts sociales sont versées à la Banque de la République du Mali pour le compte du SCAER.

Les demandes de crédit étaient centralisées par le Chef d'Arrondissement (dernier échelon de l'autorité administrative) et transmises par la voie hiérarchique du chef de la I.E.R et le visa de l'autorité administrative. Les prêts d'équipement étaient normalisés : houes, multiculteurs, pulvérisateurs dont la diffusion était à encourager. Ils n'étaient jamais attribués en espèces.

L'attribution des prêts obéissait aux règles suivantes :

- 1) ne pas dépasser cinq fois le montant des dépôts de garantie,
- 2) ne pas donner lieu à l'émission des traites annuelles dont le total dépasse de 33% le revenu national des bénéficiaires
- 3) avoir bénéficié d'un avis favorable des autorités régionales.

Au cours des années 1972/73, les Opérations de Développement sont devenues les mandataires du Crédit Agricole. En vertu de ce mandat et au nom de la SCAER, elles sont chargées de mettre à la disposition des cultivateurs de leur zone d'encadrement les moyens de production.

C'est l'Opération qui définit les modalités de la vente à terme et pour chaque type de matériel ou de produit, fixe l'apport personnel exigible. Quoique les conditions du crédit varient d'une Opération de Développement à l'autre. La durée maximale des prêts à moyen terme est de 3 ans et un apport personnel est toujours exigé, même pour un crédit de campagne, mais cette contre partie reste faible par rapport au montant du crédit.

En leur qualité de mandataires, les Opérations de Développement avaient la responsabilité du recouvrement des créances. Ce travail s'effectuait au moment de la commercialisation, puisqu'elles étaient chargées de cette Opération. Les créances ainsi récupérées étaient reversées directement au compte de la SACER après déduction des frais de commercialisation au moment du règlement des apports. Ces frais de gestion étaient fixés par rapport au prix de cession à 5%.

A l'heure actuelle avec la nouvelle approche de développement, la méthode d'intervention du Crédit appliquée par la BNDA, reposse sur :

- la distribution directe
- la sous distribution simple
- la sous distribution co-responsabilisée.

Sous distribution directe ; concerne :

- Les Sociétés
- Les emprunteurs individuels dont les activités n'entrent pas dans le cadre des interventions des Opérations de Développement.
- Les ruraux des zones non encore encadrées.

Dans ce mode d'intervention, la BNDA est en relation directe avec l'emprunteur dont elle instruit la demande et directement l'utilisation qui sont faites du Crédit accordé et les résultats qui en découlent.

Sous distribution simple : Sont concernées par ce mode d'intervention, les Opérations de Développement et les collectivités villageoises.

La BNDA accorde des prêts à celles-ci qui les retrocèdent aux paysans de leur zone d'intervention où à leurs membres. Un protocole d'accord précise les conditions dans lesquelles doit s'effectuer cette rétrocession.

Sous distribution co-responsabilisée : La BNDA intervient auprès des ruraux encadrés conjointement avec l'Opération de Développement qui les encadre : la BNDA assume le risque financier des prêts qu'elle accorde mais l'Opération de Développement assure l'instruction des demandes et le suivi des prêts octroyés et assume le risque technique qui se traduit par la suppression du crédit pour les zones où le recouvrement ne s'effectue pas normalement ou bien où l'impact économique des Opérations est insuffisant.

Là aussi un protocole d'accord précise les conditions et les modalités d'intervention des deux partenaires (BNDA et ODR) ainsi que leurs responsabilités et leurs tâches précises.

Sont concernés par ce mode d'intervention :

- Les O.D.R, les Associations villageoises, groupements, coopératives et leurs unions lorsqu'ils sont encadrés par une Opération de Développement.

- La Sous distribution co-responsabilisée doit devenir le mode d'intervention privilégié de la B.N.D.A.

### 2.3 - Importance du Mouvement des Fonds

Analysé comme un double engagement pécunier et moral de l'emprunteur, le Crédit Agricole du Mali reste étroitement marqué par le contexte d'une économie de subsistance. C'est un Crédit de masse, un crédit populaire qui doit tenir compte de la situation économique du producteur.

Jusqu'en fin 1958, le crédit agricole avait consenti 502 millions de francs CFA de prêts dont la composition est la suivante :

170 millions en 1955 sur lesquels 35 millions CFA étaient au Fond Commun, 72 millions à diverses sociétés de prévoyances pour des Opérations de stockage de produits vivriers. En 1956 les prêts à moyen terme gagnèrent le dessus sur les prêts à court terme.

Sur 39 millions de prêts, 20 millions de CFA allèrent à des collectivités rurales et 16 millions à des Sociétés de Prévoyances. Seulement 3 millions furent réservés à des prêts de campagne à des producteurs individuels.

En 1957, sur 11 millions de prêts, 7,5 millions furent des prêts à moyen terme accordés à des collectivités.

En 1958, avec le crédit du Soudan, sur 458 millions, 202 millions de FCFA furent accordés à des activités agricoles.

- 30 millions de CFA à 35 mutuelles d'habitations Economiques,
- 103 millions à 21 coopératives commerciales
- 108 millions de CFA à 13 coopératives ouvrières du bâtiment,
- 15 millions de CFA à 2 coopératives artisanales.

A partir de l'indépendance, la mise en oeuvre d'un programme d'augmentation de la production agricole dans le cadre d'une agriculture intensive nécessitant des techniques agricoles modernes a impliqué la mise en place des structures d'approvisionnement en input à usage agricole : matériel agricole, engrains, insecticides et pesticides, etc...

De ce fait, les besoins annuels de trésorerie qui étaient estimés environ à 4 milliards FM jusqu'en 1975, passèrent à 4,8 milliards de FM en 1975/76, 9,6 à 10,4 milliards en 1976/77 et ont été évalués en 1977/78 à 9,17 milliards de FM pour un chiffre d'affaire estimé à 12 milliards de FM en 1978/79.

Actuellement, en attendant le démarrage effectif de toutes les structures qui seront changées des problèmes de crédit et d'approvisionnement, il a été établi sur la base de la moyenne des placements effectifs faits par les ODR sur les commandes SCAER des campagnes 1977/78, 1978/79 et 1979/80 une projection indicative des besoins, basés sur une augmentation annuelle de 10% des consommations de l'agriculture en facteurs de production. Ce taux, peut être surestimé en ce qui concerne notamment le matériel agricole, cependant il semble être acceptable compte tenu des options d'intensification retenues pour le secteur agricole dans le Plan Quinquennal 1981/85.

La structure des prix de revient appliquée est la suivante :

- a) Prix d'achat + Prêt C.A.F Bamako
- b) C.P.S 5% du prix d'achat
- c) Frais financiers (BNDA) : 7,5 % du prix de revient Centrale d'Achat
- d) Commission ODR ou structures professionnelles = 5% pour risques.
- e) Transports intérieurs = 5%

Sur la base de ces hypothèses, ont abouti aux volumes de financement des Opérations d'achat de la Centrale d'Achat qui s'élève à environ 10 676 339 740 FM

On peut donc en déduire, en première approximation, que le capital social de départ nécessaire pour le bon fonctionnement de la Centrale s'élèvera à près de 1 100 000 000 FM.

#### 2.4 - RECOUVREMENT DES DETTES

Si la contrainte fondamentale à la généralisation de l'acquisition de chaînes de culture attelée par les producteurs est la capacité financière d'endettement des exploitations, l'équipement a permis de résoudre des problèmes nombreux et variés

(travail moins pénible, extension des superficies cultivées, exécution rapide de certaines Opérations à calendrier optimal ou restreint etc...). L'acceptation par le paysan des produits chimiques divers (engrais, fongicides, insecticides, ....) correspond, à un changement qualitatif dans le système de production.

La progression des quantités utilisées d'intrants a été elle aussi plus rapide avec les O.D.R (voir en annexe les tableaux "évolution des superficies) le problème du recouvrement des dettes n'a pas manqué de se poser dès avant l'indépendance, surtout au moment de la mise en place des SMDR. A cette époque, les Sociétés de Prévoyance étaient étroitement liées à l'autorité administrative.

Malgré les efforts des responsables locaux, les impayés ne cessèrent de croître en valeur absolue :

96 Millions CFA en 1956

112 Millions CFA en 1957

144 Millions CFA en 1958

190 Millions CFA en 1959

Aussitôt après l'indépendance, l'organisation d'un Ministère du Plan et de l'Economie Rurale permettrait aux commandants de Cercle de Coordonner leur autorité, l'action coopérative et l'action de vulgarisation d'où le Crédit Agricole.

Au niveau de la région, le Gouvernement était assisté d'un Délégué Régional de la Coopération et un Conseiller Technique au Développement Economique.

Les attributions des services de l'agriculture et des Eaux et Forêts lui étaient délégués. On espérait ainsi décentraliser l'effort économique au niveau régional en concentrant les responsabilités sur une autorité unique chargée de coordonner les actions locales.

En 1963, les fonctions de contrôleur et d'animateur ont été dévolues à la Direction Nationale de Recouvrement du Crédit du Développement : les actions de coopération, sont étroitement liées à celles de commercialisation et le tout relève du Directeur Nationale de Développement.

La Direction Nationale du Développement comptait trois Divisions distinctes :

- Coopération et vulgarisation,
- Commercialisation et approvisionnement ,
- Coopératives urbaines.

Au niveau du Cercle, le Chef de secteur de développement rural travaille en liaison étroite avec le Directeur de la SMDR, sous l'autorité du commandant de cercle.

Il participe aussi aux commissions départementales du Plan en compagnie des organismes coopératifs. De même, au niveau de l'arrondissement, le chef de ZER ( Zone d'Expansion Rural) travaille de concert avec la Fédération primaire des groupements régionaux associés et la Commission de Planification. Enfin, au niveau du village, l'action du chef secteur de base de vulgarisation est particulièrement dirigée vers l'animation du GRPSM qui reste la pièce maîtresse de l'œuvre coopérative. C'est au GRPSM que revenait la mission du recouvrement de crédit au moment de la commercialisation.

La diffusion du crédit agricole à travers les groupements ruraux par un organisme central placé sous la tutelle administrative continuait d'avoir des problèmes dans le recouvrement.

## 2.5 - MOBILISATION DE L'EPARGNE RURALE

La préoccupation de l'Etat étant d'assurer le bien être de la population, le problème de l'épargne n'a pas échappé à leur attention.

En effet, le second objectif assigné à la BNDA dans ses activités est bien celui de l'épargne. Dans ce domaine, l'objectif de la BNDA est double.

1 - Assurer à ses clients (les particuliers, associations professionnelles, coopératives et leurs unions, ainsi que la Société de droit public ou privé menant des actions en faveur du monde rural) la sécurité, en supprimant la totalité des risques de vol et de destructions de toute nature, et la rentabilité de leurs économies.

2 - Permettre à ceux qui sont conscients que le Développement Rural est un objectif prioritaire, de faire preuve de solidarité nationale en donnant à la BNDA, un instrument financier national de promotion de l'Agriculture Malienne, des ressources supplémentaires ceux qui faciliteront l'accomplissement de sa mission.

L'action de la BNDA, s'exerce en application des dispositions de la réglementation bancaire malienne, et pour l'instant, dans le cadre des procédures classiques dites "sur livret" quelque soit la formule choisie.

Mais très rapidement, la BNDA, dont le but en particulier de rendre facile aux ruraux la réalisation des Opérations d'épargne, va s'efforcer de simplifier la procédure et d'en élargir la gamme.

Actuellement la BNDA est en mesure d'offrir aux épargnants, dans chacune de ses représentations, les formules d'épargne sur livret sont les suivantes :

a) Espargne simple : qui est un compte de dépôt pour lequel toutes les Opérations sont enregistrées sur livret détenu par le titulaire du compte qui peut être un particulier ou une personne morale.

Le versement minimum pour l'ouverture de ce compte est de 10 000 FM.

Le compte n'enregistre que des Opérations de dépôt ou de retrait au profit du titulaire ou de ses mandataires inscrits sur le livret.

b) Dépôt à terme : qui est un compte réservé surtout aux structures pré-citées.

### III - PLACE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU CREDIT AGRICOLE

Tous les plans de développement Economique et social qui se sont succédés depuis l'indépendance du Mali ont accordé la primauté au secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) considéré comme base de développement. Cette volonté politique par ailleurs constante s'est traduite différemment dans la réalité. Les contraintes internes et externes dans la mise en oeuvre des projets initiés sont nombreuses. Parmi elles, on peut citer :

1. Les fluctuations de l'économie nationale dans un contexte de crise économique mondiale, la persistance de la sécheresse rendant aléatoire la production agricole, la faiblesse du prix au producteur et l'enclavement de certaines régions.
2. Le nombre limité de techniciens et gestionnaires compétents pour mener à bon terme les projets entrepris, limitant par la même occasion la capacité d'encadrement du monde rural.
3. L'inadaptation aux structures sociales traditionnelles des règles et mécanismes de crédit agricole : transfert et compensation.
4. L'insuffisance de coordination et de contrôle des projets.
5. L'Organisation défaillante des circuits à l'amont et à l'aval de la production (recherche, approvisionnement, commercialisation et transformation).
6. La réticence des bailleurs de fonds à financer des projets agricoles notamment le volet crédit agricole, en raison des incertitudes de production.

7. Les conditions et les procédures de financements sont onéreuses et longues réduisant d'autant leur impact.

La problématique du développement rural à travers ses imperfections passées doit résoudre trois problèmes essentiels, à savoir :

. Le développement rural tel que projeté par nos Etats, favorise t-il la participation responsable des paysans, éleveurs et pêcheurs ?

. Les programmes de développement apportent-ils la sécurité et l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations et à quel prix.

. Les orientations définies sont-elles à même de maîtriser les contraintes financières et institutionnelles des structures et projets de développement.

Le Mali à travers son Plan quinquennal 1981-1985, a opté pour le Développement intégré à la base, comme stratégie de développement. Ce qui implique la participation active des populations de base, tant à la conception qu'à l'exécution des projets et programmes de développement. La planification sera remontante à partir de la base. Ainsi il sera tenu compte dans la politique des prix agricoles et du crédit agricole des réalités.

D'ores et déjà, il a été décidé le transfert d'une partie des activités des Opérations de Développement aux organisations paysannes : approvisionnement, commercialisation et choix des productions). Cette orientation se traduit également par le transfert des fonctions de crédit agricole des Sociétés de Développement aux institutions spécialisées.

A la place d'un dispositif pyramidal sera substitué un dispositif horizontal qui oblige les techniciens à examiner avec les paysans les contraintes de leur système de production et ensemble à tester et sélectionner les techniques plus aptes à résoudre les problèmes des concernés.

Il s'agit d'adopter une démarche participative Recherche Développement/Formations.

Cette réforme doit donner la priorité à la formation ou au perfectionnement des cadres pour en faire de véritables agents de développement afin d'aider à l'émergence de paysans de type nouveau capables de gérer les organismes paysans : coopératives, associations villageises ou "Ton" villageois sur les plans économique et technique. Cette dynamique nouvelle du développement doit tendre à intégrer les structures d'encadrement technique et coopérative pour éviter la multiplicité des interlocuteurs.

La responsabilisation des Producteurs et accès au crédit:

La première étape du programme consiste à concentrer les efforts sur les entités villageoises, les organismes pré-coopératifs existants et les organisations paysannes issues des projets de développement rural. Cette étape comporte une série d'opérations.

- a) Identification des organisations coopératives et pré-coopératives susceptibles de supporter le projet.
- b) formation intensive des membres des Conseils d'Administration, Conseils de surveillance et gérants.
- c) L'Organisation des activités génératrices de revenus monétaires et l'emploi.

d) L'organisation de la transition des formes pré-coopératives vers des formes coopératives spécialisées (production, approvisionnement et distribution, commercialisation, transformation etc.,....).

La deuxième étape sera abordée avec la transformation des formes coopératives pleines et la mobilisation de ces coopératives pour la satisfaction des besoins des populations.

Les unités coopératives devront pendant cette étape :

- a) fournir des services efficaces à leurs adhérents
- b) organiser la gestion coopérative des équipements et ouvrages de génie civil,
- c) organiser la caution mutuelle et le crédit
- d) commercialiser et distribuer les biens

Il convient de s'arrêter sur ces 2 derniers points qui constituent notre préoccupation au cours de ce séminaire.

Cette action intéresse l'échelle villageoise, inter-villageoise et les zones expérimentales. Il s'agit d'initier avec les coopératives des opérations de collecte, de gestion, de distribution, de l'épargne paysanne à travers des caisses populaires et de favoriser l'accès au crédit de campagne et d'équipement à des coopérateurs, moyennant une caution mutuelle et des garanties du fonds de promotion coopérative notamment approvisionné par le Budget CAC et les Subventions Extérieures.

Le fond Régional de promotion coopérative est administré par un Conseil d'Administration Générale, des Opérations de Développement agissent dans la zone concernée, des Institutions financières et des Coopérateurs et de la Coopération Nationale. Il désigne un comité restreint chargé de l'agrément composé du Directeur Régional de la Coopération. Le fond Régional de Promotion reposera en conséquence sur une participation de chaque coopérateur de la coopérative, du Budget Régional, du Crédit bancaire et éventuellement des subventions de l'extérieur.

L'organisation coopérative, para-coopérative, devra permettre quelque garantie quant aux rapports d'appropriation des espaces, l'accès au crédit, l'accumulation du capital et la mobilisation des travailleurs et leur juste rémunération. Ceci implique qu'avec le programme, on s'achemine vers la création d'organisations paysannes autonomes sur le plan juridique, économique et financier. Ceux-ci seront engagés en vue non seulement du développement de chaque unité coopérative mais aussi de la promotion de chaque membre de la coopérative.

#### CONCLUSION

Pays enclavé, pauvre en ressources énergétiques et minières, avec une industrialisation quasi inexistante et fortement soumis aux aléas climatiques (pays Sahéliens), le Mali doit obligatoirement fonder son développement socio-économique sur des potentialités agro-pastorales. Ces dispositions favorables, notamment celles agricoles, lui ont d'ailleurs déjà permis d'être autosuffisant sur le plan alimentaire et de servir de "grenier" pour l'Afrique de l'Ouest.

On comprend dès lors que toutes les stratégies de développement élaborées par les autorités nationales depuis l'indépendance aient en général pris pour base, la promotion du monde rural et en particulier le développement de l'Agriculture. Ainsi, dès le premier plan quinquennal (1961-1966), on pouvait noter que "l'effort principal sera dirigé vers l'agriculture" pour assurer la couverture des besoins alimentaires de la population.

Cependant, l'observation des faits révèle que l'agriculture dont il s'agissait était plutôt orientée vers l'exportation, source importante de devises pour l'importation de biens d'équipement nécessaire au développement des autres secteurs de l'économie.

A l'établissement du bilan des réalisations de tous les plans qui se sont succédés, notamment en matière d'autosuffisance alimentaire, c'est à un constat d'échec qu'on en arrive. Le déficit céréalier du paysan n'a cessé d'accroître entraînant de ce fait une augmentation des importations et des appels de plus permanents à l'aide alimentaire internationale. Selon diverses sources, tant nationales qu'étrangères, ce crédit se maintient depuis plusieurs années dans les limites de 10 à 30% de la production, avec un record en 1980-81 où, de tous les pays membres du CILSS, le Mali était celui qui avait affiché le déficit céréalier le plus élevé.

De fait, on peut affirmer que l'agriculture qui devait servir de base pour le déblocage de l'économie malienne, n'a jamais été en mesure de jouer pleinement et adéquatement le rôle qui lui était assigné.

De l'Indépendance à nos jours, le système du crédit agricole a connu beaucoup de changement. Au Mali, le crédit agricole est peu développé pour les raisons suivantes :

- la masse totale de crédit allouée à l'économie est limitée,
- la faiblesse des institutions de crédit bancaire
- la méconnaissance de l'agriculture par le système bancaire

La CMDT et l'Office du Niger, seuls éligibles à la BNDA, assurent actuellement les fonctions d'approvisionnement pour les ODR qui disposent d'une liquidité en attendant la création d'une Centrale d'Achat.

La Centrale d'Achat aura les fonctions suivantes :

- Organisation des Achats pour la campagne prochaine en liaison avec la BNDA.

- Harmonisation de la réglementation du Crédit Agricole au niveau des ODR et autres organismes de développement de ses services.
- Mise en place de structures adéquates de gestion du crédit au niveau des Opérations de Développement en liaison avec la BNDA.

Pour tous les crédits qu'elle accorde en distribution directe, la BNDA exige des garanties :

- 1 - Cautions de personnes physiques ou morales solvables ou avalistes,
- 2 - Cautions solidaires des membres des associations et coopératives,
- 3 - Hypothèques sur tout ou partie des biens immobiliers immatriculés, des emprunteurs,
- 4 - Nantissement de matériels ou de stocks,
- 5 - Warantages agricoles
- 6 - Assurances vie-groupe ou assurance vie personnelle.

En outre des garanties spécifiques pourront être demandées pour certains types de crédit.

#### Prêts de campagne

Engagement de livraison de la production à un acheteur agréé et délégation au bénéfice de la BNDA du produit des ventes (cette disposition est le complément normal du warrant agricole).

Prêts de commercialisation

Domiciliation à la BNDA du produit des ventes  
(complément normal du nantissement des stocks)

Prêts d'Investissement

Assurance incendie pour certains bâtiments et équipements  
(avec délégation au bénéfice de la BNDA).

Prêts Relais

Domiciliation des conventions nationales et internationales  
à la BNDA.

ANNEXES - I -  
EVOLUTION DES SUPERFICIES

-----

Tableau (I)

EVOLUTION SUPERFICIE - PRODUCTION - COMMERCIALISATION

DES PRINCIPALES CULTURES

(UNITE = 1.000)

Campagnes Cultures		1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71
<u>Mil - Sorgho</u>												
Superficie (ha)	1 476	1 476	1 369	1 525	1 650	1 427	1 377	1 229	1 399	1 413	1 400	
Production (T)	833	828	867	863	946	880	809	757	757	913	756	
Commercialisée (T)	20	21	29	18	17	26	56	53	10	26	12	
<u>Kafs</u>												
Superficie	86	89	109	116	123	100	113	103	103	96	103	
Production	65	70	33	100	107	88	101	98	91	73	84	
Commercialisée.	5	3	13	17	15	19	15	11	1	1	1	
<u>Riz - Paddy</u>												
Superficie	136	132	167	174	134	91	205	173	170	172	172	
Production	160	145	200	189	192	162	162	160	164	119	168	
Commercialisée.	4	2	11	4	5	3	11	35	26	34	40	
<u>Coton</u>												
Superficie	32	39	56	74	85	59	56	77	81	71	72	
Production	9	10	18	24	31	21	23	41	43	54	57	
Commercialisée.	5	6	12	16	22	16	22	30	47	42	52	
<u>Arachide</u>												
Superficie	181	213	306	317	197	137	182	183	200	212	215	
Production	122	133	166	182	72	118	109	116	95	122	131	
Commercialisée.	34	63	67	74	50	27	40	29	36	48	74	

Tableau ( II )  
EVOLUTION SUPERFICIE - PRODUCTION - COMMERCIALISATION  
DES PRINCIPALES CULTURES  
(UNITE = 1.000)

Campagnes Cultures	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
<u>Mil-Sorgho</u>											
Superficie (Ha)	1 433 691	1 135 624	1 373 660	1 330 800	1 300 800	1 384 900	1 313 800	1 372 1 000	1 431 943	1 403 654	1 420 871
Production (T)	30	9	10	43	43	70	27	46	26	13	13
Commercialisat.											
<u>Mais</u>											
Superficie	112 87	30 44	71 63	90 100	89 70	102 30	100 50	105 55	112 64	47 73	60 70
Production											
Commercialisat.	2	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3
<u>Riz - Paddy</u>											
Superficie	181 171	127 116	142 130	190 250	133 218	170 237	128 199	197 251	170 165	175 165	165 175
Production											
Commercialisat.	52	47	50	54	100	107	66	63	60	53	59
<u>Coton</u>											
Superficie	82 70	88 72	73 55	90 71	91 105	122 133	103 114	119 133	123 151	111 110	85 93
Production											
Commercialisat.	63	66	51	61	105	118	123	128	150	103	96
<u>Arachide</u>											
Superficie	215 131	158 109	153 100	232 151	207 145	185 160	195 123	155 126	172 116	128 92	117 92
Production											
Commercialisat.	60	50	44	70	93	80	42	37	36	27	14

Tableau ( III)

SUPERFICIE ET PRODUCTIONS ESTIMEES DES PRINCIPALES  
SPECULATIONS AGRICOLES

CAMPAGNE AGRICOLE 1973 - 1972

C.D.R. et Organismes	Superficie Récoltées (Hectares)				Production (Tonnes)			
	Mil-Sorgho Maïs	Paddy	Arachide	Coton	Mil-Sorgho Maïs	Paddy	Arachide	Coton
J.R.S.	-	24 200	-	-	-	39 200	-	-
O.R.M.	-	14 300	-	-	-	22 900	-	-
O.D.I.K	80 700	1 000	15 000	-	43 000	400	9 200	-
O.D.I.B	1 700	140	-	-	1 900	250	-	-
O.M.N.	263 000	-	7 900	-	164 000	-	4 500	-
O.H.V.	32 700	6 300	12 500	5 000	36 000	5 800	10 300	5 000
O.A.C.V.	463 000	-	120 000	-	312 000	-	101 000	-
A.R.S GAO	1 600	6 500	-	-	300	6 400	-	-
O.Z.L Gound	10 000	5 500	-	-	10 300	3 100	-	-
O.V.S.T.M	43 000	1 900	-	-	36 000	1 100	-	-
A.B. DIRE	5 200	1 700	-	-	1 800	600	-	-
C.M.E.T	400 000	17 000	-	113 600	365 000	11 200	-	127 700
O.N.	-	36 500	-	-	-	25 500	-	-
Z.H.O	156 000	81 000	-	-	73 000	65 000	-	-
TOTAUX	1 476 900	196 500	155 400	118 600	1 054 700	251 450	125 500	132 700

Tableau ( IV )

SUPERFICIES ET PRODUCTIONS ESTIMEES DES PRINCIPALES  
SPECULATIONS AGRICOLES

CAMPAGNE AGRICOLE 1979 - 1980

O.D.R. et Organismes	Superficies Récoltées (Hectares)						Production				(Tonnes)		
	Mil-Sorg. Maïs	Paddy	Arachide	Coton	Dah	Tabac	Mil-Sorgho Maïs	Paddy	Arachide	Coton	Dah	Tabac	
O.R.S.	-	16 800	-	-	-	-	-	22 100	-	-	-	-	
O.R.M.	-	12 600	-	-	-	-	-	13 000	-	-	-	-	
O.D.I.K.	30 000	1 000	15 000	-	-	-	33 700	100	5 000	-	-	-	
O.D.I.B.	660	210	-	-	-	-	775	42	-	-	-	-	
O.M.M.	310 400	-	13 000	-	-	-	144 300	-	10 136	-	-	-	
O.H.V.	35 000	7 500	13 000	8 000	-	275	47 000	7 500	11 700	8 900	-	-	
O.A.C.V	472 000	-	120 000	-	-	-	249 000	-	35 000	-	-	-	
A.R.S. GAO	1 960	2 100	-	-	-	-	850	2 300	-	-	-	-	
O.Z.L	19 600	11 500	-	-	-	-	8 400	7 200	-	-	-	-	
O.V.S.T.M.	48 000	2 000	3 500	-	-	-	40 000	400	2 600	-	-	-	
A.B. DIRE	5 000	1 700	-	-	-	-	1 800	600	-	-	-	-	
C.M.D.T.	415 000	13 500	-	114 600	3 400	-	396 000	12 800	-	142 000	2 200	-	
C.N.	-	36 500	-	-	-	-	-	65 105	-	-	-	-	
Z.H.O	155 000	62 000	2 000	-	-	-	75 000	33 000	1 500	-	-	-	
TOTALS	1 542 620	167 410	171 500	122 600	3 400	275	1 006 395	164 647	115 936	150 900	2 200	-	

Tableau (V)

SUPERFICIES ET PRODUCTIONS ESTIMÉES DES PRINCIPALES  
SPECULATIONS AGRICOLES

CAMPAGNE AGRICOLE 1930 - 31

C. D. P. Organismes	Superficies Récoltées (U. S. C. T. L. 2. 32)						Productions (T. O. N. M. 2)					
	Mil-Sorgho Mifs	Paddy	Aracide	Coton	Dah	Tebac	Mil-Sorgho Mifs	Paddy	Aracide	Coton	Dah	Tebac
C.P.S.	-	20 924	-	-	-	-	-	11 273	-	-	-	-
O.R.N.	55 000	15 210	11 200	-	-	-	20 000	11 273	-	-	-	-
O.D.I.K.	950	150	-	-	-	-	1 376	445	3 560	-	-	-
O.A.M.	220 090	2 157	15 180	-	-	-	100 351	-	-	-	-	-
C.E.V.	27 541	3 305	3 223	-	-	-	20 567	2 157	10 000	-	-	-
O.L.C.V.	656 955	32 400	-	-	-	-	212 963	66 364	9 324	-	-	-
A.R.C. GAO	19 374	5 700	-	-	-	-	144 644	10 555	-	-	-	-
O.Z.I.	13 600	13 500	-	-	-	-	14 530	12 500	-	-	-	-
O.V.S.T.P.	42 990	56	2 104	-	-	-	27 503	52	1 364	-	-	-
G.B.D.R.E	415 000	14 000	-	-	-	-	249 000	11 500	-	-	-	-
O.N.D.T.	33 759	34 203	5 655	-	-	-	69 372	11 350	15 13	-	-	-
Z.I.O.	60 046	-	-	-	-	-	55 660	1 335	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 269</b>	<b>175 041</b>	<b>123 224</b>	<b>110 553</b>	<b>3 434</b>	<b>170</b>	<b>726 372</b>	<b>165 070</b>	<b>91 473</b>	<b>110 414</b>	<b>1612</b>	<b>140</b>

Tableau (VD)

SUPERFICIES ET PRODUCTIONS ESTIMÉES DES PRINCIPALES

SPECULATIONS AGRICOLES

CAMPAGNE AGRICOLE 1931-32

O.D.R. et Organismes	Superficies Récoltées (HECTARES)						Productions (TONNES)					
	Mil-Sorgho Mais	Paddy	Arachide	Coton	Dah	Tabac	Mil-Sorgho Mais	Paddy	Arachide	Coton	Dah	Tabac
O.R.S.	-	19 386	-	-	-	-	-	20 660	-	-	-	-
O.K.M.	-	23 953	-	-	-	-	-	17 012	-	-	-	-
O.D.I.K.	112 856	260	6 077	-	-	-	72 915	140	4 344	-	-	-
O.D.I.B.	1 483	154	-	-	-	-	1 231	280	-	-	-	-
O.M.M.	243 740	-	21 320	-	-	-	142 690	-	11 750	-	-	-
O.H.V.	96 310	2 150	9 320	5 740	-	113	78 660	1 327	6 350	5 450	-	250
O.D.I.P.A.	135 995	-	62 750	-	-	-	96 352	-	53 813	-	-	-
A.R.B. GAO	1 357	5 214	-	-	-	-	300	3 640	-	-	-	-
O.Z.L.	19 350	14 020	300	-	-	-	15 350	13 319	1 200	-	-	-
O.V.S.T.I.	33 467	-	4 390	-	-	-	25 000	-	1 759	-	-	-
A.B. DIRI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
O.M.D.T.	500 963	6 363	-	79 160	1 071	-	349 960	10 204	-	92 302	722	-
O.P.S.S.	106	646	-	-	-	-	99	-	412	-	-	-
O.N.	-	38 394	-	-	-	-	-	66 125	-	-	-	-
Z.H.O.	326 537	54 040	6 024	-	-	-	150 993	36 256	7 420	-	-	-
TOTAL	1 477 174	165 022	115 271	34 908	1 071	113	930 705	175 646	91 960	97 752	722	250

Tableau (VI)

## EVOLUTION PLACEMENT MATERIELS AGRICOLES

Campagnes C.D.R.	1978 - 1979					1979 - 1980					1980 - 1981				
	C.	CH.	M.	S.	Hses + H	C.	CH.	M.	S.	Hses + H	C.	CH.	M.	S.	Hses + H
C.R.S.	481	203	5	-	156	318	282	7	-	12	150	52	3	-	33
C.R.M.	170	127	-	-	2	170	127	-	-	2	129	145	-	-	16
ODIK	405	148	3	11	1	467	274	18	14	-	400	253	13	10	197
ODIB	86	6	34	-	-	70	17	35	-	-	33	24	10	-	-
O.M.M.	683	1025	73	-	-	1946	1640	100	54	-	542	1204	-	12	-
O.H.V.	238	96	216	-	-	50	65	100	-	-	72	60	136	64	-
OACV	-	1450	1330	-	2051	-	1100	342	1009	646	-	346	711	316	299
ARS G/O	€	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
O.Z.L.	1	2	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
OVSTM	82	87	11	16	-	5	34	12	3	-	3	17	29	7	-
A.B DIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CMDT	294	1303	3173	3284	-	2005	1663	2501	2644	-	1903	1236	1892	2517	-
O.N.	6790	2761	-	80	4433	6939	2364	-	79	4799	6094	2940	-	129	4613
TOTAL	11856	7213	4050	5628	6643	11930	8072	3615	3803	5459	9331	7322	2344	3555	5162

C..... = CHARRUE      M..... = MULTICULTEUR      Hses+H.....= Herse + Houes

CH..... = CHARRETTE      S..... = SEMOIR

Tableau VIII  
EVOLUTIONS PLACEMENT MATERIELS AGRICOLES

Campagnes O. D. R.	1979 - 1980					1930 - 1931					1931 - 1932				
	C.	CH.	M.	S.	Hses + H	C.	CH.	M.	S.	Hses + H	C.	CH.	M.	S.	Hses + H
O.R.S.	313	232	7	-	12	150	52	3	-	33	36	66	170	-	4
O.R.M.	170	127	-	-	2	129	145	-	-	16	94	113	-	-	-
ODIK	467	274	13	14	-	400	258	13	10	197	73	69	-	3	43
ODIE	70	17	35	-	-	33	24	10	-	-	26	3	2	-	-
O.M.M.	1946	1640	100	54	-	542	1204	-	12	-	497	432	1	1	197
O.H.V.	50	65	100	-	-	72	60	136	64	-	36	39	245	53	2
O.IIPAG	-	1100	342	1009	646	-	846	711	316	299	-	163	108	193	31
ARS GAO	9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-
O.Z.L.	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OVSTM	5	34	12	3	-	3	17	29	7	-	-	-	-	-	-
A.B. DIRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C.M.D.T.	2005	1663	2501	2644	-	1908	1236	1392	2517	-	1929	1203	2107	2583	-
O.N.	6939	2364	-	79	4799	6094	2940	-	129	4618	6994	3204	-	-	4832
TOTAUX	1930	3072	3615	3803	5459	9331	7322	2844	3555	5162	9744	5402	2633	2833	5215

C..... = CHARRUE  
 CH..... = CHARRETTE  
 M..... = MULTICULTEUR  
 S..... = SEMOIR  
 HSES + H..... = HERSES + HOUES

Tableau (IX)  
EVOLUTION - UTILISATION ENGRAIS (EN TONNES)

Cam-pagnes O.D.R.	1978 - 1979						1979 - 1980						1980 - 1981					
	C.E.	SPS	U	PA	S.A.	SP	C.E.	SPS	U	PA	S.A.	SP	C.E.	SPS	U	PA	S.A.	SP
O.R.S.	-	-	57	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	7	-	-	-
O.R.M.	-	3	21	-	-	-	-	350	774	77	-	-	-	1	43	102	-	-
ODIE	1	-	1	-	-	-	-	1	-	4	-	-	-	4	-	5	-	-
ODIB	-	50	50	-	16	-	-	-	63	70	-	15	-	-	109	83	-	23
O.M.M.	-	26	53	-	-	-	-	-	43	70	-	-	-	-	43	53	-	-
O.H.V.	703	212	58	81	43	23	1200	-	300	60	-	32	1299	-	58	153	-	14
OACV	-	2503	242	-	484	-	-	2545	240	-	490	-	-	1772	215	430	-	-
ARS GAO	-	5	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OVSTM	-	-	-	-	-	-	-	4	-	1	-	-	-	6	1	3	-	-
CMDT	16534	-	3062	-	-	-	9960	-	3509	-	-	-	13991	-	4112	-	-	-
O.N.	-	2156	701	-	-	-	-	-	2156	701	-	-	-	-	2250	1500	-	-
C.F.S.	-	50	67	-	-	-	-	-	39	70	-	-	-	-	71	90	-	6
C.T.S.	-	6	-	42	-	-	-	3	20	-	7	-	-	-	19	37	-	-
TOTAL	17242	2725	5715	974	574	44	21164	2904	7145	1072	497	47	20296	1355	7043	2326	-	50

C.C. = Complex-Coton = NPK SB  
 SPS. = Superphosphate Simple =  $P_2O_5$

U = Urée =  $CO(NH_2)_2$   
 PA. = Phosphate d'ammoniaque =  $NH_4H_2PO_4$

SA = Sulfate d'ammoniaque =  $(NH_4)_2SO_4$   
 SP = Sulfate de potasse =  $K_2SO_4$

Tableau (C)  
EVOLUTION - UTILISATION ENGRAIS (TONNES)

Campagnes O.D.R.	1979 - 1980						1980 - 1981						1981 - 1982					
	C.C.	SPS	U.	PA	SA	SP	C.C.	SPS	U.	PA	SA	SP	C.C.	SPS	U	PA	SA	SP
O.R.S.	-	-	1	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	50	-	-	-
O.R.M.	-	350	774	77	-	-	-	1	48	102	-	-	-	-	19	106	-	-
ODIK	-	1	62	4	-	-	-	4	-	5	-	-	-	-	11	25	-	-
ODIB	-	-	62	70	-	15	-	-	109	33	-	-	-	-	17	25	-	2
O.M.M.	-	-	43	70	-	-	-	-	43	53	-	-	-	-	3	39	-	-
O.H.V.	1200	-	300	30	-	32	1299	58	153	58	-	-	14	323	36	197	103	11
ARS GAD	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
CMIDT	19960	-	3109	-	-	-	19991	-	4112	-	-	-	-	12065	-	2063	-	-
OPAC	-	2545	240	-	490	-	-	119	1772	215	430	-	-	115	677	30	72	-
OVSTM	4	-	1	-	-	-	-	6	1	3	-	-	-	0,55	0,5	0,05	-	-
O.H.	-	2156	701	-	-	-	-	-	2250	1500	-	-	-	-	1217	1179	-	-
C.F.S.	-	-	39	70	-	2	-	-	71	90	-	-	-	-	39	33	-	3
C.T.S.	-	3	20	-	7	-	-	19	37	-	-	-	-	-	3	40	-	22
TOT AUX	21164	2904	7145	1072	497	47	20415	1855	7043	2326	-	50	13033,5	781,5	3623,5	1533,5	22	21

C.C. = Complex - coton = N.P.K. SB

S.P.S. = Super phosphate Simple =  $P_2O_5$

U. = Urée =  $CO(NH_2)_2$

P.A. = Phosphate d'ammoniaque =  $NH_4 H_2PO_4$

S.A. = Sulfate d'ammoniaque =  $(NH_4)_2SO_4$

S.P. = Sulfate de Potasse =  $K_2SO_4$

ANNEXES - III -

EVOLUTION DES PRIX DES MATERIELS AGRICOLES

TABLEAU ( XI )  
III - 6 EVOLUTION DES PRIX DES MATERIELS AGRICOLES (FM)

CAMPAGNE MATERIELS	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73
MULTICULTEURS	13.000	13.000	13.000	15.000	20.000	20.000	30.000	30.000	30.000
CHARRUE-TM	10.500	10.500	10.500	11.900	18.400	23.600	23.600	23.600	23.600
SEMOIRS	6.500	6.500	6.500	14.200	18.500	18.500	18.500	18.500	18.500
PULVERISATEURS									
T 15	6.500	6.500	6.500	16.900	16.900	16.900	16.500	16.500	16.500
TRAIN DE ROUES I. COOK.	10.000	10.000	10.000	18.900	25.600	25.600	32.800	32.800	

TABLEAU ( XII )

EVOLUTION DES PRIX MATERIELS AGRICOLES ( F M )

CAMPAGNES MATERIELS	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
MULTICULTEUR	30.000	30.500	40.500	80.000	83.000	88.795	88.795	88.795	88.795
CHARRUE-TM	23.600	23.600	31.860	45.650	47.330	52.870	52.870	52.870	52.870
SEMOIR	18.500	18.500	24.975	55.500	58.010	58.010	58.010	58.010	58.010
PULVERISATEURS 1.000 KGS	32.800	32.800	44.280	50.900	71.060	71.060	71.060	71.060	71.060

TABLEAU ( XIII )

III - 7 EVOLUTION DU PRIX DES ENGRAIS  
( F M / K G )

ANNÉE CAMPAGNES ENGRAIS	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
COMPLEXE COTON	53	53	53	53	55	75	110	110	125	135	145	210
SUPER SIMPLE	49	54	54	54	54	55	60	60	65	75	75	113
UREE	60	60	63	63	63	65	92	92	110	120	130	205
PHOSPHATE D'AMONIAQUE	40	40	40	40	40	55	95	95	130	140	140	216
SULFATE D'AMONIAQUE	85	85	85	85	55	55	82	82	90	90	90	90

TABLEAU ( XIV )  
 III - 5 EVOLUTION DES PRIX AUX PRODUCTEURS  
DES DIFFERENTES SPECULATIONS  
A G R I C O L E S (F M / K G)

CAMPAGNE PRODUITS	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	
MIL-SORGHO	10,0	10,0	10,0	10,0	11,0	11,0	15,0	16,0	16,0	18,0	18,0
MAIS	10,0	10,0	10,0	10,0	11,0	13,0	16,0	17,0	17,0	20,0	20,0
RIZ - PADDY	9,0	9,0	9,0	9,0	12,5	12,5	16,0	18,0	18,0	25,0	25,0
ARACHIDE COQUE	14,0	14,0	14,0	14,0	13,0	13,0	16,0	24,0	24,0	30,0	30,0
COTON 1er CHOIX	31,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	40,0	40,0	45,0	50,0

TABLEAU ( XV )

EVOLUTION DES PRIX AUX PRODUCTEURS DES DIFFERENTES  
SPECULATIONS AGRICOLES ( FM / KG )

J CAMPAGNES PRODUITS		1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82
MIL-SORGHO		18,0	20,0	32,0	32,0	32,0	32,0	36,0	40,0	50,0	70,0	85,0
MAIS		20,0	20,0	20,0	32,0	32,0	36,0	36,0	50,0	50,0	70,0	90,0
RIZ-PADDY		25,0	25,0	25,0	40,0	40,0	45,0	45,0	50,0	60,0	75,0	100,0
ARACHIDE COQUE		30,0	30,0	30,0	40,0	40,0	50,0	50,0	60,0	80,0	80,0	90,0
COTON 1er CHOIX		50,0	50,0	50,0	75,0	75,0	90,0	90,0	95,0	110,0	110,0	130,0

TABLEAU ( XVI )  
COMMERCIALISATION DES DIFFERENTES SPECULATIONS AGRICOLES  
CAMPAGNE AGRICOLE 1978-79

C.D.R. ET ORGANISMES	PREVISIONS (TONNES)						REALISATIONS (TONNES)					
	MIL-SOR GHO MAIS	PADDY	ARACHIDE	COTON	DAH	TABAC	MIL-SOR GHO MAIS	PADDY	ARACHIDE	COTON	DAH	TABAC
O.R.S	-	15.000	-	-	-	-	-	8.251	-	-	-	-
O.R.M	-	8.000	-	-	-	-	-	2.901	-	-	-	-
O.M.M	10.675	-	-	-	-	-	9.566	-	-	-	-	-
O.H.V	-	-	2.500	4.500	-	500	-	-	122	4.538	-	-
O.A.C.V	16.000	-	65.000	-	-	-	17.595	-	37.218	-	-	-
C.M.D.T	11.200	460	-	120.500	1.500	-	11.300	150	-	23.159	1.935	-
O.N	-	70.000	-	-	-	-	51.865	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>37.875</b>	<b>93.460</b>	<b>67.500</b>	<b>125.000</b>	<b>1.500</b>	<b>500</b>	<b>38.461</b>	<b>63.157</b>	<b>37.340</b>	<b>27.697</b>	<b>1.935</b>	<b>-</b>
O.P.A.M	58.715	126.362	-	-	-	-	45.778	10.388	-	-	-	-

N.B. : LES PREVISIONS ET LES REALISATIONS DE L'OPAM SE COMPOSENT DE CELLES DES O.D.R. ET DE CELLES DES STRUCTURES COOPERATIVES EN ZONES HORS-OPERATIONS. ELLES SONT PORTEES ICI POUR MEMOIRE.  
L'O.R.S, SEULE LIVRE DU PADDY A L'O.P.A.M. LES AUTRES O.D.R. LIVRENT DU RIZ.-

TABLEAU

( XVII )

COMMERCIALISATION DES DIFFERENTES SPECULATIONS AGRICOLES  
CAMPAGNE AGRICOLE 1979-80

O.D.R. ET ORGANISMES	P R E V I S I O N S ( T O N N E S )						R E A L I S A T I O N ( T O N N E S )					
	MIL-SORGHOF PADY	MAIS	ARACHIDE	COTON	D A H	TABAC	MIL-SORGHOF	PADDY	MAIS	ARACHIDE	COTON	D A H
O.R.S.	-	13.000	-	-	-	-	-	6.029	-	-	-	-
O.R.M.	-	8.000	-	-	-	-	-	2.125	-	-	-	-
O.M.M.	8.405	-	-	-	-	-	6.356	-	-	-	-	-
O.H.V.	650	95	2.700	7.400	-	500	200	I	594	8.591	-	-
O.A.C.V.	9.000	-	40.000	-	-	-	7.036	-	35.084	-	-	-
C.M.D.T.	11.037	-	-	127.600	2.036	-	9.891	-	-	141.954	2.000	-
O.N.	-	63.000	-	-	-	-	-	50.755	-	-	-	-
Z.H.O.	11.436	-	-	-	-	-	2.190	-	-	-	-	-
TOTALX	40.578	84.095	42.700	135.000	2.036	500	25.674	58.910	35.678	150.545	2.080	-

N.B. : LA COMMERCIALISATION DES CEREALES EST ASSUREE, DANS LES ZONES HORS OPERATIONS ( ZHO ), PAR L'O.P.A.M  
 A TRAVERS STRUCTURES COOPERATIVES,-

TABLEAU ( XVIII )

COMMERCIALISATION DES DIFFERENTES SPECULATIONS AGRICOLESCAMPAGNE AGRICOLE 1980-81

O.D.R ET ORGANISMES	P R E V I S I O N S ( T O N N E S )						R E A L I S A T I O N S ( T O N N E S )					
	MIL-SORGHO MAIS	PADDY	ARACHIDE	COTON	D A H	TABAC	MIL-SORGHO MAIS	PADDY	ARACHIDE	COTON	D A H	
O.R.S.	-	10.000	-	-	-	-	-	4.265	-	-	-	-
O.R.M.	-	5.000	-	-	-	-	-	2.961	-	-	-	-
O.M.M.	7.400	-	-	-	-	-	4.180	-	-	-	-	-
O.H.V.	200	-	2.000	7.000	-	140	84	-	44	6.552	-	-
O.A.C.V.	-	-	35.000	-	-	-	-	-	27.389	-	-	-
C.M.D.T.	8.446	285	-	105.000	1.640	-	8.087	402	-	101.380	1.613	
O.N.	-	52.000	-	-	-	-	-	50.216	-	-	-	-
TOTAUX	16.046	67.285	37.000	112.000	1.640	140	12.351	57.844	27.433	107.932	1.613	
O.P.A.M.	25.482	11.955	-	-	-	-	14.570	5.600	-	-	-	

TABLEAU ( XIX )

COMMERCIALISATION DES DIFFERENTES SPECULATIONS AGRICOLESCAMPAGNE AGRICOLE 1981-82

O.D.R. ET ORGANISMES												
	MIL-SORGHO MAIS	PADDY	ARACHIDE	COTON	DAH	TABAC	MIL-SORGHO MAIS	PADDY	ARACHIDE	COTON	DAH	
O.R.S.	-	7.600	-	-	-	-	-	7.200	-	-	-	
O.R.M.	-	5.000	-	-	-	-	-	3.448	-	-	-	
O.M.M.	7.310	-	-	-	-	-	2.221	-	-	-	-	
O.H.V.	-	-	2.700	5.000	-	420	-	-	483	4.388	-	
O.D.I.P.A.C.	-	-	28.000	-	-	-	-	-	14.000	-	-	
C.M.D.T.	8.840	610	-	85.000	750	-	9.025	603	-	92.076	513	
O.N.	-	50.000	-	-	-	-	-	47.800	-	-	-	
<u>TOTAL DES C.D.R</u>	<u>16.150</u>	<u>63.210</u>	<u>30.700</u>	<u>90.000</u>	<u>750</u>	<u>420</u>	<u>11.246</u>	<u>59.464</u>	<u>14.483</u>	<u>96.464</u>	<u>513</u>	
O.P.A.M.	5.331	14.150	-	-	-	-	5.392	10.802	-	-	-	
<u>TOTAUX</u>	<u>21.481</u>	<u>77.360</u>	<u>30.700</u>	<u>90.000</u>	<u>750</u>	<u>420</u>	<u>16.638</u>	<u>69.853</u>	<u>14.483</u>	<u>96.464</u>	<u>513</u>	

A N N E X E S - IV -

R E C O U V R E M E N T   D E S   D E T T E S

-----

Tableau (20)

## RECOUVREMENT DES CREANCES C.M.D.T.

EXERCICES	MONTANT DES CREANCES	REMBOURSEMENTS			TAUX	RELIQUAT	
		Ant.	Du mois	Total			
Ant.	76/77	61 662 895	3 712 490	39 070	3 751 560	6,02	57 911 335
Ex	76/77	32 902 720	1 959 390	2 300	1 962 190	5,96	30 940 530
Ex	77/78	52 634 210	5 212 145	251 900	5 464 045	10,33	47 170 165
Ex	78/79	49 773 035	7 957 720	255 850	8 213 570	15,50	41 554 455
Ex	79/80	106 576 900	52 470 370	974 310	53 444 680	50,14	53 129 220
Ex	80/81	171 222 170	76 873 065	1 316 990	78 195 055	45,66	93 027 115
Ex	81/82	6 041 662 405	5 878 709 555	12 556 120	5 892 255 675	37,54	14 839 730
TOTAL		6 515 435 335	6 026 900 235	16 396 540	6 043 296 775	92,75	472 139 560

Tableau (21)  
RECOUVREMENT DES CREANCES (O.H.V.)

Secteurs	Montant exigeable	RECOUVREMENT								% Recup.
		Engrais	Insecticide	Matériels	Semence	Boeufs	Anc. prêts	Total Vers.		
H A T I ...	137 432 342	67 207 418	23 929 989	1 130 005	500	-	10 102 298	102 370 210	74 %	
Bancoumana ..	35 663 808	21 393 690	6 786 460	416 330	-	244 000	935 900	29 731 330	33 %	
Kangaba .....	39 589 569	14 087 415	6 360 475	1 222 165	15 500	-	3 194 495	24 887 980	63 %	
Oulessebougou	65 529 630	36 388 597	13 161 421	538 550	-	37 235	248 107	50 923 910	78 %	
Koulifay .....	28 846 587	4 850 835	1 393 950	303 165	240 280	-	832 250	8 170 530	28 %	
Banamba .....	107 415	98 915	3 000	-	40 365	-	-	142 280	13 %	
Total Général	303 156 587	44 531 920	52 093 295	3 610 215	296 645	331 225	15 362 980	216 226 290	70 %	

REMARQUE : Dans les quatre premiers secteurs de l'O.H.V., le taux de récupération est satisfaisant et moindre dans les deux nouveaux secteurs qui doivent fournir de sérieux efforts. Toutefois le taux général de récupération pour l'ensemble des secteurs est acceptable.

Tableau (22)

RECOUVREMENT DES CREANCES DE L'O.R.S.

Zones rubriques	Cemences	Engrais	Semis en lignes	Matériel agricole	Redevances espèces	Total	Taux R/M
<u>D I C R O</u>							3,02
à recouvrer ...	3 690 680	233 605	19 000	2 215 365	2 843 200	14 006 850	
recouvré .....	5 340 370	29 140	500	367 675	996 300	6 733 985	
reste .....	3 350 310	204 465	18 500	1 847 690	1 851 900	7 272 365	
<u>M A R K A L A</u>							0,75
à recouvrer ...	12 872 410	137 500	23 000	7 903 605	386 100	21 322 615	
recouvré .....	162 000	0	0	0	0	162 000	
reste .....	12 710 410	137 500	23 000	7 903 605	386 100	21 160 615	
<u>T A M A N I</u>							0,32
à recouvrer ...	80 271 270	855 450	161 250	11 919 740	15 463 920	102 674 630	
Recouvré .....	103 630	0	0	0	247 500	351 130	
reste .....	80 167 640	855 450	161 250	11 919 740	15 216 420	100 073 000	
<u>TOTAL O.R.S.</u>							5,3%
à recouvrer ....	101 834 360	1 226 555	203 250	22 033 710	18 693 220	144 001 095	
recouvré .....	5 606 000	29 140	500	367 675	1 243 800	7 247 115	
reste .....	96 228 360	1 197 415	202 750	21 671 035	17 454 420	136 753 980	

Tableau (23)

RECOUVREMENT DES CREANCES : O.D.IB.

Désignations	Montant exigible	Recouvrement antérieur	Recouvrement actuel	Total Recouvré	Reste à recouvrir	%
MATERIEL AGRICOLE	32 242 880	16 450 630	164 765	17 025 445 52,80	15 217 435	77,19
ENGRAIS	20 891 400	9 419 925	496 500	9 885 423 7,31	11 005 975	52,68%
AUTRES PROTESTATIONS	26 023 640	788 365	-	788 365 3,02	25 300 265	97,20%
TOTAL	79 162 920	26 280 605	661 265	27 699 255 34,99	51 523 665	65,08%

REMARQUE : Suite à cette difficile situation, l'opération a adopté depuis 1981 un système de Crédit Sélect (Crédit de Campagne et Crédit à moyen terme). Seuls les paysans en règle vis-à-vis de l'Opération peuvent bénéficier du Crédit.

## ( IX )

## EVOLUTION PERSONNEL D'ENCADREMENT

Campagnes O. D. R.	1979 - 1980					1980 - 1981					1981 - 1982				
	I.A.	I.T.A.	C.T.A.	M.A.	E.R.	I.A.	I.T.A.	C.T.A.	M.A.	E.R.	I.A.	I.T.A.	C.T.A.	M.A.	E.R.
O.R.S.	9	12	18	48	-	10	12	16	43	117	16	22	19	42	106
O.R.M.	12	17	10	37	93	9	20	07	44	91	9	15	3	42	94
O.D.I.K.	13	15	11	39	51	9	17	13	51	42	9	19	7	52	25
O.D.I.B.	4	6	21	26	6	4	7	1	25	6	5	6	6	18	3
O.M.M.	13	21	21	107	121	14	33	22	123	152	19	46	22	132	152
O.H.V.	11	6	12	41	70	14	9	14	55	78	19	15	39	75	73
ODIFAC	17	36	24	67	298	22	40	25	69	317	17	24	18	46	135
ARS GAO	8	9	9	25	9	11	12	4	31	9	9	12	3	31	10
O.Z.L.	4	7	2	15	5	2	3	2	11	5	3	11	3	28	5
O.V.S.T.H.	6	11	5	19	37	6	11	3	12	53	7	10	5	19	62
A.B. DIRH	2	11	-	5	3	4	13	4	15	25	5	9	4	21	25
C.M.D.T.	25	17	14	100	602	35	29	13	113	611	43	33	17	152	603
O.N.	16	25	7	71	191	23	38	11	51	165	23	38	11	51	165
O.P.S.	11	7	1	1	-	13	17	-	18	-	13	21	3	15	12
O.T.S.	2	2	2	4	-	2	4	3	6	-	1	5	4	7	-
O.P.R.G.	10	9	4	2	-	7	7	1	1	-	12	19	1	3	-
TOTAL	164	211	141	617	1531	125	283	139	698	1171	210	305	156	764	1475

I.A. = Ingénieurs d'Agriculture

I.T.A. = Ingénieurs des Travaux Agricoles

C.T.A. = Conducteurs des Travaux Agricoles

M.A. = Moniteurs d'Agriculture

E.R. = Encadreurs Ruraux.

COMMUNICATION DE LA SO.NA.DE.R

## HISTORIQUE DU CRÉIT AGRICOLE EN MAURITANIE

---

La naissance et l'évolution du système de crédit agricole en vigueur à la SONADER sont étroitement liées à l'apparition des périmètres irrigués en Mauritanie.

En effet, comme le disait J.B. GARNIER, "A fait du passé ou toute une série de faits qui s'enchaînent les uns après les autres, est souvent à l'origine de ce qui existe actuellement. Le présent s'explique à peu près toujours par le passé soit par enchainement, soit par réaction". En fait bien avant l'indépendance (1960) la nécessité de passer à d'autres systèmes de cultures plus productifs et moins aléatoires que celui qui dépendait des pluies et de la crue du fleuve Sénégal s'imposait. Cependant, les autorités coloniales ne s'intéressaient qu'aux ressources minières et halieutiques de la Mauritanie, ou alors à sa position stratégique. Aucune attention n'a été donnée au secteur rural ce qui explique l'inexistence de l'agro-exportation dans ce pays, contrairement à ce qui s'est passé dans plusieurs colonies avant et même après les indépendances. Ce n'est qu'en 1950 que la première tentative fut faite à Keur-Macène sous forme d'aménagement en submersion contrôlée. L'essai suivant ne vit le jour qu'en 1963. Ces premiers essais se sont soldés par un échec sans précédent dû à l'inadéquation entre les nouveaux systèmes proposés et les structures pré-existantes : il y avait inadéquation entre les instruments de production (outils traditionnels) et l'objet de travail (terre Hollaldé difficile à travailler). Il y avait également contradiction entre le modernisme et l'égalitarisme préconisé et la mentalité paysanne alors fortement surdéterminée par une société féodale en décadence. Enfin le désir de changement n'était pas accompagné d'un encadrement susceptible de provoquer ce changement.

Cet échec fut suivi par des tentatives de redressement par la maîtrise de l'eau par pompage mais le mauvais choix du site (Hollaldé) porta un second coup à nos efforts d'amélioration de l'écosystème cultivé.

De l'appréciation de ce second échec résultera la création d'un autre petit périmètre à Bakhao, d'une superficie de 25 ha pour 32 exploitants. Là encore, le choix se révéla imparfait car les sole (faux Hollaldés) répondaient mal aux exigences de la culture manuelle. De 1950 à 1965 ce fut une période de tâtonnements au cours de laquelle on s'efforçait de faire démarrer la culture irriguée, sur la rive droite du SÉNEGAL. Deux ans après, le petit périmètre de Winding fut créé et s'avéra être un choix judicieux caractérisé par :

- un sol fondé adapté à la culture manuelle
- la proximité du fleuve
- une dimension adaptée à la taille du village
- des terres aux statuts juridiques lâches etc.....

Ce fut la naissance du premier petit périmètre villageois au sens où on l'entend actuellement et avec lui naquirent également des types d'exploitation, d'encadrement et de gestion c'est à dire des dispositions relativs aux conditions et modes d'équipement et d'approvisionnement en facteurs de production propres à la philosophie des bailleurs de fonds.

I° - LE SYSTEME DE CREDIT FAC & FED AVANT LA SONADER

Les premiers petits périmètres ont été financés par le FAC et le FED qui offraient des conditions très favorables aux paysans.

- le FAC donnait les groupes motopompes gratuitement et n'exigeait pas des coopératives de faire des provisions pour leur renouvellement. Les facteurs de production étaient donnés gratuitement durant les deux premières campagnes et même à la troisième campagne des paysans bénéficieront d'avances aux cultures payables à la récolte.

- le FED donnait également des facteurs de production pendant les deux premières campagnes et avance à crédit ceux de la troisième campagne.

Cependant, les GMP, bien que donnés au départ, doivent être renouvelés par les paysans. Aussi, devaient-ils épargner chaque année pour y parvenir.

Au total trente périmètres ont vécu sous le régime FAC ou FED de 1967 à 1979.

2°- Remarques

Ce système n'était pas viable pour plusieurs raisons :

- l'Etat mauritanien n'est pas en mesure de continuer à subventionner si fortement un nombre de périmètre de plus en plus grand.

- Cette politique instaure chez le paysan la mentalité d'assisté et ne conduit donc pas la responsabilisation et à la prise de conscience par les paysans de reprendre les problèmes en main.

- les paysans prenaient peu d'attention aux groupes motopompes et au matériel qui leur est légué avec la construction du périmètre (tuyaux, buses, cuves etc....)

t

Cependant, cette phase était nécessaire pour un début malgré tout difficile, en raison du manque d'expérience des paysans dans ce domaine et du peu d'intérêt qu'ils y portaient alors que les cultures traditionnelles sous pluies (Diéri) et de décrue (Walo) se portaient bien en 1967.

3°- Les étapes de la mise en place du système de crédit SONADER

Avec la création de la SONADER, en 1975, on a senti le besoin d'élaborer une véritable politique de crédit dans laquelle anciens et nouveaux périmètres pourraient s'insérer.

Le système de crédit actuellement en vigueur à la SONADER a été donc conçu en 1979, au moment où les petits périmètres villageois étaient encadrés et gérés par ces différentes structures que nous venons de citer.

Cependant, il a été conçu en trois phases. Il y a eu d'abord une première "proposition provisoire d'un système de crédit agricole" qui a été soumise à la Direction Générale de la SONADER, au mois d'Août 1979.

Cette proposition répond aux conditions de la Banque Mondiale qui finançait trente (30) PPV dans les secteurs de Kaédi-Gouraye. Ce financement de la Banque Mondiale couvrait l'aménagement, les coûts opérationnels et l'encadrement pendant trois ans, pour l'aménagement et 5 ans pour l'encadrement et les coûts opérationnels. Le crédit à court terme sera financé par IDA 888 pour un montant de 10 Millions (1)

---

(1) Dans l'optique de la Banque Mondiale, les coopératives recevront deux GMP à crédit à un taux de 8,5% par an. Elles devront rembourser cet investissement y compris l'installation, les tuyaux, les citernes, le coût du véhicule, les mécaniciens et l'outillage. Cela représente pour les coopératives 375 000 UM par an de charges fixes et 150 000 UM de charges variables.

Même si les coopératives font régulièrement deux campagnes avec un rendement moyen de 3,5 tonnes/ha, les charges totales représenteront 45% de la production. (PPV de 20ha, taux d'occupation des sols 175, prix du paddy 10 UM/Kg).

La proposition provisoire préconisait une participation conjointe de la Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce (BMDC) et l'Office Mauritanien des Céréales (OMC) et la SONADER, pour la constitution d'un cadre institutionnel pour le crédit agricole (2)

- 
- (2) La BMDC ouvrira un compte débiteur pour chaque coopérative. Le montant débité sera égal aux coûts d'investissement du périmètre plus une partie du coût d'installation du mécanicien.
  - La SONADER sera considérée comme l'agence d'exécution de la Banque pendant les 4 premières années. Le Département du crédit agricole de la SONADER sera assisté par les services de la BMDC.
  - La coopérative signera un contrat de crédit avec la Banque et reconnaîtra la SONADER comme le seul agent de la BMDC. Ce veut dire que la SONADER aura le droit d'accorder et de refuser un crédit et qu'elle sera aussi responsable du recouvrement des dettes. Cependant la BMDC pourra reprendre la motopompe en cas de non remboursement.
  - les remboursements seront crédités sur le compte de la coopérative et après déduction des frais administratifs, versés dans un fonds de roulement : "Fonds des P.P.V".
  - Le Fonds des PPV sera donc constitué des remboursements du capital emprunté, de l'intérêt et d'un intérêt bancaire. Il sera conjointement géré par la BMDC - La SONADER - et une association des coopératives PPV.
  - La Banque fournira le crédit pour le renouvellement des GMP hors ...  
-
  - les agences de la Banque dans les secteurs pourront accueillir les épargnes des paysans.
  - L'OMC sera chargé de la collecte de paddy destiné au remboursement des prêts avec des pièces justificatives dont les copies restent avec le gérant de la coopérative. On crédite alors les comptes des coopératives sur la base des pièces justificatives du montant des remboursements (en nature ou en espèces)

Cette proposition n'a pas été retenue du fait de plusieurs inconvenients majeurs liés à sa nature même :

- a - D'abord il fallait définir les orientations, les options, et la politique de la SONADER en matière de crédit agricole. Ce cadre est nécessaire pour l'harmonisation et l'orientation des assistantes financières fournies dans le cadre du crédit agricole ; et ceci dans un esprit de continuité car de projet Banque Mondiale n'est pas une fin en soi et doit seulement amorcer une véritable politique de crédit agricole.
- b - Ensuite le succès ou l'échec de la politique préconisée dans le cadre du système de crédit dépend de plusieurs institutions indépendantes les unes des autres. En effet la SONADER n'a pas de contrôle sur l'OMC la SONIMEX et la Banque (BMDC)
- c - La confiance est indispensable pour qu'il puisse y avoir cette collaboration entre les différentes institutions.
- d - La rentabilité des spéculations pratiquées déterminera en grande partie les possibilités de recouvrement des crédits.
- e - Le taux de l'intérêt doit être mieux étudié car les fonds IDA sont différents des fonds de la BMDC et il risque d'y avoir un problème relatif au taux à appliquer à ceux qui empruntent sous le régime IDA et ceux qui empruntent sous le régime BMDC.

- 
- La Banque ouvre donc un crédit à court terme à l'OMC pour mener à bien l'opération de collecte (l'OMC ne doit pas acheter de paddy).
  - Le prix du paddy sera fixé par la Banque, le gouvernement, la SONIMEX, la SONADER et l'OMC,  
(Proposition provisoire d'un système de crédit agricole).

En effet pour le projet IDA, le coût des fonds est négligeable parce que l'IDA fournit des fonds à bas intérêt alors que pour la BMDC, l'intérêt doit couvrir :

- le coût des fonds
- les frais administratifs du crédits
- les risques de défauts et la protection du capital contre l'inflation
- et les profits d'une institution de crédit.

f - La commercialisation doit être bien étudiée et faire l'Objet de contrat précis entre la SONADER, la BMDC, l'OMC, la SONIMEX (Société Mauritanienne d'Import-Expert), et le Gouvernement.

g - L'Organisation coopérative doit être bien assise et les groupements précoopératifs qui existaient devraient avoir la possibilité de bénéficier du crédit agricole contrairement à l'esprit de la loi de la coopération de 1967 qui exigeait dans son article 33 un minimum de cinq ans d'expériencz et une preuve de rentabilité préalable.

h - Il faut également prévoir le crédit aux agriculteurs privés.

Sur la base de ces remarques, un deuxième document intitulé "Note préliminaire sur le crédit agricole" (3) contenant les orientations et option à prendre par la SONADER a été élaboré par l'expert chargé du crédit agricole au mois de septembre 1979. Après exploitation de ce document la SONADER a opté pour un système de crédit complètement intégré dans ses structures.

- 
- (3) - Les principales idées contenues dans ce document sont : Gestion par la SONADER du crédit avec ses propres fonds ou avec les fonds d'une Institution financière. -
  - Transfert du crédit intégré à des institutions financières et aux coopératives.
  - Description du système de crédit proposé par la BIRD dans le dossier d'évaluation du projet et une étude analyse des incidences financières sur les coopératives.
  - Le coût réel du crédit et une simulation de la viabilité du système de crdit proposé.

L'option était alors prise. La SONADER se chargera de l'octroi du crédit, de la gestion des fonds, de l'encadrement des PPV, de la commercialisation et du recouvrement des dettes accordées aux coopératives.

"Le document démontrait également que le coût du crédit à court terme était de l'ordre de 12 à 16% par an. La Banque Mondiale a donné son accord pour un ajustement du taux d'intérêt dans ce sens".

D'autres études ont porté sur la rentabilité financière et la capacité d'endettement des coopératives.

Ces études ont mis en relief l'impossibilité de faire supporter tous les frais d'exploitation par les paysans, bien que la culture irriguée soit rentable économiquement parlant. En effet, le manque d'expérience des paysans en matière de cultures irriguées et de manipulation des groupes motopompes, la faible taille de la parcelle, attribuée par coopérateur, le prix peu incitatrice du paddy au producteur sont autant de facteurs qui limitent sérieusement la rentabilité des cultures irriguées.

Par ailleurs, les essais entrepris dans le passé pour faire supporter les charges de l'encadrement agronomique et mécanique par les paysans se sont soldés par des échecs.

Après donc plusieurs discussions et amendements des documents présentés par le spécialiste du crédit agricole à la Direction Générale de la SONADER, cette dernière, en accord avec la Banque Mondiale, a opté pour un crédit intégré entièrement à la SONADER et subventionné de façon dégressive afin d'en garantir la réussite et d'alléger les charges des paysans.

CONCLUSION

L'évolution du système de crédit actuellement en vigueur à la SONADER a été caractérisée par l'existence de structure de gestion différentes (FED - FAC) qui toutes les deux offraient énormément de facilités aux paysans aussi bien dans l'acquisition des moyens de pompages que dans celui des facteurs de production.

Nous verrons dans le chapitre suivant la nature du système de crédit actuellement en vigueur ainsi que les mesures de transition adoptées pour les anciens périmètres.

CHAPITRE II - FONCTION DU CREDIT AGRICOLE DANS LA PRODUCTION RURALE

---

INTRODUCTION

L'établissement du système de crédit agricole avait les objectifs fondamentaux suivants :

- accroître les ressources financières des paysans au moment opportun pour leur faciliter l'acquisition des facteurs de production et des moyens de pompage afin d'augmenter la production rurale. En effet, le système de culture préconisé souffre d'un facteur limitant très important qui est le manque de liquidité à la veille des campagnes qui fait que le paysan ne peut pas ou peut difficilement valoriser ses biens pour engager la campagne ; les ressources en nature sont presque épuisées, il ne pleut pas convenablement, le bétail est très affamé après une longue saison sèche et ne se vend qu'à un prix très bas sur le marché. Pour acheter donc des facteurs de production à la veille d'une campagne, deux solutions s'offrent à lui : ou bien vendre beaucoup de biens ou bien emprunter au près d'un commerçant usurier qui prête à un taux d'intérêt de 50% pour trois ou quatre mois. Le rôle du crédit sera donc de permettre aux paysans d'acquérir des moyens de pompage et des facteurs de production sans être obligés de se ruiner et d'éviter que les paysans n'abandonnent les périmètres car leurs faibles moyens ne leur permettent pas de risquer tant de biens pour s'engager dans une campagne dont l'issue demeure incertaine, en effet les risques de sécheresse n'ont pas disparu sur les périmètres irrigués à cause des problèmes mécaniques. Mais si les paysans achètent leurs facteurs de production au comptant à la veille d'une campagne et que le groupe moto-pompe tombait en panne à phase critique de la croissance et du développement de la plante,

la coopérative dépendant entièrement des services mécaniques de la SONADER serait obligée de faire appel à eux. Si en ce moment là ces services mécaniques ne sont pas prêts à intervenir dans un délai convenable, ou s'il manquent de pièces détachées, la campagne sera sérieusement compromise, ce qui réduit ou annule la récolte donc affaiblit la rémunération du travail du paysan et peut même la rendre négative.

Or dans le cas d'un crédit, la SONADER et la coopérative sont toutes les deux obligées de déployer le maximum d'efforts pour qu'il y ait une bonne campagne, l'une pour une bonne rémunération de son travail et l'autre pour recouvrer le crédit octroyé aux paysans.

- Le deuxième objectif du système de crédit est de jeter les bases d'une autosuffisance dans la gestion des périmètres irrigués. Pour cela les paysans doivent apprendre à rembourser correctement les prêts qu'ils contractent auprès de la SONADER et à contribuer ainsi financièrement à la gestion des périmètres. Au lieu donc que les dons et aides extérieures soient utilisés sans aucune perspective d'autosuffisance, ils serviront à construire un fonds de roulement pour le renouvellement du matériel et l'achat des facteurs de production.

- Le troisième objectif sera d'amorcer la mise en place de flux pouvant prendre la forme d'un marché (commercialisation) ou la forme d'une épargne (flux monétaire). Cet objectif qui est forcément un objectif à long terme, doit permettre d'évoluer d'une situation où les seuls financiers du développement rural sont des organismes extérieurs à une situation où l'épargne rurale des paysans financerait (au moins partiellement) le développement rural. Une condition sine qua non de la réalisation de cet objectif est la prise de conscience par les coopératives (donc par les paysans) de la nécessité de prendre en main la gestion d'un système d'épargnes et de crédit.

Le système de crédit établi dans le cadre de la SONADER sera donc, après une certaine période transféré sous la tutelle d'une institution spécialisée qui pourrait être le Fonds National pour le Développement, une caisse nationale pour le crédit agricole, ou des organisations coopératives des paysans. En fait, le crédit de nos jours ne permet que l'acquisition des facteurs de production à cause de la faiblesse des remboursements et de l'importance des subventions.

Tout au plus, la SONADER essaie d'assurer la maintenance des groupes moto-pompes par la fourniture des pièces détachées et des prestations mécaniques.

En ce qui concerne le marché rural, nous estimons que seulement une faible partie de la production est commercialisée dans les grands périmètres. On doit noter cependant que toutes les conditions ne sont pas réunies pour que cette commercialisation se déroule convenablement.

Quant à l'autosuffisance en matière de gestion elle est loin d'être atteinte même si certains périmètres qui se trouvent dans une situation difficile font leurs campagnes sans l'avis de la SONADER.

#### 1 - Secteur d'intervention

Le crédit agricole s'applique exclusivement à la culture irriguée pratiquée par les coopératives des périmètres encadrés par la SONADER. Les spéculations concernées sont jusqu'à présent le riz, le maraîchage et le maïs. Les grands périmètres qui devaient être indépendants recourent à la SCIA pour l'approvisionnement en facteurs de production (4)

---

(4) Cas du périmètre pilote du Gorgol (P.P.G) et du Casier pilote de Boqué (C.P.B). Cependant le financement est assuré par des fonds destinées à l'exploitation de ces périmètres, la SCIA se limitant aux formalités administratives (marché-consultation, appel d'offres....) le système de crédit mis en vigueur à la SONADER ne s'intéresse donc ni à l'élevage, ni à la culture traditionnelle pratiquée sous pluies (Dori) et en décrue (Walo). Il ne s'applique pas non plus à la culture irriguée privée, qu'elle soit coopérative ou individuelle. Il ne concerne que les petits périmètres villageois cultivés en maîtrise de l'eau par pompage et encadrés par la SONADER.

2. Méthodes d'intervention

2.1 - Orientation et options du système de crédit SONADER

2.1.1 - Le système est intégré

Le système de crédit a été conçu de manière à harmoniser des systèmes de gestion différents appartenant à des organismes de financement différents auxquels la SONADER s'était confrontée. Elle avait le choix entre utiliser les fonds d'une banque avec tous les risques que cela comporte pour la bonne continuité du crédit ou s'étirer en une entité de gestion avec ses propres ressources, ses propres procédures, son propre personnel et un contrôle du prêt et de sa gestion à tous les niveaux et à tout moment.

Considérant ses possibilités d'acquérir ses propres fonds, (y compris les facilités de réescopte) et sa capacité de résister aux pressions politiques visant à réduire les charges des paysans, la SONADER a opté pour une intégration complète du système de crédit dans ses propres structures.

Cet option a plusieurs avantages :

- Elle permet d'éviter la mauvaise coordination entre les institutions qui interviendraient dans le processus d'exploitation des périmètres hydro-agricoles : Ex : aménagement, approvisionnement (crédit), encadrement agronomique commercialisation etc.... L'expérience a d'ailleurs montré qu'une agence aux fonctions multiples permet d'assurer une meilleure coordination des activités de production.
- L'intégration permet également une meilleure information, un plus grand contrôle sur l'ensemble des activités et une réduction des coûts administratifs, étant donné que toutes les activités de production sont effectuées sous l'encadrement d'une seule institution.

Concrètement, cela veut dire que les fonctions de crédit à la SONADER sont partagés entre plusieurs agents : les agents de la SCIA, le Chef de secteur, l'encadreur, l'agent de crédit etc... La SONADER se charge non seulement des prêts par le biais de l'approvisionnement des groupements précoopératifs et coopératifs en moyens de production, mais aussi du suivi de l'ensemble du processus de production de l'amont à l'aval.

#### 2.1.2 - Le système de crédit est subventionné

Compte tenu du caractère nouveau de ces petits périmètres irrigués, du manque d'expérience des paysans, de la faible productivité prévisible dans un premier temps, la SONADER, fidèle à l'idée de développement agricole, a contre tout esprit commercial, instauré un système de crédit subventionné de façon dégressive qui, avec l'appui de l'encadrement et de la formation, aidera les paysans à franchir le seuil de l'initiation sans trop souffrir des charges financières qu'exigent les nouvelles techniques culturales introduites (maîtrise de l'eau par pompage, utilisation d'engrais, carburants, lubrifiants, pièces détachées etc...)

Ainsi pour tout nouveau périmètre, la première moto-pompe est subventionnée à 50%, la deuxième (en cas de renouvellement ou d'extension) à 33% et les suivantes à 100%. Les engrais, les produits phytosanitaires et les semences sont subventionnés à 50%. Durant la première campagne les paysans reçoivent gratuitement des facteurs de production et des vivres. Donc chaque périmètre est subventionné pendant six à huit ans pour l'acquisition des groupes moto pompes, alors que pour les facteurs de production, la subvention est constante.

#### 2.2 - Types de prêts

La SONADER accorde deux types de crédit aux groupements précoopératifs et coopératifs.

2.2.1 - Le crédit à moyen terme

Il dure trois ou quatre ans et est uniquement destiné aux groupements coopératifs et précoopératifs exploitant un petit périmètre. Ce crédit est destiné à l'achat d'un groupe moto-pompe et est accordé à un taux d'intérêt de 8,5% par an.

Présentation schématique

- <u>Premier achat</u> :	Prix motopompe	350 000 UM
	Tuyauterie	200 000 UM
	Installation	100 000 UM
		<hr/>
		650 000 UM

GMP	TUYAUTERIE	INSTALLATION
: / / / : 50% :	:	:
: / / / / : :	-----	-----
Remboursable gratuit	gratuite	gratuite
en 3 ans		

- Deuxième achat : 77% remboursable en 4 ou 5 ans

: / / / 77% / / / : 33% :	Subvention 33%
Remboursable en gratuit	

4 ou 5 ans

- Troisième achat : 100% remboursable en 4 ou 5 ans

: / / / 100% / / / / : :	Subvention nulle
-----	-----

#### 2.2.2 - Crédit à court terme

Le crédit à court terme (prêts de campagne) est donné en nature et concerne naturellement les semences, engrais, produits phytosanitaires, les carburants, lubrifiants et pièces détachées.

Cependant, tout nouveau périmètre bénéficie d'une dotation gratuite en facteurs de production et fournitures pour le fonctionnement du GMP et ce, suivant sa superficie (généralement 20 ha) et suivant des normes d'approvisionnement citées plus loin.

Ceci sert à constituer un petit fonds de roulement au sein de la coopérative et à compenser les pertes économiques causées par le manque d'expérience des paysans dans le domaine de la culture irriguée.

Pour les campagnes suivantes, les facteurs de production et les fournitures de fonctionnement des GMP sont livrés aux coopératives à crédit sur la base d'un contrat de campagne établi entre la SONADER et la coopérative. L'engrais, les produits phytosanitaires, et les semences sont subventionnés à 50%.

Ce crédit est accordé à la fois aux coopératives des PPV ~~SONADER~~ aux exploitants individuels et aux groupements de paysans des grands périmètres.

#### 2.2.3 - Mesures de transition

Le système de crédit a été instauré au début de la campagne d'hivernage 1980, au moment où il y avait sur le terrain d'anciens périmètres (FAC et FAD) et de nouveaux périmètres.

Il y avait trente périmètres qui avaient reçu gratuitement des groupes moto-pompes. Les coopératives devaient verser après chaque campagne un certain montant comme provision pour le renouvellement de leur groupe. Ce système posait des problèmes de propriété et d'entretien du GMP. Nous avons donc instauré les mesures de transition suivantes :

Les provisions pour renouvellement payées par les coopératives sont versées sur leur compte d'épargne jusqu'à un montant égal à la moitié du prix du groupe moto-pompe. Lors du renouvellement du GMP, la différence entre le prix de cession de la motopompe et l'épargne va constituer le premier prêt à la coopérative, remboursable en trois, quatre, ou cinq ans à un taux d'intérêt de 8,5%.

### 2.3 - Les normes d'approvisionnement

L'octroi du crédit se fait en nature sous forme d'approvisionnement en facteurs de production et matériel de pompage. Cet approvisionnement suit certaines normes techniques qui varient suivant la hauteur manométrique de l'eau, donc en corrélation avec la position du périmètre dans le bassin du fleuve Sénégal.

Pour les facteurs de production les normes sont les suivantes :

Tableau 1 :

	ROSSO	BOGHE	KAEDI & GOURAYE
	Par HA et Par campagne	Par HA et par campagne	Par HA et par campagne
ENGRAIS	200 Kg	200 Kg	200 Kg
SEMENCES	60 Kg	60 Kg	60 Kg
HUILE MOTEUR	4 l	6 l	10 l
GAS-OIL	165 l	200 l	300 l
Produits Phyto.	5 000 UM	5 000 UM/ha/an	5 000 UM/ha/an
Pièces détachées	-	-	-

NB. Les produits phytosanitaires sont peu utilisés dans les P.P.V. Les normes, dans la pratique, changent suivant l'état des sols, du réseau d'irrigation et du GMP.

En effet le rapports de campagnes des secteurs le prouvent.  
Ainsi si l'on prend le cas des secteurs de Kaédi et de Boghé,  
~~nous enregistrons les consommations suivantes :~~

Pour l'année agricole Juin 1982 à Mai 1983.

Tableau II

Intrants	ENGRAIS		GAS - OIL		HUILE	
	H	CS	H	CS	H	CS
Secteurs						
KAEDI	:Urée 151:	:Urée 158:	Riz .232:		:Riz 12,2:	
	: P 205 : 93:	-	-	:Maïs 43:	:Maïs	
					: 166,5:	
MOYENNE	:	-	-	: 174		: 8,61
						: 5,9
BOGHE	:Urée		: 214,3		: 3,6	
	: 218,3					
	:P 205					
	: 64,6					

Ces consommations donnent des rendements qui varient de 3 à 7t/ha. On note donc des variations intersectorielles, inters-annuelles et même intra-sectorielle.

Ex. cas du secteur de Gouraye pour la campagne 82 - 83

Les données contenues dans le rapport de campagne 82-83 du secteur de Gouraye font mention des consommations suivantes :

Tableau III

Intrants	ENGRAIS Kg/Ha		GAS-OIL L/Ha		HUILE L/Ha		:
	Hiv.	CSF	Hiv.	CSF	Hiv.	CSF	
Khabou	: 51,5	: 60,6	: 19,7(a)	: 267	: 0,12(a)	: 2,7	:
Sollou	: 90	:	: 38,4	:	: 3,20	:	:
Diogoumtouro I	:	:	:	:	:	:	:
I	:	:	: 47,6	:	: 2	:	:
Diogountouro	:	:	:	:	:	:	:
II	: 79	: 78	: 79	: 79	: 2,4	: 0,8	:
Diaguily II	: 62,5	: -	: 13,4	: -	: 1,2	: -	:
Waly II	: 79,5	: 234,5	: 36,4	: 225,0	: 2	: 6,8	:
Fimbo	: -	: 58	: -	: 70	: -	: 2,2	:
:	:	:	:	:	:	:	:

(a) Il n'y a eu qu'une irrigation.

Nous voyons donc que les consommations sont loin des normes d'approvisionnement et qu'il convient de les réécrire.

NB. Avec ces consommations, les rendements varient de 3,5 à 8,5 T/Ha.

- Pour les GMP, chaque périmètre de 20 ha est doté d'un groupe moto pompe et souvent d'un deuxième GMP de secours. Il existe cependant dans chaque secteur, un lot de moto-pompes de secours et de pièces détachées. Les secteurs de Boghé et de Rosso disposent chacun d'un atelier mécanique pour la réparation des pannes graves.

#### 2.4 - Remboursements

Le contrat de campagne stipule que les remboursements peuvent être faits en nature (Paddy) ou en espèce. Ceux qui sont effectués en espèces sont versés au compte 785/BMDC SONADER - COOPERATIVES tandis que le paddy est envoyé à la rizerie de Kaédi pour usinage et la contre valeur du riz obtenu est versée également audit compte. Ces comptes serviront au préfinancement de l'achat des facteurs de production pour la prochaine campagne.

En fait depuis 1981, le Gouvernement a décidé que l'OMC (l'Office Mauritanien des Céréales) collecte, et achète le paddy produit par les paysans au prix de 12,5 UM/kg.

Par la même occasion, le transfert de la rizerie à l'OMC a été prévu. Depuis donc 1982, les paysans vendent leur paddy à l'OMC et versent leurs redevances en espèce.

Actuellement nous nous efforçons d'ouvrir des comptes relais au niveau des secteurs (Kaédi, Rosso et Boghé). Ces différents remboursements vont constituer le fonds de roulement qui sert pour le préfinancement des facteurs de production à la veille des campagnes.

#### 2.5 - Financement du crédit

Les besoins de financement ont été estimés en fonction du taux de recouvrement, des pertes à la commercialisation, du taux de subvention et du taux d'intérêt.

Plusieurs documents ont été présentés aux bailleurs de fonds :

- Petits périmètres irrigués, bilan de gestion et perspectives (juin 1980)
- Petits périmètres à l'horizon 1984 (décembre 1979)
- Crédit agricole dans le cadre de la SONADER (Février 1981)
- Requête AFRICARE (Gouraye) et Pays-Bas (Rosso)
- Requête réunion Bailleurs de Fonds (avril 1981)
- Mission d'évaluation - Banque Mondiale (FAC - CCCE - PAYS-BAS - FED)

Un financement est actuellement prévu pour le secteur de ROSSO et KAEDI (Pays-Bas ; FED).

Les secteurs Boghé et Gouraye sont encore sans financement. En somme, la SONADER prévoit dans chaque projet, un volet crédit agricole et les montants alloués par les bailleurs de fonds dans ce cadre servent à l'achat de groupes moto-pompes, de pièces détachées, d'engrais et de produits phytosanitaires. Ces équipements et ces intrants, une fois livrés aux paysans, sont remboursés en partie (dons, subventions) et l'argent équivalent reversé au compte "SONADER COOPERATIVES" à la BMDC, pour constituer le fonds de roulement. Pratiquement, ce fonds ne sert qu'à l'achat et à l'acheminement vers les secteurs des carburants et lubrifiants et parfois des semences ou autres petites dépenses ne nécessitant pas l'établissement d'un marché.

Actuellement que l'argent prévu pour le crédit dans le cadre des projets est presque terminé, il va de soi que le "compte SONADER-COOPERATIVES" doit être à mesure de financer toutes les opérations s'inscrivant dans le cadre du crédit ou alors faire appel à d'autres bailleurs de fonds ou d'autres institutions spécialisées.

#### 2.6 - Gestion du système de crédit

Le système de crédit a été mis en vigueur le 1er Février 1980 par la note de service n° 370 du 7/2/1980.

La SONADER a donc procédé d'abord à l'uniformisation des systèmes de crédits, le compte 785/SONADER/COOPERATIVES a été ouvert au mois d'avril 1980 à la BMDC.

Ce compte à double signature (Chef du BCC (ou SCIA) et Directeur Général de la SONADER reçoit tous les remboursements effectués par les coopératives et paie les facteurs de production au moins en partie.

La comptabilité et le suivi des Coopératives ont été mis sur pied au sein du bureau de la section crédit et intrants agricoles appelée alors Bureau du crédit et de la Commercialisation (BCC) avec la collaboration de la Direction Administrative et Financière (DAF).

Les procédures définies sont les suivantes :

- Extraits de compte mensuels par coopératives,
- Relevé de compte Coopératives
- Comptabilité auxiliaire avec centralisation périodique
- Fiche de suivi des facteurs de production
- Comptabilité matière
- Compte de régularisation DAF/BCC
- Documents de transport, facturation interne, bons de livraison, bons de versement.

La SCIA (BCC) met à la disposition du chef de secteur (5) une certaine quantité de facteur de production dont il est responsable.

Le Chef de secteur qui tient à son niveau une comptabilité des coopératives, accorde des prêts aux groupements qui ont rempli les conditions (il faut avoir rembourser les 80% de l'exigible à la veille de la campagne) et achemine les facteurs de production sur le terrain en collaboration avec la cellule d'achat, de transport et de suivi des facteurs de production créée au sein de la SCIA (intendance).

Par ailleurs, l'atelier du secteur effectue les réparations et rend compte à la SCIA des prestations effectuées. Les fournitures livrées ainsi que les prestations effectuées

---

La SONADER a divisé la région du fleuve en 4 secteurs dont deux centres régionaux avec un chef de secteur qui est entre autre, l'agent de crédit du secteur ou alors dispose d'un agent de crédit.

par l'atelier mécaniques sont inscrites dans la comptabilité du secteur qui les répercute sur la base d'une justification par fiche de suivi à la SCIA. A son niveau la SCIA enregistre les ventes et les remboursements et tient des situations par coopératives. La SCIA est composée d'un chef de section, de son homologue, d'un comptable, et d'un intendant pour effectuer ce travail de gestion et de coordination.

#### 2.7 - Formation des paysans

Elle relève en principe du Ministère du Développement Rurale (Division Coopération). L'encadrement de la SONADER essaie d'organiser les paysans dans les groupements auxquels elle s'adresse. Le BCC a fait plusieurs tentatives pour améliorer cette formation qui n'existe en fait que sporadiquement. Le système de comptabilité coopérative a été mis sur pied et l'introduction de cette comptabilité a été confiée au centre de formation rurale de Kaédi (CFR) qui n'a pu accomplir sa tâche par manque de temps et de moyens. Aujourd'hui encore, seulement quelques agents du corps de la paix essaient de poursuivre cette formation des paysans en comptabilité des coopératives.

#### 2.8 - Commercialisation

De 79 à 82, elle était effectuée par le BBC qui se limitait à récupérer le paddy destiné aux redevances et à l'usiner à la rizerie de Kaédi (1T/heure). L'organisation de la collecte du paddy (redevances) et la vente du riz et des sous produits était organisée par le BCC. Ainsi en 1980, 100 tonnes de riz entier ont été vendues par le BCC avec une prime de 8 à 9% au dessus du produit équivalent importé par la SONIMEX, à cause de la qualité exceptionnelle de ce riz. Cependant depuis 1981 l'OMC a reçu du Gouvernement l'attribution de la tâche de collecte et d'achat du paddy ainsi que la prise en main de la rizerie. La mission de collecte et d'achat du paddy s'accomplit avec beaucoup de retard mais la rizerie est encore gérée par la SONADER.

2.9 - Politique du prix

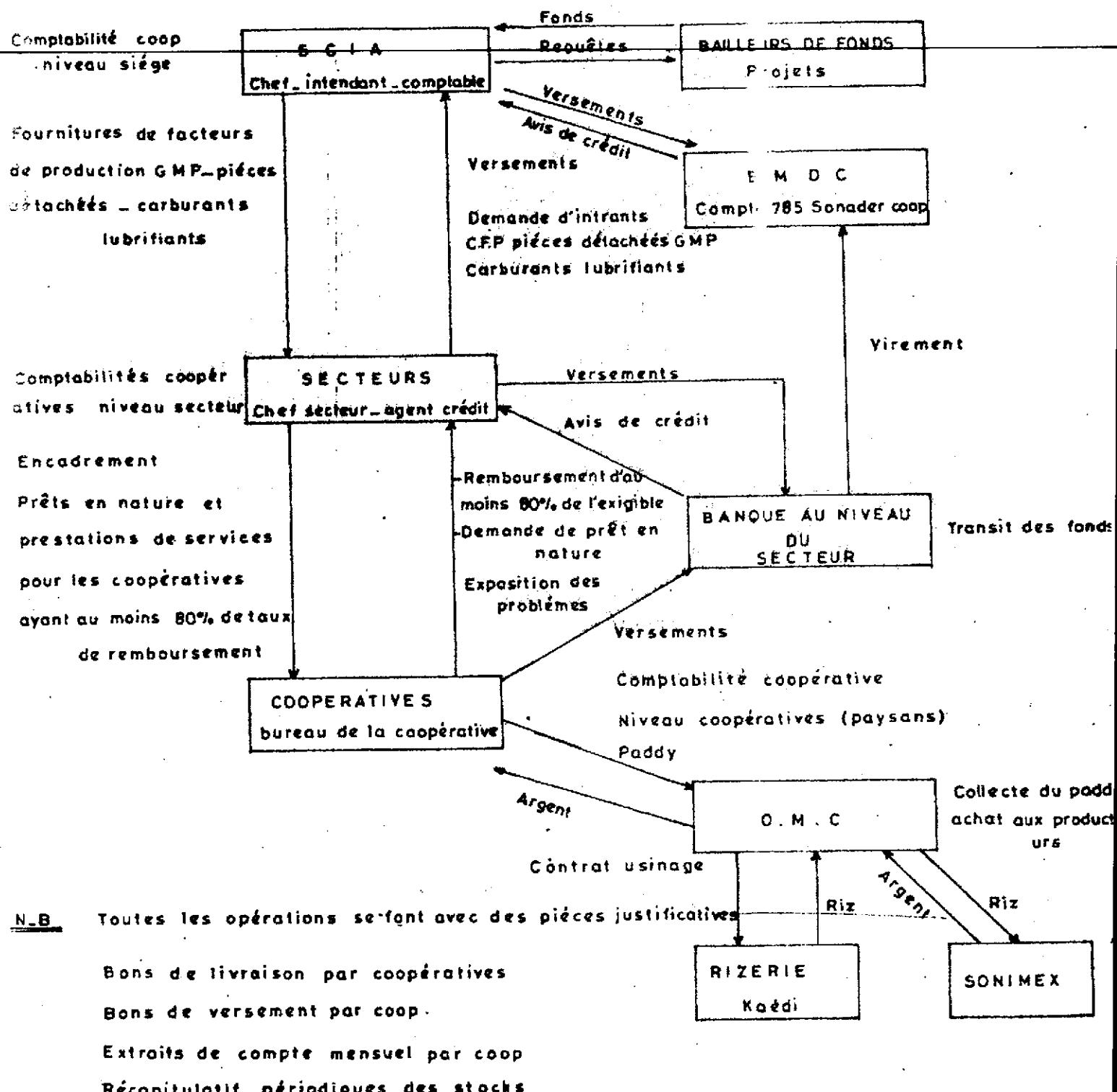
L'OMC est réticent à l'exécution de ses tâches à cause de la structure des prix agricoles. Le BCC a soumis en 1979 le problème du prix du paddy à la commission nationale des prix agricoles. Plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet au début de l'année 1980, mais l'augmentation de 20% des prix du kilo du paddy n'a été réalisée qu'en 1982 (de 10 UM à 12,5 UM/Kg de paddy). L'usinage et la transformation du paddy occasionne au moins 35% de perte sur les quantités usinées et c'est pourquoi l'OMC refuse encore de reprendre la rizerie de Kaédi. (chaque kilo de riz usiné et vendu coûte 3 UM à l'OMC et 8 UM à la SONIMEX). Donc nous avons d'une part les paysans découragés par des frais de production élevés et des prix aux producteurs bas, et d'autre part le Gouvernement démunie de moyens pour subventionner la production et imposer des prix raisonnables au riz importé. (sous produit de l'usinage Etats Unis ou en Asie) ce qui rend le démarrage très difficile.

Conclusions

Les méthodes d'intervention du système de crédit revêtent l'empreinte de l'organisme de développement qu'est la SONADER. Dans cette optique, le crédit est intégré et subventionné. Cependant le système est dépendant d'organisme extérieur à la Mauritanie et à moyen terme, devrait être revu pour le rendre moins dépendant de l'extérieur et diminuer les facilités qui ne peuvent qu'encourager la politique de la main tendue..

Par ailleurs, la SONADER devrait porter plus d'attention à la formation technique de ses agents et partant des paysans dans le domaine de l'irrigation et de la mécanique des groupes moto-pompes. Les prix agricoles et la commercialisation du paddy doivent être également revus. On peut donc résumer l'organisation et la gestion du système de crédit par le schéma suivant :

**SCHEMA DE L'ORGANISATION ET DE LA GESTION DU SYSTEME DE CREDIT  
SONADER**



3 - Importance du mouvement des Fonds

Le mouvement des fonds peut être perçu par l'analyse des tableaux récapitulatifs des achats, des ventes aux paysans aussi bien en facteurs de production qu'en GMP. Le bilan des activités du crédit est récapitulé dans les tableaux suivants :

Tableau IV

	1980		1982
<u>Achats (UM)</u>			
- Engrais	5 690 574	2 750 000	5 466 000
- Semences	450 150	425 000	-
- Gas-oil	5 438 004	4 567 677	4 964 924
- Huile	721 955	899 523	739 540
- Pièces détachées	6 437 236	2 728 311	3 731 071
- GMP	-	-	1 246 617
Total	18 737 919	11 370 511	16 177 152

Tableau VI

	1980		1981		1982
<u>Ventes (UM)</u>	<u>Dons</u>	<u>Ventes</u>	<u>Dons</u>	<u>Ventes</u>	<u>Ventes</u>
- Engrais	3 148 000	1 368 200	820 320	2 293 080	3 382 940
- Semences	659 760	55 000	291 694	43 392	125 850
- Gas-oil	2 112 390	3 309 810	1 720 215	3 306 870	6 010 275
- Huile	356 200	396 400	172 634	590 900	693 620
- Pièces détachées	96 256	1 230 712	140 640	785 873	1 694 681
- GMP		7 840 405		4 761 243	1 294 128
TOTAL	6 372 606	14 200 727	31 145 503	11 781 358	13 201 494

(1) Les besoins en intrants ont été calculés pour une superficie en culture de 2 800 Ha.

	PPV	PPP	CPB	TOTAL
GOURAYSE	380			380
KAEDI	470		600	1 070
BOGHE	400		300	700
ROSSO	650			650
TOTAL	1 900		900	2 800

Ces chiffres indiquent un taux d'occupation de 100% et de ce fait il peut y avoir dans ces estimations une sur-évaluation des besoins réels.

(2) En ce qui concerne les engrains la SCIA a pris une moyenne de consommation de 200 Kg/Ha pour l'urée

80 Kg/Ha pour le superphosphate

le prix de revient de ces engrains a été estimé à 24 UM/kg

(3) Pour les produits phytosanitaires les besoins ont été calculés selon la norme suivante : 6 000 UM/périmètre de 17 Ha/an

(4) La consommation de gas-oil en 1982 a fort varié d'un secteur à l'autre. Suivant ces informations la SCIA a calculé les besoins en gas-oil à partir d'une consommation moyenne de 230L/Ha pour les secteurs de Gouraye, Kaédi et Boghé et de 165L/ha pour le secteur de Rosso.

(5) La consommation de lubrifiant est estimée ici à 5L/ha soit 700 UM/ha.

Apprévisionnement : Estimation des besoins pour hivernage 1983

Superficie à cultiver : 2 800 ha (en kg/L/UM)

Tableau V

	GOURAYE	KADI	BOGHE	ROSSO	TOTAL					
Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur					
Engrais Dont :										
Urée	2.553.600	3.158.400	2.688.000	4.368.000	12.768.000					
	76.000	1.824.000	94.000	2.256.000	50.000	1.920.000	130.000	3.120.000	380.000	9.120.000
Superphosphates	30.000	729.600	37.600	902.400	32.000	768.000	52.000	1.248.000	152.000	3.648.000
Produits phytosan.		134.117		165.882		141.176		229.411		670.500
Gas-oil	87.400	2.359.800	108.100	2.918.700	92.000	2.484.000	107.250	2.895.750	394.750	10.658.250
Huile	1.200	266.000	2.350	329.000	2.000	280.000	3.250	455.000	9.500	1.330.000
Per. Fil. G :		5.313.513		6.571.982		5.593.176		7.948.161		25.426.870
		10.000		2.880.000					120.000	2.880.000
		10.000		1.152.000					48.000	1.152.000
Secier Filata BOGHE									60.000	1.440.000
									24.000	576.000
T O T A L		5.313.513		10.603.982		7.663.176		7.948.161		31.474.870

Ces tableaux nous donnent une idée sur les mouvements annuels de fonds qui entrent dans le cadre du crédit agricole que la SONADER met à la disposition des paysans des PPV qu'elle encadre.

Il faut noter cependant que les besoins théoriques conformes aux normes d'approvisionnement sont supérieurs aux chiffres indiqués par ces tableau.

L'estimation des besoins pour l'hivernage 1983 se rechiffre à 25 426 836 Ouguiyas pour les PPV et 31 474 836 Ouguiyas si l'on y ajoute le périmètre pilote de Kaédi et le casier pilote de Boghé (voir tableau V<sub>2</sub>)

#### REMARQUES

- le taux d'occupation des sols est compris entre 1 et 1,5 ce qui signifie que les mouvements des fonds concernent en priorité la campagne d'hivernage. (Tableau IV et V<sub>1</sub>)
- les normes utilisées pour l'établissement du tableau V<sub>2</sub> sont supérieures aux normes pratiquées par les paysans d'où surestimation des besoins.

#### CONCLUSION

Compte tenu de l'importance des fonds mis en place dans le cadre du crédit et des besoins énormes d'argent pour l'approvisionnement des périmètres, la SONADER doit forcément trouver des financements pour son système de crédit ou le replacer dans un autre contexte plus viable.

#### 4. Recouvrement des Dettes

##### 4.1 - Les composantes de l'exigible :

###### 4.1.1 - les arriérées 81 (1)

Dans cette colonne sont compris les arriérées des périmètres au 31.12.1981, c'est à dire le solde des comptes des coopératives à cette date.

Noter que les dettes étaillées (1982, 1983, 1984) ne sont pas comprises ; elles sont reprises dans les colonnes (4) et (11).

###### 4.1.2 - Facteurs de production 1982 (2)

Cette colonne comprend des intrants fournis aux périmètres, notamment, les engrains, les pièces, le gas-oil, l'huile, pendant l'année 1982.

###### 4.1.3 - Prêts et amortissements (3)

Les remboursements exigibles en 1982 relatifs aux prêts octroyés pour l'achat de moto-pompes et les amortissements calculés sur la base d'un plan prévisionnel pour le renouvellement de moto-pompes, sont inclus dans cette colonne.

Noter que pour ne pas confondre les annuités exigibles correspondant aux prêts avec les amortissements, ceux-ci sont repris dans la colonne (10)

###### 4.1.4 - Dettes étaillées (4)

Afin de faciliter le paiement des arriérées et de permettre aux périmètres d'accès à l'approvisionnement en intrants, les dettes des coopératives furent étaillées. La colonne (4) reprend le montant de ces dettes exigibles en 1982.

###### 4.1.5 - Total exigible (5)

Finalement la colonne (5) reprend le total des colonnes (1) + (2) + (3) + (4) = Total exigible.

4.2 - Les remboursements et autres informations

4.2.1 - Le montant payé en 1982 (6)

Les chiffres de la colonne (6) correspondent aux montants inscrits au crédit des coopératives au cours de l'année 1982. Les données devraient correspondre aux versements effectivement réalisés au compte 785 SONADER COOPERATIVES par les coopératives tout au long de l'année 1982.

4.2.2 - Taux de recouvrement (7)

Le taux de recouvrement figurant dans la colonne (7) est calculé de la façon suivante : Payé en 1982 (6)

Total exigible (5)

Il faut rappeler que dans le total exigible (le dénominateur) sont comprises toutes les composantes énumérées précédemment.

4.2.3 - Reste à payer (8)

La colonne (8) chiffre le montant dû par les coopératives au 31 décembre 1982, calculé à partir des colonnes (5) et (6) : (8) = (5) - (6).

4.2.4 - Espargne (9)

La colonne (9) chiffre les provisions payées pour le renouvellement des G.M.P.

4.2.5 - Amortissements (10)

La colonne (10) n'est qu'une spécification de la colonne (3) prêts et amortissements. Les amortissements sont donc repris ici séparément.

4.2.6 - Dettes étaillées (11)

Le montant des dettes étaillées (1983-84) des périmètres et les annuités concernant les prêts pour achat de GMP à échéance 1983-84-85 sont repris dans la colonne (11)

le sigle D = Dettes

P = Prêts.

4.3 - Evolution des taux de recouvrement

Cet aspect est entièrement maîtrisé par les secteurs et la SCIA. Ainsi, on a pu constaté l'évolution suivante du taux de recouvrement au niveau des secteurs.

Tableau VII

SECTEURS	1979 - 80	1980 - 81	1981 - 82
- Rosso	91%	67%	63%
- Boqué	77%	60%	61%
- Kaédi	41%	76%	46%
Gouraye	88%	62%	41%
TOTAL	68%	66%	55%

Ce taux représente le pourcentage des montants payés au 30.6.80/81 et 82 par rapport à l'exigible aux mêmes dates (arriérés, facteurs de production, prêt GMP, amortissements au sens épargnes)

Si nous laissons tomber les arriérés, les taux de recouvrement deviennent :

Tableau VIII

SECTEURS	1979 - 80	1980 - 81	1981 - 82
- Rosso	98%	68%	75%
- Boqué	105%	67%	87%
- Kaédi	92%	91%	73%
Gouraye	102%	62%	66%
TOTAL	100%	69%	77%

Pour l'année agricole 1982-83 les derniers taux de recouvrement  
sont les suivants :

Tableau IX

:	ARRIERE:	TOTAL	PAYE 83:	TAUX	RESTE	DETTES	:
:	82	:EXIGIBLE:			:A PAYER	:ECHEANCE:	
:		: en UM	: en UM	: en UM	: en UM	: 83 - 84:	
						en UM	
+	Boghé au	:	:	:	:	:	:
:	30-4-83	:5247841	:7568158	: 1864998:	25%	:5683160	:1868884 :
+	Kaédi au	:	:	:	:	:	:
:	31-5-83	:1398332	:3693998	:1365435 :	37%	:2328563	: 569763 :
+	Rosso au	:	:	:	:	:	:
:	20-7-83	:	-	:6703159	:4031997 :	60%	:2671170 : - :
+	Gouraye au	:	:	:	:	:	:
:	31-12-83	: 949830	:4034021	: 435230 :	11%	:3598791	: 782864 :
:							

En plus des différences intersectorielles, il y a des  
différences entre les coopératives d'un même secteur  
(tableau X, tableau XI, tableau XII et tableau XIII)

Ces arriérées de Rosso concernent 1981.

SO.NA.BE.N.  
C.R.E./HAIDI  
CREDIT AGRICOLE

Recapitulatif situation coopératives

Date : 31/05/83  
 Secteur : Haïdi.

Coopérative	Endettement exigible						Taux de recouvrement	reste à par- ger	épar- geance	amortis- sement	Dettes étalées 83-84
	Arr.82 dettes étalées non coopératives.	FT 1983	Prêts et amortis- sements	Dettes étalées 1983	Total exigible.	Payé le 31/5/83					
SORIBALE	253.662	-	51.900	-	305.562	72.790	24%	232772245690	51.900	73.088	
WINDING	292.916	-	43.956	-	335.072	96.522	29%	240350	6	82.985	
RHEDIAO	445.926	-	202.824	-	648.750	358.537	55%	290213	-	71.412	
GARLY I	89.604	-	75.050	-	165.054	-	-	165854	89350	76.050	
DJOVOL I	417.697	-	357.077	30.670	805.452	322.507	40%	482945	-	30.678	
CIVE 1	-	-	70.033	-	70.033	2.500	4%	6833315067	70.833	-	
SINTHIOU	17.144	-	51.452	112.774	181.070	25.330	14%	155740	-	51.152	
MOUNDEL	97.921	5.940	60.205	-	172.147	75.415	44%	95732	-	-	
Y. YIRE	38.758	-	110.000	-	140.758	27.710	19%	121048	-	-	
HERE OUALO	74.670	-	55.000	-	129.670	41.678	32%	80000	-	-	
DINDI	27.428	-	55.000	-	82.428	18.787	23%	53642	-	55.000	
CIVE II	39.606	53400	227.650	-	320.656	173.488	54%	147160	-	-	
TOKOUDJI	56.444	16592	57.894	-	140.730	40.502	34%	92428	-	-	
GARLY II	36.326	3700	50.000	-	106.326	41951	39%	64375	-	110.000	
DJOVOL V	9.762	8318	60.942	-	70082	58.918	75%	19964	-	110.000	
	1098.332	93750	1558.464	143.452	3693998	1365435	37%	2328563450102	249935	569.763	

## RECHERCHER ET AFFINER

Secteur : SOURAYE

## Endettement - Exigible

Coopératives	Arriérées 81 Dettes étagées non com- prises (1)	Facteurs de Pro- duction 1982 (2)	Prêts et Amortis- sements (3)	Dettes étagées 1982 (4)	Total exigible (5)	Payé le 31.12.82 (6)	Taux Recou- vrement (7)	Reste à payer (8)	Epargne (9)	Amor- tisse- ment (10)	Dettes étagées 83.84 (11)
Abidjan	0	121 740	0	0	121 740	0	0	121 740	0	0	110 000
Adjamé	48 996	123 162	86 762	0	252 980	43 898	17%	209 022	0	0	122 864
Aboisso	0	8 700	115 000	0	123 700	0	0	123 700	0	0	55 000
Agbohou	81 786	4 352	220 000	0	306 138	30 000	10%	276 138	0	0	110 000
Agoumoutourou	0	269 003	110 000	0	379 003	10 000	3%	369 003	0	0	110 000
Agoumoutourou	0	250 031	29 730	0	279 761	9 730	3%	270 031	0	0	110 000
Abobo	5 210	73 490	130 000	0	208 700	0	0	208 700	0	0	0
Alou	104 319	260 104	117 452	0	481 875	128 352	27%	353 523	0	0	0
Tompon	53 405	149 166	238 550	0	441 121	103 150	23%	337 971	0	0	0
Lalessimou	59 974	144 462	110 000	0	314 436	60 000	19%	254 436	0	0	0
Rimbo	0	15924	115 000	0	130 924	30 000	23%	100 924	0	0	55 000
Siaquili	7 740	7 242	110 000	0	124 982	0	0	124 982	0	0	110 000
Wali	260 548	0	157 365	0	417 913	20 100	5%	397 813	0	0	0
Bedinki	253 548	0	96 417	0	349 965	0	0	349 965	81 551	98 417	0
Sagné	80 304	0	20 539	0	100 843	0	0	100 843	74 201	20 539	0
	949 830	1 427 376	1 656 815	0	4 034 021	435 230	11%	3 598 791	155 752	116 956	782 864

SONADER

DATE 20 JUILLET 1983

Secteur de ROSSO

Comptabilité

TAUX DE RECOUVREMENT ARRETE AU 20/7/83

COOPERATIVES	Epargne	TOTAL EXIGIBLE	RECETTES	RESTE A PAYER	TAUX %
: Guidakhar I	:	226 678	47 100	179 578	21%
: Jidrel Mohquen	:	186 221	179 000	7 221	96%
: Texane	:	369 014	352 000	17 014	95%
: Bouldem I	:	113 351	47 000	66 551	41%
: Dar Salam I	:	270 123	169 700	100 423	63%
: Dar Salam II	:	64 948	60 000	4 948	92%
: Saldé	1	150 360	150 360	0	100%
: Diatar I	:	233 651	198 784	34 867	85%
: Diatar II	:	181 920	142 580	39 340	78%
: Dara Ouest	:	99 809	-	99 809	
: Incheynou	:	167 773	8 000	159 773	5%
: Garack	:	317 511	240 000	77 511	76%
: Houbeyre	:	226 292	80 000	146 292	35%
: Dabaye I	:	343 480	154 050	189 430	46%
: Gourel B. SY.	:	136 785	136 700	85	99%
: N'Gnawlé I	:	351 070	60 000	291 070	17%
: Fada I	:	181 490	123 320	58 170	68%
: Bouldem II	:	110 216	-	110 216	
: Gani I	:	139 249	134 000	5 249	96%
: Guidakhar II	:	247 188	197 700	49 480	80%
: Sigara I	:	157 953	120 375	37 578	76%
: Masra Sidi	:	123 053	120 000	3 053	98%
: Thiangaye	:	251 436	140 500	110 936	56%
: Diawlel	:	232 682	30 000	202 682	13%
: Tarigha Moura	7	153 993	134 000	-	100%
:	:	:	:	:	:

:	:	:				:	:
:Ganki Andallah	:	:	181 736	:	54 500	:	127 236
:Ganki Toro	:	:	199 659	:	20 000	:	179 659
:Gourel Sarbé	:	:	129 169	:	129 169	:	-
:Tandagha	:	:	179 797	:	40 000	:	139 797
:Dakhlit Marvegue	:	:	157 900	:	68 200	:	89 700
:Diolli	:	:	120 664	:	116 674	:	3 990
:Sokam	:	:	177 632	:	114 532	:	63 100
:Gani II	:	:	70 460	:	60 000	:	10 460
:Nakhlit	:	:	80 598	:	80 598	:	-
:Médina Gaye	:	:	65 440	:	65 440	:	-
:Dabaye II	:	:	60 0000	:		:	60 000
:Fada II	:	:	60 000	:	60 000	:	-
:Doué	:	:	60 731	:	60 731	:	16
:Sigara II	:	:	62 929	:	57 000	:	5 928
:N'Gnawlé II	:	:	60.000	:	60 000	:	-
:	:	:		:		:	
: TOTAL	:	8	6 703 159	:	4 031 997	:	2 671 170
:	:	:		:		:	

#### 4.2 - Les causes de cette évolution

L'insuffisance et la nette régression des taux de recouvrement de 1979 à 1983 sont dues :

- aux problèmes mécaniques liés aux vieillissement des GMP et au manque de formation des mécaniciens.
- le refus délibéré de certaines coopératives de payer leurs dettes. Ce refus est généralement dû à deux raisons :
  - Certaines coopératives sont habituées à la politique de main tendue depuis les années soixante dix (anciens périmètres gérés par le FED) et ont de sérieux problèmes de reconversion car elles n'ont pas encore pris conscience de la nécessité de s'acquitter des dettes qu'elles ont contractées avec une institution publique (SONADER) pour exploiter leurs périmètres.
  - les défauts de construction des périmètres et le manque d'entretien du réseau d'irrigation sont à l'origine des faibles rendements et d'une augmentation des charges suite au gaspillage de l'eau qui s'échappent par les fissures et retombe dans le fleuve. Cette lacune est encore accentuée par le manque de formation dans le domaine de l'irrigation.
- l'augmentation du coût de la vie depuis ces deux dernières années accompagnée de celle des prix de cession de certains intrants, conséquence de la hausse des prix de 100% pour les périmètres ex FID et de 40% pour les autres périmètres . Entretemps, l'augmentation du prix hors taxe du gas-oil et les frais de transport ont majoré les prix du gas-oil encore à 33% en 82 (par rapport à 1980) .

- la quasi-inexistance de l'Ouquiya dans les zones frontalières cause souvent des problèmes de remboursement aux paysans. En effet, ce problème se pose depuis une année de façon aigue au niveau des secteurs et particulièrement pour le secteur de Gouraye, ce qui explique en partie le taux de 41 % de recouvrement des dettes.

- Par ailleurs, il faut noter qu'il y a une certaine lenteur de la centralisation des versements effectués par les paysans au niveau des secteurs. Nous y avons même décelé des détournements de redevances destinées à alimenter le fonds de roulement du compte 785/SONADER - COOPERATIVES. Ces types de comportements découragent les paysans et leur font perdre la confiance qu'ils avaient commencé à accorder à la SONADER.

Ce découragement est d'autant plus justifié que les auteurs de ces détournements n'ont pas été sanctionnés.

ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES COMPTABILISEES

SECTEUR : ROSSO  
ANNEE : 1982

Tableau X!

Coopérative	Total	Total	Total	N° BV	Date BV	Paddy	Observations
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	
	Parvenu	non-Parvenu	non-Parvenu	Parvenu	non-Parvenu	Parvenu	
Guidakhar I	120 600	120 600	-	-	-	-	
Jedrel Kehgueve	117 500	108 500	9 000	S/numéro	S/date	-	
Triekene	327 600	176 000	151 600	S/numéro	S/date	-	
Bculdem	81 000	81 000	-	-	-	-	
Dar Salam I	101 500	94 750	6 750	S/numéro	18.11.82	48 432	
Dar Salam II	101 500	94 750	6 750	S/numéro	18.11.82	48 432	
Saldé	119 000	105 000	14 000	S/numéro	17.12.82	-	
Dictar I	83 815	50 815	33 000	S/numéro	16.03.82	-	
Dietar II	123 077	91 077	32 000	35/SR	18.12.81	-	
Inchéinou	48 000	48 000	-	-	-	-	
Gerak	67 500	87 500	-	-	-	-	
Moubéré	64 000	64 000	-	-	-	-	
Dabaye I	210 000	169 500	40 500	S/numéro	S/date	19 500	
Gourel B. SY	110 729	110 729	-	-	-	-	
N'Gawlé	136 000	136 000	-	-	-	-	
Fada	73 765	40 000	33 765	S/numéro	2.03.82	-	
Bouldem II	47 765	-	-	-	-	-	
Gani	109 408	109 408	-	-	-	-	
Sigara	111 404	60 000	51 404	S/numéro	22.02.82	-	
Tarigh Amoura	38 000	38 000	-	-	-	-	
Gourel Sarbé	60 000	60 000	-	-	-	-	
Djolli	50 000	50 000	-	-	-	-	
Sakam	42 000	40 000	2 000	S/numéro	23.10.82	-	
Hasra SIDI	48 000	48 000	-	-	-	-	
Guidakhar II	32 000	32 000	-	--	-	-	
Genki Tero	20 000	20 000	-	-	-	-	
Tandgha	60 000	-	60 000	S/numéro	19.4.82	-	
	12 524 163	12 083 394	440 769			116 364	

SONADEI.  
DIRECTION TECHNIQUE  
SCIA/CCMPTABILITE

RECAPITULATIF DES RECETTES COMPTABILISEES

Secteur : BOGHE  
Année : 1982

Tableau XV

Coopérative	Total	Total	Total	N° BV	Date du	Observations
	Montant	Montant	Montant	Montant	BV.Montant	
	Versé	Parvenu	non-parvenu	non-parvenu	non-parvenu	Paddy
Dar El Barka	173 100	167 900	5 200	-	7.8.82	-
Leboudou	-	-	-	-	-	-
Olo-Ologo	260 000	260 000	-	-	-	-
Woty	96 000	78 000	18 000	-	1.6.81	-
Beilane	79 400	71 400	8 000	34/82	31.8.82	-
N'Goral-Guidal	310 244	250 244	60 000	35/82	16.9.82	-
N'Diorol	120 300	99 300	21 000	238/82	7.4.82	-
Bakhac	301 300	301 300	-	-	-	-
Ganki	34 000	24 000	10 000	191/82	20.1.82	-
Séné Bousobé	72 000	62 000	10 000	-	7.6.82	-
Dioudé	108 100	100 500	7 600	36/82	17.9.82	-
Bababé	120 000	110 900	9 100	3/82	17.8.82	-
Synthiane	-	-	-	189/82	16.1.82	57.038
Aéré-M'bar	204 438	30.540	173 898	193/82	13.1.82	-
Sar - Souki	30 100	9 000	21 100	273/82	7.4.82	-
				115/82	28.3.81	-
Ando	150 505	150 505	-	-	-	-
M'Boyo	54 660	54 660	-	-	-	-
Diaw Réo	11 130	11 130	-	-	-	-
Donaye	93 200	93 200	-	120/82	16.1.82	18.363
Bolol Doggo	112 330	93 000	19 330	-	7.6.82	-
Silbé	86 836	86 836	-	32/82	17.8.82	-
Total	12 417 643	12 054 415	363 228	-	75 401	-

SONADER  
DIRECTION TECHNIQUE  
SCIA/COMPTABILITE

Tableau XVI

ETAT RECAPITULATIF DES RECETTES COMPTABILISEES

SECTEUR : KAEDI  
ANNEE : 1982

REBOURSEMENT DES COOPERATIVES  
RESUME DE LA  
SITUATION AU 31/12/1982

Tableau XVII

Postes	Arriérés	Exigible	Payé	Taux de recouvre	Rest à payer	Dettes échéances
						81 183 - 84 - 85
ROSSO	2 033 708	7 668 376	2 172 653	28,3 %	5 495 723	1 723 956
BOGHE	2 526 041	9 549 179	12 517 724	126 %	1 7 031 455	2 133 480
KAEDI	1 308 946	4 588 307	1 515 774	34 %	3 012 533	1 078 027
GOURAYE	949 830	4 034 021	435 230	11 %	3 598 791	782 864
	6 818 525	125 839 883	16 701 381	126 %	119 138 502	5 718 327

Versements comptabilisés et non parvenus  
(au compte 785 SONADER).

	En espèces UM	En nature Paddy.	Total
BOGHE	363 228	-	363 228
KAEDI	13 360	31 100	44 460
ROSSO	440 769	116 364	557 133
GOURAYE	-	-	-
TOTAUX	817 357	147 464	964 821

Dans les tableaux XIV, XV, XVI, XVII et XVIII les montants non parvenus ainsi que la situation des remboursements au 31/12/82 ont été mis en évidence. Les faibles taux indiqués dans le tableau XVII sont dûs au fait que la campagne de commercialisation de l'OMC n'était pas encore terminée.

#### Conclusion

On peut noter l'insuffisance permanente des taux de recouvrements des crédits octroyés aux paysans. Le système de crédit a pu fonctionner jusqu'à présent grâce aux fonds qui étaient prévus dans plusieurs projets pour le financement du crédit agricole. Aujourd'hui ces fonds sont en grande partie épuisés et le niveau des remboursements ne permet pas l'autofinancement et la poursuite correcte du système sans faire appel à des organismes extérieurs à la SONADER. Il y a donc lieu de repenser ce système et de lui donner un cadre dans lequel il pourra évoluer de façon indépendante des bailleurs de fonds.

#### 5 - Mobilisation de l'épargne rurale

Actuellement l'épargne rurale qui existe se présente sous la forme d'un élevage extensif transhumant pratiqué partout dans la vallée du fleuve.

La mise en place du système de crédit devrait, à terme, pouvoir drainer cette épargne sous forme d'élevage pour le reconvertir sous forme de crédit destiné à la culture irriguée. Cependant, nous avons constaté que l'effet attendu du crédit agricole sur l'épargne rurale ne s'est pas réalisé. C'est que les paysans pensent encore en grande partie que l'Etat n'est là que pour donner et qu'ils peuvent toujours lui tendre la main. Tout au plus, les anciens périmètres (ex FED) ont fait de faibles provisions pour le renouvellement de leurs groupes moto-pompes.

Il faut noter que si le crédit agricole instauré par la SONADER n'a pas pu mobiliser l'épargne rurale, cette dernière connaît une autre utilisation. En effet le surplus monétaire des ruraux, qu'il provienne de l'exploitation agricole, des immigrés ou d'ailleurs, est généralement investi dans des constructions religieuses (mosquées) ou simplement familiales pour améliorer leurs habitations.

Il y a cependant une tendance à l'investissement dans l'agriculture irriguée qui se dessine de plus en plus au niveau de certains secteurs et ceci est un impact du crédit agricole sur la mobilisation de l'épargne rurale dans la vallée du fleuve.

#### Conclusion

L'implantation d'un système de crédit dans la vallée n'a pas pu attirer l'épargne rurale qui existe sous forme d'un élevage extensif indépendant de la culture irriguée. Elle a eu cependant, le privilège d'avoir donné une première impulsion à la culture irriguée "privée".

#### CONCLUSION SUR LES FONCTIONS DU CREDIT AGRICOLE

Le crédit agricole SONADER s'intéresse exclusivement aux PPV qu'elle encadre. Il assure la fourniture des facteurs de production et des moyens de pompage à des prix hors taxes, subventionnés et à crédit et essaie au mieux de garantir l'encadrement de la production d'amont en aval mais certains aspects de ce système de crédit intégré doivent être sérieusement améliorés (services mécaniques, politique des prix, subventions, commercialisation, etc...)

En fait, la SONADER n'a pas les moyens d'assurer pleinement toutes les fonctions qu'elle veut attribuer à son système de crédit. Elle ne peut continuer à subventionner si fortement le matériel et les produits agricoles alors qu'elle ne reçoit que si peu de remboursements. Tout au plus, elle pourra assurer l'encadrement et la gestion du système pour ne pas trop s'éloigner de l'intégration du système qui est très nécessaire dans la phase actuelle de développement de la culture irriguée en Mauritanie.

Elle devrait cependant trouver des fonds d'une institution spécialisée et ceci d'autant plus que le crédit ne couvre ni le secteur agricole en entier, ni même la totalité de la culture irriguée.

Une solution pourrait être recherchée avec le Fonds National de Développement (FND).

En attendant, certaines dispositions doivent être prise d'ores et déjà.

- prévoir à moyen terme (à titre d'expérimentation) dans un seul secteur le transfert des services mécaniques SONADER au secteur privé, suivant certaines conditions de garantie.

- Maintenir la gratuité du matériel de construction et des vivres lors de la réalisation des aménagements.

- limiter les dons de première campagne aux engrais et semences afin de les éliminer complètement pour la troisième génération des périmètres.

- Maintenir la gratuité de la tuyauterie, cuves et l'installation de la première moto-pompe.

- Etablir un plan de suppression de la subvention des GMP.
- Diminuer les subventions sur les engrais en les facturant à 75% de leurs prix au lieu de 50%
- Facturer les prestations des GMP de secours par un abonnement ou un taux journalier.
- Négocier annuellement pour une augmentation des prix sur la base de l'augmentation des prix des intrants suivant un index établi.
- Mettre sur pied un Fonds de Garantie pour résoudre certains problèmes liés à des situations conjoncturelles. Ce fonds pourrait être approvisionné par des contributions des coopératives et du Gouvernement.

CHAPITRE III - PLACE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU CREDIT AGRICOLE

~~La priorité accordée au développement rural ainsi que l'augmentation permanente des surfaces exploitables (aménagements) doit forcément s'accompagner d'une politique nationale de crédit agricole pour faciliter le développement de l'agriculture et donner aux exploitants mauritaniens des moyens financiers (facteur limitant très important) leur permettant d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Pour cela, le FND a pour mission entre autre de mettre sur pied un système de crédit ouvert à toutes les branches d'activités du monde rurale.~~

3.1 - Transfert des fonctions de crédit agricole de la SONADER au FND

Face donc à une telle situation, la SONADER a tenté de faire une étude sur les modalités pratiques pour un transfert progressif (maximum 2 ans) de tout le système de crédit SONADER au FND.

3.1.1. Cadre institutionnel

Le cadre est simple et efficace.

- la tutelle de l'opération de crédit dans le cadre de la SONADER revient au FND et lui rendra compte du déroulement des opérations.

le FND contrôlera donc les activités de la SCIA par l'affectation d'un agent qui sera d'abord contrôleur, puis agent de crédit du FND.

- Le FND financera les opérations dans les zones où la SONADER ne dispose pas de financement des bailleurs de Fonds pour les frais de gestion du crédit.

Le compte 785 SONADER-COOPERATIVES sera transféré au FND avec double signature SONADER-FND pendant la phase de transition.

- Tous les frais (sauf les frais de personnel) seront supportés par le compte 785 BMDC-SONADER-COOPERATIVES.

Les dons et les financements d'intrants destinés à l'exploitation des périmètres passeront par ce compte et les stocks reviendront à la structure de gestion même si les conventions de financement les accorde à la SONADER.

L'achat des intrants et la distribution des crédits reviendra à la SONADER sous la tutelle du FND.

Ainsi pour tout ce qui est crédit agricole, la SONADER deviendra dans une première phase une structure d'exécution du FND. Dans une deuxième phase le FND reprendra cette opération entièrement.

### 3.1.2. Modalités pratiques du transfert

Le transfert des stocks et de l'équipement au FND ne peut se faire du jour au lendemain. Il doit se faire au fur et à mesure que les projets s'achèvent et avec la collaboration des bailleurs de fonds.

Nous prévoyons en 1983-84 un important renouvellement du matériel de pompage :

Secteur de Gouraye	= 18 groupes moto-pompes		
" Rosso	20	"	"
" Kaédi	14	"	"
" Boghé	10	"	"
<hr/>			
TOTAL	62 GMP		

Le FND peut déjà prendre en charge le renouvellement du matériel des secteurs de Boghé et de Gouraye qui sont sans financement en collaboration avec la SONADER et l'agent du FND qui se chargera du recouvrement de ce prêt. Le revenu du taux d'intérêt sera intégralement versé au compte 785 BMDC géré conjointement par la SONADER et le FND. Le même principe reste valable pour les secteurs de Rosso et Kaédi qui disposent d'un financement.

### 3.1.2.2. - Transfert du système de prêts de campagne

Ce transfert peut se faire de la même façon que les prêts à moyen terme.

Le transfert du compte 785 BMDC de la SONADER à la cellule de crédit du FND signifie également que les stocks de facteurs de production seront transférés à cette cellule.

Le compte 785 doit donc prendre en charge les frais de gestion de ces stocks.

En fait il y a deux alternatives :

- ou bien le FND construit ses propres magasins dans chaque secteur,
- ou bien le FND confie le stockage et la gestion des stocks à la SONADER, à une autre institution ou à un privé moyennant une rétribution.

Là encore, dans les secteurs qui disposent de financement pour la gestion des stocks ces secteurs doivent prendre en charge ou contribuer à cette gestion.

Au cas où ce financement viendrait à épuisement ou n'existerait pas, le FND doit prendre en charge les frais de gestion sur ses propres fonds (compte 785) ou sur financement extérieur.

La fourniture des intrants peut donc continuer à être faite par les projets ou par la cellule de crédit, mais sous la tutelle du FND qui s'occupera également des recouvrements.

### 3.1.3 - Dispositions financières

- Le FND doit reprendre un système de crédit en nature, ce qui est toujours très coûteux dans un pays où se pose un problème de manque d'infrastructure commerciale.

- le Fonds de roulement du crédit de la SONADER a été constitué par des financements d'intrants et d'équipement venant de l'extérieur (volet crédit des projets).

Ces financements inscrits dans les volets crédit de tous les projets et destinés à la SONADER devraient être transférés au FND avec cependant un contrôle de la SONADER sur leur utilisation.

- Le FND devrait financer les frais de la SONADER qui ne sont pas pris en charge par les bailleurs de fonds dans le cadre de la gestion du crédit : frais personnel, crédit siège, intendance, transport, frais de bureau etc....

#### 3.1.4. Calendrier

##### 3.1.4.1. - Première phase

- le FND affecte 5 agents à la SONADER pour contrôler et apprendre le fonctionnement du système.
- le compte 785 doit être conjointement géré par la SONADER et le FND.
- le FND débloque un premier financement pour le renouvellement des GMP dans les secteurs sans financement. Pour ceux qui en disposent le FND doit en plus, respecter les engagements de la SONADER vis à vis des bailleurs de fonds.
- le FND vise les contrats de campagne (prêts de campagne) et s'engage à récupérer les prêts après la campagne.
- le FND contrôle les entrées et sorties de stocks.

##### 3.1.4.2. - Deuxième phase (après un an)

- le FND négocie avec le Gouvernement et les bailleurs de fonds pour reprendre les volets crédit agricole des projets, à mesure que les financements seront mis en place.
- le FND reprend la distribution des facteurs de production, laisse cette tâche à la SONADER moyennant une retribution.

distribution et de l'estimation des besoins à la veille de chaque campagne pour que la SORAPEL puisse acheter à temps les facteurs de production et les moyens d'équipement.

La SONADER pourra également servir d'intermédiaire en demandant un prêt à son nom. Ainsi, la SORAPEL n'aura comme interlocuteur que la SONADER qui, à son tour, va gérer le crédit.

Le C.S.A et la Direction de l'Agriculture joueront le même rôle là où il n'y a pas de SONADER.

Toutefois, la SORAPEL aura une agence mobile de crédit ayant pour mission d'aller sur le terrain, de récupérer les demandes de crédit que les paysans ou les coopératives auront déposé à la SONADER, de les étudier, de signer les contrats de prêts et de délivrer des bons d'enlèvement et de livraison aux intéressés.

La procédure ainsi décrite concerne les petits prêts. Pour les prêts importants, les dossiers doivent être directement déposés et étudiés au FND, seul habilité à les accepter ou à les refuser. Tout ceci pourrait réellement débuter au début de l'année 1985.

### 3.2 - Responsabilité des producteurs et accès au crédit

Ce système devrait, à terme, aboutir à une meilleure responsabilisation des paysans. En effet le FND sera très différent de la SONADER en ce sens qu'il ne s'occupe pas de l'encadrement des périmètres.

Par conséquent, son premier souci sera de rentrer dans ses fonds. Les paysans auront donc le choix entre être de bons payeurs d'où la nécessité de bien gérer l'exploitation ou se voir privés de tout crédit.

Par ailleurs, il y a de fortes chances que les subventions soient fortement diminuées, ce qui balayera une bonne fois l'esprit d'assisté qui habite la mentalité paysanne en ce moment.

Bien que le revenu des paysans soit faible actuellement ce transfert du système de crédit pourrait conscientiser les masses rurales moyennant de petits réaménagements techniques visant à augmenter réellement la taille de la parcelle et à maîtriser les aspects mécaniques.

Par ailleurs ce sera un crédit ouvert à tous les agriculteurs.

La SONADER avait opté pour une réduction des facilités octroyées aux paysans par rapport au FED, cette option avait deux objectifs fondamentaux :

- diminuer les charges de la SONADER
- responsabiliser les paysans

Cependant la réussite de cette politique exige des moyens d'encadrements sérieux surtout sur le plan mécanique, et comptable sans toutefois oublier l'aspect agronomique de l'exploitation ainsi que sa taille.

Ces conditions n'ont pas été bien remplies par la SONADER et se sont même avérées très difficiles à réaliser :

- la taille est restée très faible (0,30 ha en moyenne)
- les problèmes mécaniques n'ont pas été maîtrisés
- le système de la comptabilité coopérative mis en vigueur n'a pas été assimilé par les paysans.

Tous ces facteurs a synergiquement contribué à l'endettement des paysans à rechercher tous les détours pour ne pas payer. En plus, la parcelle irriguée, qui était conçue pour combler le déficit vivrier dans la période de soudure (Diéri-Oualo) et initier les paysans à la culture irriguée, est devenue la principale source de production.

La politique de responsabilisation a donc été faussée par ces changements.

CONCLUSION

Le transfert du système de crédit mis en vigueur par la SONADER dans la vallée du fleuve pose un certain nombre de problèmes :

- Le caractère intégré du système sera déterioré alors que l'encadrement est une condition sans laquelle le système ne peut réussir (encadrement agronomique - mécanique, et en gestion etc....)
- les dispositions financières qu'il entraîne exigent une collaboration, voire une cogestion dans l'utilisation des fonds transférés entre la SONADER, le FND, le Gouvernement et les bailleurs de fonds.
- il doit être fait dans l'esprit de diminuer les charges liés à la gestion de ce système et prévoir un fonds de garantie contre les aléas naturelles ou autres conjonctures .
- Enfin il ne pourra favoriser la prise de conscience des paysans de la nécessité de gérer leurs exploitations que si parallèlement aux mesures et dispositions financières du FND (rigueur dans le recouvrement), les problèmes relatifs à l'entretien des GMP et du réseau d'irrigation, à la taille de la parcelle, et à la formation en matière de gestion coopérative sont résolus.

CONCLUSION GENERALE

Le système de crédit agricole actuellement en vigueur sur la rive droite du fleuve Sénégal est le résultat des premières dispositions d'approvisionnement des premiers périmètres FAC & FED. Ces dispositions ont porté au cours de leur évolution, les empreintes des différentes structures de gestion et d'encadrement qui se sont succédés et abouti ainsi à un système de crédit subventionné et intégré avec la création de la SONADER.

Aujourd'hui, il connaît certaines difficultés car il a été conçu en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds étrangers de telle sorte que les dons, les subventions, et les coûts de gestion supportés par la SONADER supposaient l'existence permanente de nouveaux projets avec des fonds prévus pour le crédit agricole. Actuellement nous assistons d'une part à une augmentation des superficies et des coûts de gestion du crédit et d'autre part à l'épuisement des 4 projets financés de l'extérieur (Secteur ROSSO - Gouraye) ce qui signifie qu'il faut trouver une solution Mauritanienne à ce problème. Ceci est d'autant plus nécessaire que les taux de recouvrement sont faibles et que la politique des prix demeure très peu définie. La politique de la main tenue instaurée par le FED a eu des répercussions négatives sur les paysans et même la SONADER. Une solution pourrait voir le jour avec le transfert du système de crédit SONADER au F.N.D mais il faudrait également que soient prises des mesures d'accompagnement, notamment une bonne politique de commercialisation (collecte, prix etc...) et un bon encadrement (agronomique, mécanique). Le coût de gestion du crédit devrait être réduit par la participation des structures et institutions existantes (SONADER, C.S.A, D.A, etc...) et la diminution des subventions.

Enfin la rigueur doit être de règle dans l'attribution et le recouvrement des crédits.

LE CREDIT AGRICOLE A LA S.A.E.D

---

Communication au séminaire organisé par  
l'OMVS à NDiaye (Sénégal) du 11 au 15/9/83

S O M M A I R E

1 - INTRODUCTION

2 - L'EPARGNE

3 - LE CREDIT DE CAMPAGNE

4 - LE CREDIT D'EQUIPEMENT

5 - LE PROJET DE CAISSE NATIONALE DE CREDIT  
AGRICOLE DU SENEGAL.

6 - VERS UN DEBAT

SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS

- B.I.C.I.S : Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (banque privée)
- B.N.D.S : Banque Nationale de Développement du Sénégal
- C.C.P. : Comptes Chèques Postaux
- C.N.C.A.S. : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (Société en projet)
- C.U.M.A : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
- F.M.D.R : Fond Mutualiste de Développement Rural (garantit, à 20% maximum, les prêts de la BNDS et subventionne certains facteurs de production)
- G.M.P : Groupe Moto-Pompe
- O.N.C.A.D : Office National de Coopération et d'Assistance au Développement (chargé entre autres de la fourniture des facteurs de production aux paysans)
- PIV : Périmètre Irrigué Villageois
- S.A.E.D : Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé.

I - INTRODUCTION

A l'heure actuelle, la SAED fournit les facteurs de production aux paysans, réalise les façons culturales et fournit l'eau d'irrigation à crédit. Lors de la commercialisation, elle achète le paddy aux paysans qui souhaitent lui vendre, et supervise l'écoulement des autres produits. Les dettes sont le plus souvent remboursées en nature, particulièrement pour le paddy.

Fournisseur, banquier et client, la SAED ne devrait quère avoir de préoccupations de banquier, ses moyens de pression sur les mauvais payeurs étant nombreux. De plus n'octroyant de crédit que pour la culture irriguée qu'elle contrôle, elle est pratiquement assurée de l'utilisation rationnelle des crédits consentis.

Pourtant, à la SAED comme ailleurs, les taux de remboursement de dettes ont souvent été médiocres et sont toujours interprétés comme un indicateur de la relation SAED-paysans. Le créancier étant fournisseur et client, il subit à cet égard le contre-coup des tensions socio-économiques dont on le rend responsable à tord ou à raison. Mais les moyens de pression de l'un sur l'autre, s'équilibrent car la SAED a besoin des paysans pour fournir les céréales nécessaires à l'économie nationale. La suppression du crédit ou le retrait des terres attribuées aux mauvais payeurs sont pour cela difficilement applicables.

Au moment où se met en place un organisme national de crédit agricole, ce séminaire vient à temps pour nous aider à faire le point sur la situation passée et présente, la comparer à celle de nos voisins et répartir dans cette nouvelle organisation riche de nos réflexions et de propositions . . . dans l'expérience des gens du Fleuve.

Notre communication décrira brièvement l'épargne, le crédit de campagne et le crédit de campagne et le crédit d'équipement tels qu'ils ont évolué à la SAED et tentera d'en dégager les conclusions essentielles.

Nous terminerons par une présentation sommaire du projet de crédit agricole actuellement à l'étude au niveau national et poserons quelques questions susceptibles d'ouvrir un débat.

## 2 - L'Epargne

### 2.1 - Origine et valeur

En dehors de très rares exceptions, l'épargne rurale non théâtralisée provient des parts sociales des coopératives et des versements des groupements de producteurs aux caisses d'amortissement des GMP et du matériel agricole.

#### 2.1.1 - Les coopératives

Les parts sociales des coopératives, 1000FCFA par adhérent, ont le plus souvent été versées il y a environ quinze ans, au début de l'aménagement du delta.

Pour la centaine de coopératives rizicoles de la zone, le capital social ainsi constitué atteint à peine 30 millions FCFA et peut être estimé à 5 millions FCFA pour les deux cents autres coopératives (essentiellement rizicoles), soit un total n'excédant pas 35 millions FCFA.

Ces fonds sont répartis à 50% sur comptes bloqués à la BNDS et à 40% au FMDR. Ils servent en principe à garantir les emprunts effectués par les coopératives et pourraient entrer dans le calcul de leur capacité d'endettement.

#### 2.1.2 - Les groupements de producteurs

Il n'existe pas de capital social pour les groupements de producteurs et d'ailleurs ces structures n'ont pas officiellement accès au crédit.

Les sommes épargnées proviennent essentiellement des provisions versées aux caisses d'amortissement des GMP et, au cas où il en existe, du matériel agricole. Fixé à 5000F/Ha/Campagne jusqu'en Juillet 1982,

l'amortissement des GMP est, depuis cette date, fixé à 285 000 /PIV/Campagne, s'ajoutant au versement de 145 000 FCFA à la livraison d'un GMP complet neuf (80 000 FCFA pour un moteur seul).

De nombreuses défaillances à ces règles font que l'épargne ainsi accumulée reste très inférieure à ce qu'elle devrait être. En juin 1983, on enregistrait :

- à Aéré-Lao (130 PIV au total et 50 groupements ayant cotisé) : 7,5 millions FC.A.
- à Matam : (120 PIV au total) : environ 25 millions FCFA.

Même si l'on ajoute l'épargne des CUMA et des groupements de producteurs de Ndom-Thiaqo qui amortissent par ailleurs du matériel agricole, les sommes épargnées par tous les groupements n'atteignent pas 70 millions FCFA, alors que le capital immobilisé (GMP + matériel agricole) dépasse 1,5 milliard de FCFA.

## 2.2 - Collecte

La collecte de l'épargne se heurte à de graves problèmes techniques, économiques et sociaux.

Sur le plan social, les paysans ne saisissent pas toujours l'intérêt de ces versements. Les groupements n'ayant pas ou peu cotisé aux caisses d'amortissement, ne sont d'ailleurs pas défavorisés par rapport à ceux qui y cotisent régulièrement. ils obtiennent ~~sans~~ plus de difficultés le renouvellement ou la remise en état de leur matériel.

Sur le plan économique, il faut rappeler le problème souvent évoqué, des faibles superficies attribuées par adhérent, qui obèrent leur capacité à dégager un revenu monétaire.

Enfin, sur le plan technique, la concentration des agences bancaires dans les grands centres urbains souvent très éloignés des lieux de production (plusieurs centaines de km), ne permet pas de contact humain entre les paysans et le banquier. Ceci, s'ajoutant à l'absence quasi-systématique de relevés bancaires adressés aux organismes paysans.

A l'heure actuelle, l'épargne des groupements, jusqu'ici déposée à la BNDS, s'oriente vers la BICIS (banque privée) qui verse des intérêts de 4,5 à 8% et possède une agence à Richard-Toll. La possibilité d'utiliser les comptes-épargne des CCP est également envisagée.

### 2.3 - Conclusions

Malgré le faible montant des sommes épargnées par le secteur agricole de la zone, l'examen de la situation de l'épargne permet quelques remarques utiles à l'étude du crédit.

- 1) Les investissements se sont portés massivement, depuis près de dix ans, vers les organismes paysans ne présentant aucune garantie classique de remboursement (statut, capital social,...). Il ne s'agissait pas, il est vrai, à proprement parler de prêts ;
- 2) Les sommes épargnées sont extrêmement variables d'un groupement à l'autre (de 0 à 100% des provisions demandées), alors que les conditions techniques d'exploitation sont très semblables (surfaces, sols, climat, spéculations, matériel, ....). Le poids des facteurs sociaux semble donc déterminant (motivation, relation groupement-SAED, entente au sein du groupement, rôle des leaders ...) ;

3) Il n'existe pas, techniquement (hormis le cas de NDombo-Thiago à Richard-Toll), de possibilité de contact direct entre le banquier et le paysan. La SAED est contrainte d'être l'intermédiaire entre eux, ce qui brouille les cartes au niveau du paysan et encourage la négligence du banquier.

### 3. -Le crédit de campagne

#### 3.1 - Objet du crédit

A l'époque où seul le delta était aménagé et où n'existaient que des aménagements en submersion contrôlée (dits primaires), le crédit de campagne couvrait les travaux de préparation du sol et la fourniture de semences, d'engrais et de petit matériel. Ce dernier était payé en deux ou trois annuités.

Plus tard (1975), avec l'apparition des aménagements avec maîtrise complète de l'eau (dits tertiaires), vint s'ajouter la redevance hydraulique qui n'est également payée qu'en fin de campagne.

#### STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT A COURT TERME EN PADDY D'HIVERNAGE

	71/72	76/77	1982/83	
	Delta	Delta	Delta	Matam
Façons culturales	59,6	40,8	16,4	-
Irrigation	-	10,5	45,8	-
Semences	36,6	31,7	20,5	5,0
Engrais	3,2	7,9	12,7	72,6
Produits phytosanitaires	-	4,3	3,0	-
Carburant-lubrifiant	-	-	1,2	-
Matériel (dont pièces détachées)	0,6	4,8	0,4	.22,4(20,3)
TOTAL	100	100	100	100

### 3.2 - Montant du crédit

Concernant le paddy d'hivernage, qui a représenté en 82/83 près de 75% de l'endettement total, le crédit consenti a évolué de la façon suivante :

Campagne	Crédit consenti pour l'hivernage (en millions FCFA)	Prix d'achat paddy au produc- teur en FCFA/KG
71/72	96	21
76/77	190	41,5
82/83	459	51,5

L'endettement à l'ha récolté (hors arriérés) est passé de 10 000 FCFA (500 kg de paddy) environ jusqu'en 1972 à près de 40 000 FCFA (800 Kg de paddy) pour la période 81/83. Pour la tomate, il a dépassé 70 000 FCFA (4 tonnes de tomate) à l'ha en 82/83.

### 3.3 - Financement et coût du crédit

Jusqu'à la dissolution de l'ONCAD en 1981, le crédit était financé par la BNDS. Ce financement ne concernait que les semences, engrains, produits phytosanitaires et petit matériel. Le financement du crédit sur les prestations était assuré par la SAED.

A partir de 1981, le financement a été assuré soit sur crédit-fournisseurs pour les engrais, soit sur fonds propres SAED, avec relais éventuel et à titre onéreux des banques, pour les prestations et autres fournitures. Dans les PIV de Matam, le carburant pour les GMP est acheté au comptant par les paysans.

D'après les estimations de la Banque Mondiale, le coût du crédit agricole (intérêts + frais de gestion) dépasse 20% l'an. S'agissant d'un crédit d'environ six mois, on peut donc estimer le coût du crédit de campagne d'hivernage 82/83 à plus de 45 Millions FCFA dont plus de 35 Millions à la charge de la SAED. Encore ne s'agit-il que d'un crédit portant sur des prestations et des produits subventionnés à plus de 60%, ce qui en réduit le coût.

Enfin, en cas de calamités naturelles c'est la SAED qui prend le risque de non-remboursement des dettes par les paysans.

### 3.4 - Remboursement du crédit

#### 3.4.1 - Modes de remboursement

- Pour le paddy, jusqu'en 1982, les paysans ne pouvaient vendre leur production, à la SAED obligatoirement, qu'après avoir remboursé au moins 80% de leurs dettes. Ces dettes étaient remboursées en nature à plus de 95%, même si le taux global de remboursement des dettes n'atteignait souvent pas 30%. Depuis 1982, les producteurs peuvent vendre le paddy dès qu'ils le souhaitent et à qui ils le souhaitent, mais un nouveau crédit ne peut leur être consenti que s'ils ont remboursé les dettes de la campagne précédente. Le pourcentage de remboursement en nature est passé à 90% et le taux global de remboursement à 96%.

- Pour la tomate, la production est achetée par les conserveries ou les commerçants privés. Dans le cas de vente aux conserveries, la SAED récupère les sommes qui lui sont dues avant de payer les producteurs avec l'argent qu'elle a reçu des conserveries. En dehors de ce cas, on applique la même règle que pour le paddy. Ceci s'étend à toutes les productions : maïs, sorgho, les mesures de restriction de l'accès au crédit sont individuelles et la caution solidaire ne joue pas.

### 3.4.2 - Exonérations et moratoires

Jusqu'à l'époque où la SAED ne fournissait pas l'eau, le seul motif d'exonération possible tenait aux calamités naturelles (précipitations insuffisantes, crue du fleuve trop faible ou trop forte, attaques de prédateurs,...). S'engageait alors une négociation entre la SAED et les présidents de coopératives pour obtenir des exonérations de dettes et de moratoires.

Chaque cas particulier était étudié et les solutions variaient de 0 à 100% pour les exonérations et de 1 à 10 ans pour les moratoires, ces derniers portant essentiellement sur les arriérés.

Plus tard, avec la "maîtrise totale de l'eau", la principale cause d'exonération (appelée "sinistre") fut la déficience dans la fourniture de l'eau par la SAED. C'est une commission indépendante la "Commission des sinistres" qui détermine pour chaque paysan le taux d'exonération en fonction de la responsabilité de la SAED dans le sinistre.

Les taux de sinistre ont atteint jusqu'à 30% des surfaces cultivées, et donc du crédit consenti. Pour l'hivernage 82/83, il n'a pas dépassé 9% (19,5% en 81/82).

### 3.4.3 - Arriérés :

Malgré des moratoires et face à l'incapacité ou au refus de certains paysans de rembourser leurs dettes, campagne après campagne s'accumulent des dettes impayées, les arriérés.

En 1970/71, ils atteignent 268 millions FCFA pour le court terme (soit environ 1,4 t de paddy/ha cultivé) alors que le crédit consenti pour cette campagne était de l'ordre de 100 millions FCFA. En Mars 1971, ces dettes furent apurées par l'Etat.

En 1978/79, les arriérés s'élevaient à 67 millions

FCFA pour atteindre 353 millions FCFA (engrais et semences uniquement) en 1981, soit près de 15% du crédit total consenti depuis l'apurement de 1971, donnant lieu à un nouvel apurement par l'Etat dans le cadre de l'ajustement structurel dans lequel s'engageaient alors le gouvernement et la SAED. Cet apurement représentait près de 20 milliards FCFA pour l'ensemble de l'activité agricole du pays.

En 1982/83, les arriérés s'élevaient à 87 millions FCFA (soit moins de 100 kg de paddy/ha cultivé) pour un exigible de campagne d'environ 400 millions FCFA.

Eléments de compte d'exploitation (basé campagne 82/83) le problème des arriérés touche surtout les grands péri-mètres et en particulier la culture du paddy. Pour un rendement de 3,5t de paddy à l'ha (rendement atteint en 82/83 par 75% des attributaires) et pour une parcelle de 1,8 ha (surface attribuée à une famille moyenne), la production commercialisable (3t d'auto-consommation) est de 3,3 t, soit un revenu monétaire de 170 000 FCFA.

Les charges se répartissent comme suit :

- façons culturales : 14 000 F x 1,8 ha = 25 200 FCFA
- semences : 125 Kg x 69,5F x 1,8 ha = 15 638 FCFA
- engrais : urée : 350 Kg x 25F x 1,8ha = 15 750 FCFA
- irrigation : 25 000 x 1,8 ha = 45 000 FCFA
- battage : 10% (3,5 t x 1,8ha x 51) = 32 445 FCFA

---

134 033 FCFA

Soit : 2,6 t de paddy

Le revenu net de l'exploitant dans ce cas s'élève donc à 3t de paddy autoconsommé plus environ 35 000 FCFA.

#### 3.4.4. Interprétation des taux de remboursement

Calculé sur l'endettement total (exigible de la campagne + exigible sur les arriérés), le taux de remboursement des dettes a évolué favorablement, malgré des fluctuations annuelles importantes : 33% en 69/70, 64% en 78/79 et 96% en 82/83.

Le non remboursement des dettes étant le plus souvent dû à une faible motivation des paysans ou à leur mécontentement à l'égard de "l'administration" (SAED), on doit considérer le pourcentage obtenu en 82/83 comme une marque de confiance des paysans vis à vis de la SAED.

Le taux de remboursement des dettes permet également d'apprécier l'efficacité des dispositions de libéralisation (cf. § 2.4.1) et dispositif de conseil et de formation des paysans.

On a remarqué également la pression qu'ont pu quelque fois exercer les paysans sur la SAED en demandant des prestations (battage en particulier) sous la menace d'un retard ou d'une carence dans le remboursement des dettes.

#### 3.5 - Conclusions

i - Il est difficile d'évaluer exactement le coût du crédit de campagne car il porte sur des produits et des prestations largement subventionnés et on doit considérer que la gratuité de ce crédit pour les paysans est l'une des composantes de la subvention.

ii - En cas de calamités, il n'existe pas de garanties de remboursement du crédit.

iii - les risques de non-remboursement des dettes diminuent au fur et à mesure que se sécurise la fourniture de l'eau et des intrants permettant de regagner la confiance des paysans. Ceux-ci utilisent le non-remboursement comme une sanction.

iv - les possibilités de pression de la SAED sur les paysans récalcitrants sont variées : retrait des terres cultivées, prélèvement à la source lors de la commercialisation, suppression du crédit à la campagne suivante....La caution solidaire ne joue jamais et la SAED individualise ses sanctions au niveau de chaque adhérent.

v - S'il peut se poser globalement pour la culture irriguée, le problème de la capacité d'endettement des paysans ne se pose pas à chaque campagne puisque le crédit consenti ne couvre que les intrants et prestations nécessaires à la culture irriguée contrôlée par la SAED.

4 - Le Crédit d'Equipement

4.1 - le crédit proprement dit

Il existe un crédit à moyen terme (2 à 3 ans) qui couvre l'achat de petit matériel (charrettes, pulvérisateurs, caisses...) et, quelques rares fois, de boeufs. Son importance financière est négligeable et les procédures de son remboursement ont toujours été assimilées au crédit de campagne avec lequel il se confond jusqu'à présent.

Plus rarement, le crédit d'équipement à moyen terme (3 à 6 ans) a couvert l'acquisition de matériel lourd comme ce fut le cas pour les CUMA de Dagana.

Chacune des deux CUMA a contracté en 1977 un prêt d'environ 19 millions F CFA auprès de la BNDS pour l'achat d'une moissonneuse-batteuse, d'un tracteur et d'une remorque. Prêt remboursable en 5 ans, avec un an de différé à un taux de 8,59% (taxes comprises), en quatre annuités d'environ 6 250 000 FCFA, soit un total d'environ 25 Millions FCFA par CUMA.

Les échéances n'ont pas été respectées et les sommes versées jusqu'à présent n'atteignent que 8 750 000 FCFA pour une coopérative et 6 750 000 FCFA pour l'autre. Avec les intérêts de 17% appliqués sur les arriérés, ces deux CUMA devaient déjà au 31/12/1982 près de 47 millions de FCFA.

La SAED et le FMDR ayant avalisé les prêts pour respectivement 90% et 10%, il appartient principalement à la SAED de rembourser la BNDS, les paysans ayant renoncé à gérer ce matériel.

Après cet échec, il n'a pas été possible à d'autres coopératives de s'endetter auprès de la BNDS.

#### 4.2 - Les subventions d'équipement

Les bailleurs de fond qui sont intervenus tant au niveau des projets PIV que les CUMA (Guédé, Nianga, Donaye, voire Ndombo-Thiago) ont fourni gratuitement aux organismes paysans concernés le matériel nécessaire : G.M.P , tracteurs + équipement, .... La somme de ces subventions dépasse 1,5 milliard FCFA en 1963.

Les organismes paysans ne sont engagés en même temps à dégager à chaque campagne une provision (appelée amortissement) destinée au renouvellement de ce matériel une fois usé. Les remarques sur le fonctionnement de ce dispositif ont été exposées au § 2 consacré à l'épargne.

#### 4.3 - Conclusions

- i - Il n'existe pas actuellement de dispositif opérationnel de crédit d'équipement.
- ii - Les expériences menées sous forme de prêts ou de subventions montrent les difficultés que rencontrent les paysans à rembourser les prêts ou à constituer des provisions suffisantes.
- iii - Ceci est dû aux conditions d'exploitation souvent peu favorables (surfaces par attributaire trop faibles), au manque de compétence des responsables paysans et de l'encadrement de base en matière de gestion financière et à des choix technologiques trop stéréotypés.

5 - LE PROJET DE CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
DU SENEGAL

5.1 - Options de base

Le projet de crédit agricole répond à deux types de préoccupations qui concernent le crédit lui-même et son environnement.

Concernant l'environnement, le projet propose une réforme autour de trois thèmes :

- la réorientation de l'encadrement vers un rôle de conseil et d'appui,
- la responsabilisation des producteurs dans le choix et l'organisation de leurs structures professionnelles.
- simplifier les circuits d'approvisionnement dans le sens d'un contact plus direct entre les fournisseurs et les utilisateurs.

Concernant le crédit, il s'agit d'une nouvelle conception qui s'inspire des principes suivants :

- un crédit responsabilisé bénéficiant d'une indépendance de gestion et permettant des relations directes entre le banquier et l'emprunteur,
- un crédit couvrant l'ensemble des besoins en financement du monde rural, y compris l'épargne, dans tous les secteurs et pour toutes les filières,
- un crédit décentralisé et évolutif,
- un crédit rigoureux par la systématisation de l'apport personnel, par la prise de garanties collectives et particulières et par des procédures simples et efficaces pour le recouvrement des créances.
- un crédit sécurisé par rapport aux aléas d'ordre naturel en constituant un fond national de calamités par prélèvement de 1FCFA/Kg sur le prix de toutes les productions.

#### 5.4 - Conditions nécessaires au fonctionnement

En plus des conditions intrinsèques nécessaires au fonctionnement du crédit (personnel, autonomie, appui BNDS, fonds propres, etc...), d'autres conditions extrinsèques doivent être résumées qui concernent plus ou moins la SAED :

- clarification de la vocation de la C.N.C.A.S. par rapport au système de crédit existant,
- réorientation des sociétés régionales de développement rural vers un rôle de conseil et d'appui technique dans l'appréciation des besoins spécifiques de l'emprunteur et la tenue des documents des organisations collectives.
- assainissement de la situation des coopératives, la C.N.C.A.S n'envisageant pas de recouvrer les créances anciennes (plus de 9 milliards FCFA à la BNDS),
- Statut des emprunteurs permettant aux sections villageoises des coopératives avec l'appui et l'aval de la coopérative, mais également aux membres des groupements de producteurs après décision de leurs organes délibérants d'être éligibles au crédit,
- existence d'un fonds national de garantie en cas de calamités naturelles.

#### 5.5 - Conclusions

- i - Les problèmes liés à l'environnement sont déterminants pour la réussite de l'opération et il appartient en partie aux sociétés comme la SAED de contribuer à les résoudre.
- ii - l'accès des groupements de producteurs au crédit agricole est souhaité par le projet, ce qui coïncide avec les besoins en équipement manifestés par ceux-ci et satisfaits jusqu'ici sous forme de subvention.

iii- La formule présentée est très ouverte et correspond  
en particulier sur le plan de la déconcentration -  
décentralisation aux orientations actuelles de la SAED.

6 - VERS UN DEBAT

Cette communication nous a permis de faire le point sur les différents aspects de la fonction "crédit" à la SAED. Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus posent de nombreuses questions parmi lesquelles nous pouvons retenir :

- a) Le Crédit de Campagne est-il nécessaire ?
- b) Selon quelles priorités doit être accordé le crédit ?  
Quelle part doit être faite au crédit d'équipement ?
- c) Sur quels critères doit-il être consenti et comment apprécier la capacité d'endettement ?
- d) Est-il souhaitable de promouvoir une relation directe banquier/fournisseur/emprunteur ? et comment y parvenir ?
- e) Comment les paysans gèreront-ils leur relation avec le fournisseur, le banquier et la Société Régionale de Développement Rural lorsque ceux-ci seront trois personnes distinctes ?
- f) Qui doit supporter les frais et les risques du crédit ?
- g) Quelles sanctions appliquer aux mauvais payeurs ?
- h) Peut-on développer la caution solidaire ?
- i) Doit-on prélever le remboursement des dettes à la commercialisation ?

MOTION DE REMERCLEMENT

---

Les délégations de l'OVSTM (Mali), de la SONADER (Mauritanie) et de l'OMVS qui ont tenu à participer au séminaire sur le Crédit Agricole du 11 au 17 Septembre 1983, au C.N.A.P.T.I (Centre de Formation de Ndiaye), expriment leurs vifs remerciements à Monsieur le Président Directeur Général de la SAED et à ses collaborateurs pour leur avoir permis de travailler dans de bonnes conditions matérielles et morales. Cet appui matériel a contribué de manière décisive à la réussite de la rencontre.

Par ailleurs, les délégations et notamment celle du Haut Commissariat remercient également le PNUD, dont le soutien financier a permis la tenue de ce séminaire.

Fait à Ndiaye le 17 Septembre 1983